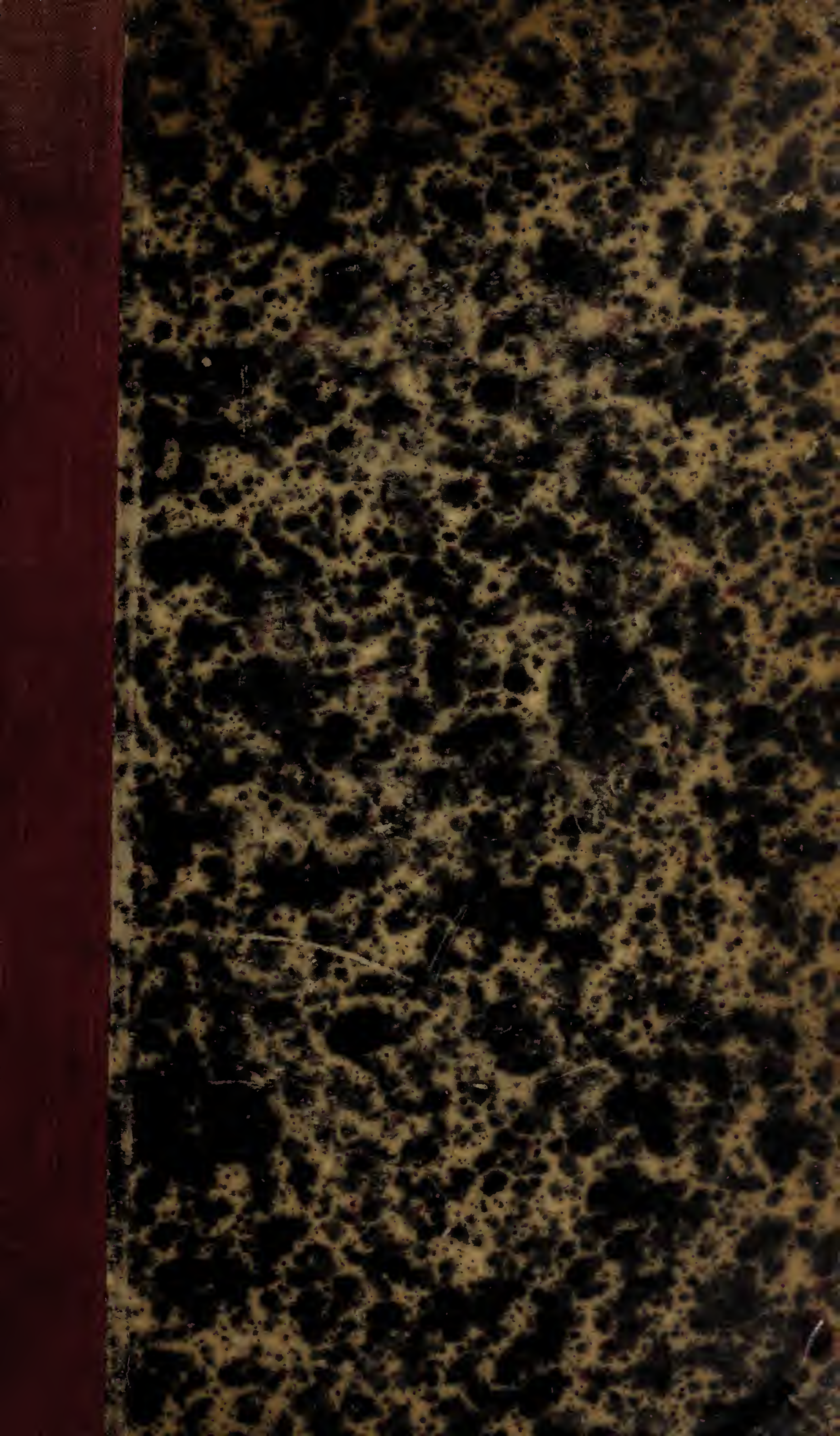
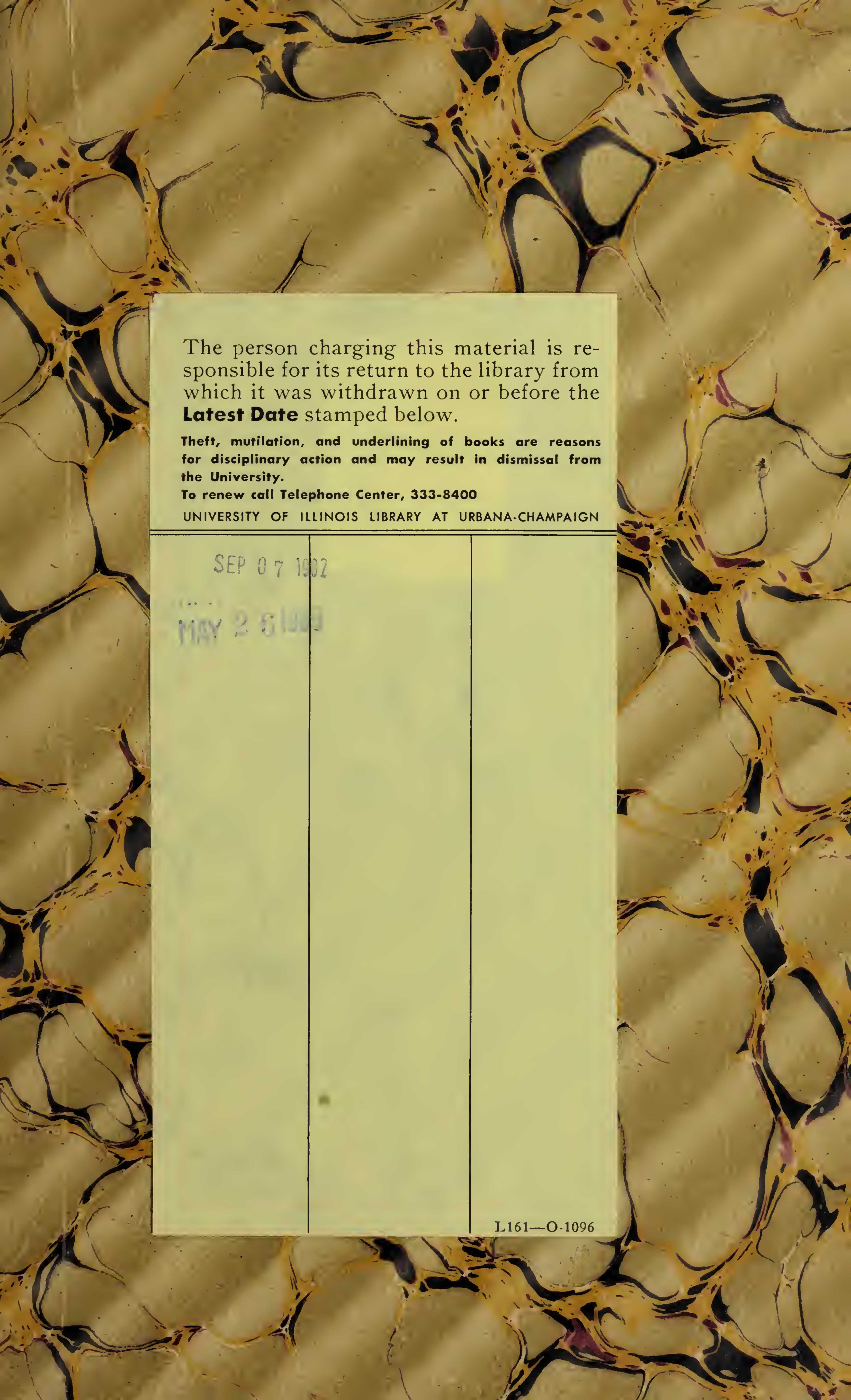



UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY
Class
Book
Volume
335
K672t
My 08-15M





THÈSE

POUR

LE DOCTORAT

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LES THÉORIES AGRAIRES DU COLLECTIVISME

THÈSE POUR LE DOCTORAT

L'ACTE PUBLIC SUR LES MATIÈRES CI-APRÈS

Sera présenté et soutenu le Mardi 26 Octobre 1906, à 3 heures.

PAR

ALEXANDRE KLEIN

Président : M. DESCHAMPS, *professeur.*

Suffragants MM. FERNAND FAURE, *professeur.*
TRUCHY, *chargé de cours.*

PARIS (5e)

V. GIARD & E. BRIÈRE

Libraires-Éditeurs

16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER

1906

BIBLIOGRAPHIE

Alavaill. — De la propriété individuelle dans le collectivisme (Revue socialiste, juillet 1897).

Allemane. — Tristes procédés. La question agraire. Paysans et politiciens L'association agricole. La commandite agricole (Le Parti ouvrier, février, mars et avril 1895).

Arcès Sacré. — Lois socialistes de la propriété (Bibliothèque des Chemins de Fer), sans date.

B... — La question agraire (Parti Ouvrier, 8-9 novembre 1895).

De la Bouillerie. — Etudes sur la petite propriété rurale (Paris, 1895).

Bourdeau. — La démocratie socialiste en Allemagne et la question agraire (Circulaires du Musée social, série B, nº 4, 1895-1896).

– L'évolution du socialisme (1905).

Bourguin. — La valeur dans le système collectiviste (Revue Politique et Parlementaire, 1901).

Brissac (Henri). — La société collectiviste (Revue socialiste, 1891).

Cazajeux. — Le programme du socialisme collectiviste et les prochaines élections (Réforme sociale, 1er avril 1902).

Compère Morel. — La Vérité aux paysans, par un campagnard (Paris, 1897).
Contenson (Ludovic de). — L'évolution de la propriété rurale (Revue de Paris, 15 mars 1904).
Dagan (Henri) — La question agraire et les systèmes économiques (Humanité Nouvelle, février 1899).
Descamps. — La question agraire et le socialisme (La Question sociale, janvier 1898).
Deschanel. — La question sociale et le socialisme, discours prononcé à Carmaux (Revue Politique et Parlementaire, 1897).
— Discours prononcé à la Chambre des Députés le 10 juillet 1897 (J. O. du 11 juillet 1897, pp. 1933 à 1945).
— La question sociale (Paris, 1898).
Deslinières. — L'application du système collectiviste (Paris, 1899).
Destrée et Vandervelde. — Le Socialisme en Belgique (Paris, 1898).
Deville (G.). — Socialisme et paysan (le Citoyen, 7 octobre 1881).
— Le Capital de Karl Marx (Paris, 1883).
— Principes socialistes (1896).
— Discours sur l'interpellation au sujet de la crise agricole (6 nov. 1897).
Delon (D^r^). -- Essai de propagande socialiste à la campagne (Revue socialiste, 1896).
Eichtal d'. — Socialisme et problèmes sociaux (Paris, 1899).
Engels. — Die bauernfrage in Frankreich und Deutschland (Neue Zeit. 1895), traduit dans le Mouvement socialiste (oct. 1900), et dans le Parti ouvrier (sept., oct., nov. 1895).
Escarra. — Nationalisation du sol et socialisme (thèse Paris, 1904).
Faguet. — Questions politiques (Paris, 1899).
Fournière. — Les moyens pratiques du socialisme (1900).
Gatti. — Le socialisme et l'agriculture (Paris, 1902).

— Le Parti socialiste et les classes agricoles (Revue socialiste, 1898)

Guesde (Jules). — Ni contradictions, ni variations (Petite République, 24 février 1894).

— Discours à la Chambre des Députés, le 16 juin 1896 (J. O. du 17 juin 1896, pp. 967 à 970).

Gide (Ch.). — Le néo-collectivisme (Revue d'Economie Politique, mai 1894).

Goblet. — Polémique avec Georges Renard (Petite République, 17 et 22 nov. 1897).

Henry. — Le socialisme agraire et la prétendue concentration de la propriété rurale en France (Annales de l'Ecole libre des Sciences Politiques, 1897).

Hubert Valleroux. — Le socialisme en théorie et en pratique (1900).

Jaurès. — Polémique avec M. Bernard Lavergne (Dépêche de Toulouse, 1893).

— Organisation socialiste (Revue socialiste, 1895).

— Discours au sujet de l'interpellation sur la crise agricole (juin-juillet 1897).

Kautsky. — Die Agrarfrage, traduction française de Polack sous les titres : « La Question agraire » (1900) et « la Politique agraire du Parti socialiste » (1903).

Kropotkine. — Paroles d'un révolté (1885).

Lafargue. – La petite propriété et l'évolution économique (Ere Nouvelle, nov. 1894).

Lagardelle. — Revue des Revues. La Revue socialiste (Devenir social, 1898).

— Le programme agraire du Parti ouvrier français jugé par le Parti ouvrier français lui-même (Mouvement socialiste, 1900).

Langerock. — La question agraire et le Congrès de Breslau (Revue socialiste, 1896).

Lavollée. — Etudes de morale sociale (Paris, 1897).

Limbourg. — Le socialisme agraire au Parlement belge (Revue sociale catholique, 1897).

Paul Louis. — De quelques points de doctrine (Revue socialiste, 1898).

— Histoire du socialisme français (Paris, 1901).

Maisonabe — La doctrine socialiste (1900).

Saverio Merlino. — Formes et essence du socialisme (Paris, 1898).

Milhaud. — La démocratie socialiste allemande (1903).

Seilhac (Léon de). — Tactique socialiste. La conquête du paysan (La Quinzaine, juillet 1897)

— Le Monde socialiste (Paris, 1904).

Sorel. — La crise du socialisme (Revue Politique et Parlementaire, 1898).

Souchon. — La propriété paysanne (Paris, 1899).

Turmann (Max.). — Les associations agricoles en Belgique (Paris, 1903).

Vandervelde. — Le socialisme et la transformation capitaliste de l'agriculture (Revue socialiste, 1900).

Veber — Le socialisme agraire (Revue socialiste, 1894).

Vliebergh. — Le socialisme agraire (Revue sociale catholique, 1900).

Vollmar. — Importance de la question foncière (Revue socialiste, février 1886).

INTRODUCTION

LE SOCIALISME A LA CAMPAGNE

Le socialisme moderne. Ses caractères particuliers. Ses succès.

Sous le nom de socialisme, on entend, en général, grouper les diverses doctrines sociales qui ont pour idéal la mise en commun de tous les moyens de production, en vue d'une répartition égalitaire des produits. Ce n'est pas là une idée récente, mais c'est au contraire une conception très ancienne de la justice sociale que de vouloir supprimer la propriété privée, avec le droit de libre disposition qu'elle comporte, et les inégalités qui en sont la conséquence inéluctable.

On ne peut donc pas voir dans les théoriciens socialistes allemands du milieu du XIXe siècle et notamment dans Karl Marx les inventeurs du socialisme. Mais il faut reconnaître qu'ils l'ont si sérieusement transformé

et lui ont donné une si nouvelle impulsion que le développement considérable et croissant de cette doctrine doit être considéré en grande partie comme leur œuvre.

Plusieurs causes peuvent être invoquées pour expliquer la vogue aujourd'hui universelle d'une doctrine qui, sous les diverses formes qu'elle avait empruntées jusqu'alors, avait été toujours considérée comme plus curieuse que dangereuse, et cela, malgré ses succès temporaires lors de la Révolution française de 1848.

Avant Karl Marx, les théoriciens du socialisme n'affectaient pas de donner à leurs idées un fondement dans l'évolution sociale antérieure. Ils montraient un nouvel ordre de choses, absolument distinct de l'ancien, et réclamaient une transformation fondamentale de la société pour obtenir le bonheur parfait de toute l'humanité. C'était trop risquer sur une hypothèse. Karl Marx, au contraire, en montrant par des déductions d'aspect rigoureusement scientifique et logique, que toute l'histoire du monde conduisait au collectivisme, devait entraîner bien plus d'esprits. Il ne demandait qu'à favoriser l'évolution sociale, dans le sens où elle tendait, suivant lui, spontanément. Ceux que les transformations trop radicales effraient semblaient n'avoir rien à craindre en se contentant d'aider le mouvement fatal des lois qui dirigent la société, et pouvaient même croire éviter, au contraire, des conflits trop aigus qu'une attitude différente ne saurait manquer d'entraîner.

D'autre part, les nouveaux socialistes avaient une

conception plus exacte de la façon dont se peut réaliser une transformation sociale durable. Ce que, trop souvent, d'autres semblèrent attendre d'une bonne volonté gouvernementale séduite et convaincue par leurs plans, ils comprirent, eux, qu'ils ne pouvaient l'attendre que d'une action énergique et persévérante de leurs adhérents. Et cette action devait être dirigée vers la conquête du pouvoir, afin d'être à même de réaliser leurs plans dans leur intégrité. Le but n'était plus de chercher, dans une réalisation partielle et incomplète, un modèle à proposer à l'admiration des foules et visant à les convaincre.

Enfin des circonstances favorables facilitèrent aussi le développement du collectivisme. C'était le moment où la grande industrie, grâce aux machines nouvellement inventées, gagnait du terrain de jour en jour, aux dépens de la petite production. Le petit artisan, jusque là propriétaire de ses instruments de travail, se voyait ruiné par la concurrence des grosses exploitations et obligé, pour ne pas mourir de faim, de se mettre au service du colosse qui absorbait toutes les commandes. Ainsi réduit à la condition d'ouvrier, soumis à une autorité et à une discipline, l'ancien patron devait montrer de la rancune contre les capitalistes qui l'avaient dépossédé, en organisant la production dans des conditions qu'il n'aurait pu réaliser. Lorsqu'on lui prêchait la lutte contre les capitaux accumulés, et l'égalité de richesse pour chaque homme, avec obligation de travail person-

nelle, il s'empressait de vouloir coopérer à la réalisation d'un ordre social qui supprimerait les énormes bénéfices du riche industriel et le réduirait à une condition égale à celle de ses ouvriers.

D'ailleurs ce n'était pas seulement l'ancien artisan, celui qui avait possédé un petit atelier de famille avant l'apparition de l'usine, mais tout ouvrier, qui devait adhérer facilement aux nouvelles doctrines, en vertu de ce sentiment général qui fait désirer à celui qui obéit de voir son chef réduit à son tour à l'obéissance.

Pour toutes ces raisons, le collectivisme remporta des succès considérables, et il est devenu, dans tous les pays, un parti imposant par le nombre de ses adeptes et leur discipline.

Le collectivisme et les ouvriers

Un des dogmes fondamentaux du collectivisme est que les richesses iront s'accumulant de plus en plus en un petit nombre de mains, amenant ainsi un état social où on ne verrait plus que des millionnaires d'une part, et un nombre considérable d'affamés à leur discrétion, d'autre part. La concentration capitaliste ainsi annoncée se manifestant surtout dans le domaine industriel, il est aisé de comprendre que le collectivisme remporta d'abord les plus grands succès auprès des ouvriers. Les faits de concentration qui se produisaient sous leurs yeux devaient fatalement les convaincre de la vérité scientifique de la doctrine qu'on leur prêchait avec insistance,

en même temps que leur situation subordonnée les poussait dans un parti ayant l'égalité économique pour but. Ces succès presque exclusivement ouvriers du collectivisme furent même si caractéristiques qu'on en arriva à dire indistinctement : parti ouvrier ou parti socialiste.

Universalité des principes collectivistes

Cependant, les théories collectivistes, telles que les avaient établies les fondateurs de cette école, prétendaient à une vérité universelle, et l'évolution annoncée vers une concentration de plus en plus excessive des capitaux devait, en principe, se vérifier dans le domaine entier de l'activité humaine. En réalité, Karl Marx n'a pas établi de distinction entre les travailleurs des fabriques et des usines d'une part, et, par exemple, les employés de commerce ou les paysans.

Pour ce qui concerne ces derniers, le manifeste des communistes, dont la publication fut le premier acte du collectivisme naissant (1847) s'exprime très clairement (1) (§ 37).

« On a souvent reproché aux communistes que nous « sommes de vouloir abolir la propriété personnellement « ment acquise par le travail de l'individu, propriété « qui, dit-on, forme la base de toute liberté, de toute « activité, de toute indépendance personnelles.

(1) K. Marx et F. Engels, *Le Manifeste communiste*, traduction nouvelle par Ch. Andler (Paris. 1901). Bibliothèque socialiste, nos 8, 9 et 10.

« Quelle est donc cette propriété acquise par le tra-
« vail, l'activité, le mérite individuels? Parle-t-on de
« la propriété du petit bourgeois, du petit paysan, qui
« a existé avant la propriété bourgeoise? Il n'est pas
« besoin que nous l'abolissions. Le développement de
« l'industrie l'a abolie déjà, et tous les jours l'abolit
« davantage ».

Karl Marx, dans *Le Capital,* son principal ouvrage, met aussi sur le même rang la concentration industrielle et agricole (1) :

« La propriété privée du travailleur sur les moyens
« de son activité productive est le corollaire de la petite
« industrie, agricole ou manufacturière ; et celle-ci con-
« stitue la pépinière de la production sociale, l'école où
« s'élabore l'habileté manuelle, l'adresse ingénieuse et
« la libre individualité du travailleur. Certes, ce mode
« de production se rencontre au milieu de l'esclavage,
« du servage et d'autres états de dépendance. Mais il
« ne prospère, il ne déploie toute son énergie, il ne
« revêt sa forme intégrale et classique que là où le
« travailleur est le propriétaire libre des conditions de
« travail qu'il met lui-même en œuvre, le paysan du
« sol qu'il cultive, l'artisan de l'outillage qu'il manie,
« comme le virtuose de son instrument.....

« Mais arrivé à un certain degré, il engendre de lui-
« même les agents matériels de sa dissolution. A partir

(1) Karl Marx, *Le Capital,* chapitre XXXII, 8e section du livre Ier.

« de ce moment, des forces et des passions qu'il com-
« prime commencent à s'agiter au sein de la société.
« Il doit être, il est anéanti· Son mouvement d'élimina-
« tion transformant les moyens de production indivi-
« duels et épars en moyens de production socialement
« concentrés, faisant de la propriété privée du grand
« nombre la propriété colossale de quelques-uns, cette
« douloureuse, cette épouvantable expropriation du
« peuple travailleur, voilà les origines, voilà la genèse
« du capital.....

« La propriété privée, fondée sur le travail personnel,
« cette propriété, qui soude pour ainsi dire le travail-
« leur isolé et autonome aux conditions intérieures du
« travail, va être supplantée par la propriété privée
« capitaliste, fondée sur l'exploitation du travail d'au-
« trui, sur le salariat..... »

Et, dans un autre passage du même ouvrage (livre 3, 6e partie, chap. XLVII), Marx montre qu'à ses yeux, la concentration dans le domaine agricole est imminente : « Le système du faire-valoir direct et de la pro-
« priété morcelée domine et constitue la base économi-
« que de la société aux meilleures époques de l'antiquité
« classique.... Ce système, qui est un stade intermé-
« diaire indispensable pour les progrès de l'agriculture,
« disparaît sous l'action des circonstances suivantes :
« la ruine de l'industrie rurale à domicile par suite du
« développement de la grande industrie ; l'appauvris-
« sement et l'épuisement progressifs du sol ; l'accapa-

« rement, par les grands propriétaires, des communaux
« qui sont le complément indispensable, comme l'in-
« dustrie à domicile, de la propriété parcellaire, et qui
« sont nécessaires pour que le cultivateur puisse élever
« des bestiaux ; la concurrence de la grande culture et
« les progrès de l'industrie agricole... ».

Le collectivisme et les paysans.

Ainsi le collectivisme à ses débuts établissait des lois communes à tous les modes du travail et considérait la concentration capitaliste comme partout également prochaine. Les faits vinrent dans bien des pays contredire cette affirmation. La petite propriété paysanne survécut à son oraison funèbre et se maintint vivace ou même se développa encore, par exemple en France, en Italie, en Belgique, dans l'Allemagne du Sud. Lorsqu'ils formaient déjà un parti assez nombreux et puissant pour ambitionner la conquête du pouvoir, les collectivistes se trouvèrent ainsi en présence d'un groupe social considérable, au sujet duquel leur théoricien ne leur avait pas donné d'instructions précises, parce qu'il était persuadé de sa disparition antérieure. On ne pouvait feindre d'ignorer ce groupe formé par les paysans petits propriétaires. En tant que doctrine universelle, le collectivisme se devait de prendre une décision les concernant. Laisser en dehors de ses plans une portion quelconque de l'humanité, c'était avouer son impuissance, renoncer

à ses prétentions de panacée économique universelle, c'était de révolutionnaire devenir opportuniste, perdre tout crédit et toute influence. Une première erreur de la doctrine ne devait pas cependant entraîner la chute complète du système. Il fallait réduire le plus possible les conséquences d'une première défaite. Les collectivistes renoncèrent à affirmer la disparition prochaine de la petite propriété, trop en contradiction avec la réalité ; mais ils ne virent dans cette erreur de Karl Marx qu'une fausse appréciation de durée ; et, maintenant la vérité des principes généraux de leur doctrine, ils continuèrent à annoncer la disparition fatale des petits paysans.

Mais quelle serait l'attitude de la société collectiviste triomphante envers cette petite propriété qui s'obstinait à vivre ? Le maître était resté muet sur le parti à prendre dans une situation qu'il ne prévoyait pas. Il fallait donc chercher dans une interprétation aussi loyale que possible de ses idées ce qu'il aurait lui-même décidé en pareil cas.

Cependant les collectivistes ne pouvaient sur ce point se livrer à une étude toute désintéressée. En effet, les petits paysans, dans les pays où ils subsistent, forment un élément considérable de la population. Les collectivistes ayant l'ambition de s'emparer du pouvoir ne peuvent réaliser leur but sans l'appui des campagnards, qui sont la majorité des électeurs dans les pays de suffrage universel, et qui, de toute façon, ont une

influence prépondérante dans les élections. Il fallait donc, tout en confirmant les théories marxistes, ne pas déplaire aux petits propriétaires, si la chose était possible ; mais au contraire, les séduire, les attirer au parti, et, par leur conquête, assurer la réalisation alors certaine des plans de rénovation sociale construits par Karl Marx. C'était là un difficile problème. L'objet de cette étude est d'exposer et d'apprécier la solution doctrinale qui y fut apportée.

Objet de ce travail

L'étude des plans de transformation collectiviste de la société présente un intérêt croissant à mesure que les succès de plus en plus éclatants du parti socialiste permettent à ses leaders d'affirmer comme plus prochaine la réalisation de leurs vœux. C'est donc un devoir pour tout esprit impartial de se livrer à un examen attentif, aussi dépourvu de timidité que d'illusion, des projets mis en avant par les défenseurs de la thèse collectiviste.

Parmi les problèmes ainsi soulevés, l'un des plus instructifs est celui de la petite propriété paysanne et de la situation que lui réserve le socialisme. L'intérêt excité par ce problème doit se trouver particulièrement vif en France, parce que la conquête des petits paysans, dans notre pays, consacrerait le triomphe définitif du collectivisme. D'autre part, au point de vue théorique, il est intéressant de constater que la doctrine prêchée

par beaucoup de socialistes à la campagne semble être en opposition flagrante avec leurs principes généraux. Il faut donc rechercher si cette opposition est bien réelle.

D'ailleurs les opinions sont tout particulièrement divisées encore aujourd'hui dans le camp socialiste sur ce point de la petite propriété paysanne. Ce problème a été déjà étudié par un certain nombre d'écrivains, qui n'ont cependant envisagé la question chacun que partiellement, sous un aspect particulier. Il y avait donc, avons-nous cru, une certaine utilité et même quelque opportunité à présenter un examen d'ensemble des diverses phases par lesquelles a passé la doctrine socialiste en ce qui touche cette question, des difficultés qu'elle soulève, des solutions qui ont été proposées, et des critiques que ces solutions ont provoquées.

La nature même de ce travail d'analyse explique qu'on trouvera dans les lignes qui vont suivre un nombre assez considérable de citations, qui permettent de se rendre compte de la façon la plus exacte de l'état actuel de la question. Il nous a paru souvent, après avoir exposé les diverses opinions émises sur un point, que ce point était complètement éclairé, et qu'il ne nous restait plus qu'à indiquer simplement, entre les avis cités, celui qui avait nos préférences et auquel nous nous rangions.

CHAPITRE PREMIER

LES CONGRÈS SOCIALISTES ET LA PETITE PROPRIÉTÉ PAYSANNE

Le collectivisme agraire et les congrès de l'Internationale

Il convient de commencer notre étude par l'examen de la question agraire pendant la période des débuts du mouvement collectiviste en Europe. Ce mouvement fut exclusivement ouvrier à l'origine.

A cette époque, le développement du machinisme industriel était déjà fort avancé tandis que la petite propriété paysanne était partout fort vivace. Aussi voit-on se former dans divers pays des groupements d'ouvriers cherchant, par leur union, à créer des forces capables de représenter leurs intérêts devant les industriels employeurs.

Jadis, en effet, dans l'atelier, les employés se trouvant en petit nombre étaient connus individuellement de leur petit patron ; faisaient, à ses côtés, à peu près

la même tâche que lui, pouvaient facilement lui faire entendre leurs doléances, et jugeaient mieux s'il lui était possible d'y donner satisfaction. D'autre part, ces relations journalières, qui mettaient patrons et ouvriers presque sur un rang égal, donnaient au patron plus d'attachement pour les salariés qu'il employait et le disposaient plus favorablement à leur égard.

Au contraire, dans la quantité considérable d'ouvriers employés à l'usine, chaque personnalité disparaît et ne compte plus que comme unité devant le patron, isolé dans son travail de direction. Les relations devenaient ainsi plus difficiles, et, en outre, la moindre modification aux conditions du travail provoquait aussitôt, vu le nombre des salariés, des différences considérables. De là des résistances patronales extrêmement énergiques. De là aussi nécessité pour les ouvriers de se grouper, pour former une personnalité puissante, assez forte pour se faire écouter et redouter, et capable, par son organisation même, d'entrer en conversation avec les patrons, ce qui est presque matériellement impossible à la masse des employés. Les collectivistes surent se faire habilement leur place dans ces groupements, et finirent par les accaparer entièrement à leur profit, après des luttes considérables soutenues contre les autres partis de réformes.

La nécessité de coordonner les conditions du travail manuel dans les différents pays ne préoccupait pas seulement les ouvriers. En France, ce furent des journaux

modérés, le *Temps*, l'*Opinion Nationale* qui proposèrent, en 1862, d'envoyer des ouvriers français à l'exposition universelle de Londres. L'empereur lui-même donnait son adhésion à l'envoi d'une délégation et l'encourageait de sa cassette particulière. C'est ainsi que les ouvriers français et anglais purent nouer les relations d'où devait sortir bientôt l'Association internationale des travailleurs. En septembre 1864, une réunion de travailleurs de tous les pays nomma un comité provisoire dont fit partie Karl Marx pour rédiger un projet de constitution d'une association pour l'émancipation des travailleurs. Ce projet fut soumis à Genève, en 1866, au premier congrès de l'Internationale.

Dans le deuxième congrès de l'Internationale, à Lausanne (1) (sept. 1867), la lutte s'engagea pour la première fois entre les communistes et les coopérateurs, et cela précisément sur la question du collectivisme foncier. A cette époque, on croyait encore à la très prochaine concentration du sol entre les mains de riches capitalistes. Les Allemands, les Anglais et les Belges étaient partisans de la petite propriété collective tant de la terre que des instruments de travail. Les Français et les Italiens, au contraire, défendirent la propriété individuelle, les représentants de ces deux pays n'étant pas encore tout à fait gagnés au socialisme. César de Paepe voulait

(1) Les comptes rendus de tous les congrès cités se trouvent à la Bibliothèque du Musée social, 5, rue Las Cases, Paris.

faire prévaloir l'idée de l'entrée du sol à la propriété collective de la société, ce qui donna lieu à une longue et brillante discussion, à laquelle prirent part des délégués de toutes les nations : l'assemblée assista à une véritable lutte entre le communisme et la liberté de la propriété. Les Français et les Italiens, reconnaissant le droit de préemption accordé à la collectivité dans l'hypothèse d'une non-occupation des instruments de travail, terres, mines, etc., voulaient que, tant que l'individu faisait valoir personnellement ses outils, il en demeurât propriétaire.

Au troisième Congrès, qui eut lieu à Bruxelles du 5 au 11 septembre 1868, et réunit 98 délégués d'Angleterre, de France, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, de Suisse, on vit s'accuser davantage les tendances socialistes de l'Internationale. Deux rapports y furent présentés sur la propriété. Le premier était le rapport de Rouen sur la propriété terrienne. Il contestait absolument le droit à la propriété terrienne individuelle : « Nous déclarons la possession intrinsèque et « absolue de la terre pour l'individu antijuridique... « D'accord avec la logique, nous déclarons l'appropria- « tion par quelques-uns de l'instrument gratuit de pro- « duction qu'on appelle terre un rapt au premier chef, « excluant la collectivité humaine du droit naturel de « devenir propriétaire individuellement du produit de « son travail, obtenu à l'aide de son intelligence. « C'est-à-dire que le travailleur, par cet odieux mono-

« pole terrien, est privé de la jouissance absolue qu'il « devrait avoir sur la matière ». Le rapport concluait au rachat par chaque commune de toute l'étendue de son sol. « La terre deviendrait donc, après 25 ou 33 « ans, la propriété collective de la commune, du dépar- « tement et finalement de la nation ou groupe de « peuples fédératifs ».

Le second rapport fut présenté par de Paepe au nom de la section bruxelloise. Il formulait ainsi la question : « Le sol arable, les forêts, les mines, les houillères, les « canaux, les routes, les chemins de fer doivent-ils, « dans la société future, être propriété individuelle ou « propriété collective ? »

Dès le début de son rapport, de Paepe, considérant la question comme trop vaste et pouvant comporter des solutions différentes sur les divers points qu'elle envisageait, se borne à étudier la propriété foncière agricole, point le plus important et en même temps le plus controversé. Il passe rapidement sur la question de légitimité de la propriété individuelle du sol, sur laquelle avait insisté le précédent rapport : « Nous nous « bornerons, dit il, à observer les phénomènes écono- « miques qui se produisent sous nos yeux, pour con- « naître les tendances économiques qui nous entraînent, « et savoir si, à une époque plus ou moins prochaine, « ces tendances ne feront pas, soit du maintien, soit de « l'abolition de la propriété foncière individuelle, une « nécessité sociale... Si la propriété individuelle du sol

« est nécessaire à l'existence d'une société nouvelle, « d'une société basée sur la justice, sur l'équilibre éco- « nomique, alors la propriété individuelle du sol sera « légitime, et restera, en dépit de toutes les antipathies « et de tous les plans communistes. Si, au contraire, la « propriété individuelle du sol est incompatible avec « cette même société nouvelle, elle cessera d'être légi- « time et disparaîtra en dépit de toutes les sympathies « et de toutes les idées qui lui sont favorables... » En Angleterre et dans d'autres pays, la concentration se manifeste fortement dans l'agriculture, et elle doit fatalement aboutir à la socialisation. D'autre part, dans les pays comme la France, où le morcellement fait de très grands progrès, le paysan se trouve dans une situation très obérée, par suite de l'usure qui grève d'hypothèques son lopin « de sorte que le paysan n'est souvent « que le propriétaire purement nominal du coin de « terre qu'il cultive péniblement à la bêche, et dont « ses efforts ne parviennent qu'à grand'peine à arra- « cher de quoi payer l'intérêt du capital emprunté pour « l'achat de la terre... On peut dire que le sol échappe « au paysan, que la terre lui glisse des mains et que « la propriété fuit devant lui comme une ombre. Vic- « time de ces usuriers, d'une part, exposé à la concur- « rence que va lui faire l'industrie agricole en grand, « il faudra bien qu'il vende à la fin et ce sont les gros « capitalistes qui se constitueront de grandes propriétés « en groupant toutes ces miettes de propriétés. Il faut

« qu'il disparaisse, comme déjà a disparu de l'industrie « extractive le petit propriétaire de gisements houilliers, « et de carrières, et comme disparaît chaque jour de « l'industrie manufacturière le petit patron ou le tra- « vailleur indépendant. Pourtant, il lui reste peut être, « à lui aussi, comme aux travailleurs urbains, une der- « nière planche de salut, c'est l'association. Mais pour « cela, il faut que les parcelles de terre soient réunies « en un domaine plus ou moins vaste, c'est-à-dire que « la petite propriété morcelée fasse place à la propriété « collective... Donc, de quelque part que nous envisa- « gions la question, nous aboutissons invariablement à « la propriété collective ».

« Quant à la petite propriété morcelée, elle est con- « damnée au nom de la science, et quant à la grande « propriété individuelle, elle est condamnée au nom de « la justice. Pour nous donc, il n'y a point de milieu : la « terre doit être la propriété des travailleurs ruraux « associés ou elle doit être la propriété de la société « entière. L'avenir décidera ».

Finalement le Congrès émit un vœu en faveur du retour à la collectivité des mines, carrières, chemins de fer et forêts. En ce qui concerne la propriété privée du sol, elle n'est pas plus compatible avec la grande culture que la propriété privée des machines avec la grande industrie et d'ailleurs la terre n'est pas un produit du travail. Le Congrès demande l'entrée du sol arable à la propriété collective, et la concession du sol à des com-

pagnies agricoles, comme celle des mines ou des chemins de fer à des compagnies ouvrières.

La propriété des machines n'était pas ici en cause, mais elle avait fait l'objet d'un débat spécial, qui avait abouti aux conclusions suivantes : « Considérant que « d'un côté, la machine a été l'un des plus puissants « instruments de despotisme et d'extorsion dans la main « du capitaliste, et que, d'autre part, les développe- « ments qu'elle acquiert doivent créer les conditions « nécessaires pour la substitution d'un système de pro- « duction vraiment social au système de salariat ;

« Considérant que la machine ne rendra de vérita- « bles services aux travailleurs que lorsqu'une orga- « nisation plus équitable l'aura mise en leur possession ».

Le Congrès préconisait l'organisation d'associations coopératives et du crédit mutuel pour procurer la possession des machines aux ouvriers eux-mêmes.

L'année 1869 marque l'apogée de l'Internationale. L'association avait dans toutes les villes des organes qui répandaient les idées socialistes, lesquelles accaparaient de plus en plus toute influence dans l'Association. Au Congrès de Bâle, qui eut lieu du 5 au 12 sept. 1869, l'abolition de la propriété revint en discussion. C'était le premier point mis à l'ordre du jour du Congrès. La Commission de la propriété foncière proposait les résolutions suivantes :

1° Le Congrès déclare que la société a le droit d'abo-

lir la propriété individuelle du sol et de faire entrer le sol à la communauté;

2° Il déclare encore qu'il y a nécessité de faire entrer le sol à la propriété collective.

De Paepe prit de nouveau la parole au nom de la section bruxelloise ; il maintint les termes de son rapport de l'année précédente et conclut à ce que l'Etat futur, économique et ouvrier, succédant à l'Etat politique bourgeois, prenne les mesures suivantes :

1° La propriété foncière individuelle est abolie ; le sol appartient à la collectivité sociale ; il est inaliénable ;

... 3° Comme mesure de transition, il est admis que les petits propriétaires qui exploitent leur terre par leur travail personnel pourront rester, leur vie durant, possesseurs de cette terre sans paiement de fermage.

C'est là la première apparition des restrictions à la rigueur du programme faites en faveur des petits propriétaires cultivant eux-mêmes. C'est la première brèche faite au principe de l'expropriation forcée de la propriété foncière. Cette restriction est peu grave ici, puisqu'on ne maintient que la possession, et non la propriété, et qu'on ne la maintient qu'à vie. Ce principe du maintien de certains droits en faveur des petits propriétaires prendra plus tard une extension bien plus considérable.

Au même Congrès, Bakounine déclara que la propriété privée n'avait jamais été et n'est encore que l'appropriation individuelle du travail de la collectivité.

Il était pour la propriété collective du sol, en particulier, et, en général, pour la richesse collective.

Finalement, le Congrès adopta les proprositions de sa commission. On s'en tint à ces principes généraux, ne pouvant se mettre d'accord sur le point de savoir si la terre, une fois nationalisée, devrait être exploitée directement sous le contrôle de la collectivité, ou s'il n'était pas préférable de l'affermer à des particuliers ou à des associations.

Le Congrès recommanda aux sections de l'Internationale d'étudier les moyens pratiques, pour opérer la transformation de la propriété privée du sol en propriété collective.

En 1870, le comité de propagande des sections allemandes de l'Association Internationale des Travailleurs publiait un Manifeste aux Travailleurs des campagnes. S'adressant aux petits propriétaires, le manifeste leur parlait ainsi :

« Et cependant vous, petits propriétaires, vous vivez
« encore presque tous dans la double illusion, non seu-
« lement de pouvoir conserver pour vous et vos enfants
« le misérable coin de terre que vous possédez, mais
« encore de pouvoir l'agrandir, et cela parce que,
« parmi vous, un sur mille peut-être a eu la chance de
« réussir. ... La passion de la propriété et l'envie de
« jouer les maîtres vous aveuglent à tel point que vous
« ne sentez pas la pente où se trouve la petite bour-
« geoisie et qui l'entraîne dans l'abîme de la misère...

« Même en France, où, jusqu'à ce jour, la possession
« et l'acquisition d'un petit coin de terre était pour le
« paysan une religion, l'accaparement du sol par le
« grand capital et l'expropriation des petits agricul-
« teurs va son train, et, dans un avenir peu éloigné,
« une partie de la population des campagnes y sera
« réduite à la condition de simples travailleurs sala-
« riés, tandis que le reste ira accroître le prolétariat de
« l'industrie et la misère des villes.

« Le développement de la situation économique de
« l'Angleterre suit une marche si bien tracée que tous
« les peuples civilisés peuvent y voir l'image exacte
« de leur propre avenir.

« Instruits par l'expérience de ce pays, nous devons
« faire tous nos efforts pour que la population agricole
« et industrielle du continent ne soit pas livrée comme
« celle de la Grande Bretagne, sans conscience ni
« volonté, aux effets funestes de l'envahissement pro-
« gressif du capital, comme si ces effets étaient un fléau
« inévitable du ciel, mais qu'au contraire, sachant
« d'avance que l'aliénation et la dépossession l'atten-
« dent dans l'état des choses actuel, elle se soit mise à
« temps, c'est-à-dire avant que la situation effroyable
« qui la menace ne l'ait atteinte, sous l'égide des
« institutions socialistes.

« La question se pose impérieusement devant la
« classe moyenne : Veut-elle, se reposant dans sa foi
« aveugle en Dieu, se laisser exproprier au profit de

« quelques-uns et se laisser chasser de ses foyers à la
« merci de la faim ; ou bien, guidée par un sentiment
« plus juste, veut-elle se dessaisir de sa possession
« pour le bien de tous, et aider de la sorte, par la pro-
« duction et la propriété collective, à faire triompher
« dans la réalité la maxime : un pour tous et tous pour
« un, avant d'y être réduite par la force des circons-
« tances et la loi de la misère ? »

La même année, survint la guerre franco-allemande. D'autres points du programme semblèrent plus tard présenter un intérêt plus immédiat ; la question agraire fut quasi-oubliée.

En 1876, les derniers fidèles de l'Internationale prononcèrent sa dissolution. Comme on voit, cette Association, fondée exclusivement par les ouvriers de l'usine, sans doctrine de parti, était devenue un groupement collectiviste, où les questions pratiques, même étrangères au monde ouvrier, avaient obtenu la première place.

Le collectivisme agraire en France.

Si nous envisageons le mouvement collectiviste en France seulement, nous trouverons quelque chose d'analogue. Des groupements ouvriers existaient dans ce pays, sans aucun caractère politique. A l'occasion de l'Exposition de Paris, en 1867, quelques groupements parisiens formèrent déjà le projet de réunir un Congrès ouvrier. Le gouvernement impérial s'y opposa.

Plus tard, en 1873, une délégation d'ouvriers parisiens partaient pour l'Exposition de Vienne, et dans ses rapports, on trouve de nouveau l'idée d'un Congrès ouvrier. Sans cesse, d'ailleurs, les journaux apportaient les comptes-rendus d'assemblées analogues en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique.

Finalement, un comité s'étant formé, le premier Congrès fut organisé et s'ouvrit à Paris, le 2 octobre 1876. Il était composé presqu'uniquement de coopérateurs et de proudhoniens mutuellistes. Ils se défendaient de toute idée révolutionnaire. Ils se gardaient bien de toucher à la question de la propriété. Les théories socialistes proprement dites étaient à leurs yeux non seulement des utopies, mais des utopies bourgeoises. Ils n'entendaient ni supprimer, ni socialiser le capital.

Il convient de faire remarquer que la répression de la Commune avait momentanément éloigné de France les principaux chefs révolutionnaires.

Un nouveau Congrès, composé suivant les mêmes règles, s'ouvrit à Lyon le 28 janvier 1878, et fut clos le 8 février. Le collectivisme ne triomphe pas encore, mais il s'y manifeste avec un bien plus grand succès. Le délégué Calvinhac qualifia le Congrès d' « Assemblée de socialistes ». Dans les résolutions adoptées au sujet des candidatures ouvrières : « Les candidats devront accepter « formellement le programme socialiste imposé par « leurs comités. Il sera créé des journaux socialistes ».

Pour la première fois, on y trouve le nom de « Parti socialiste ouvrier ». On sentait chaque jour se dégager et s'éclaircir la notion du collectivisme. Un délégué de Lyon affirmait que le machinisme était un progrès pour l'humanité, mais à une condition, c'est que les machines devraient être entre les mains des travailleurs, non de ceux qui les exploitent. « Le remède au chômage, dit un « délégué, est dans l'établissement de l'industrie et de « la propriété collectives ». « Le collectivisme, ajoutait « Thierry, de Reims, est notre but. Nous ne l'atteindrons « que par la Révolution ; mais il y aura des révolution « naires tant qu'il y aura des souffrances ». A l'issue de la séance du 4 février, Chabert, délégué de Paris, vint confesser ses anciennes convictions et conclut : « Le collectivisme, c'est l'avenir ».

Ici encore, la proclamation des théories collectivistes fut appliquée d'abord à la question agraire, à la mise en commun des lopins ruraux. Thomas, un des membres du Congrès, s'exprimait ainsi sur la petite propriété, à propos de la septième question du programme, les travailleurs agricoles : « L'autre cas de la déprédation de « la culture, et qui donne des résultats identiques, c'est « la petite propriété ou morcellement. En effet, la petite « culture a des moyens tellement limités que son rende- « ment est dérisoire. On a pu faire croire à l'ouvrier « agricole que le morcellement était pour lui un ache- « minement à la faculté d'acquérir... D'abord pour être « le propriétaire d'un bien quelconque, nous devons dire

« qu'il faut le posséder intégralement, sans spolier per-
« sonne et sans être spolié par personne; autrement,
« point de légitime propriété et c'est là le cas de la
« grande généralité des propriétaires. Ensuite le sol
« appartenant de fait à l'oligarchie, qui perçoit le plus
« clair de ses produits, soit directement sous forme de
« fermages, de rentes, de métayages, ou indirectement
« d'intérêts, de créances hypothécaires, la petite pro-
« priété assujettie à ces impôts de toute nature, devient
« illusoire, et, par ce fait, les petits propriétaires ne
« sont ni plus, ni moins que les salariés du capital...
« Pour remédier à cet état de choses qui devient de plus
« en plus désastreux pour l'humanité, nous demandons
« la rentrée du sol à la collectivité humaine, et que
« par l'abolition de la propriété individuelle, agricole,
« le propriétaire du champ ne soit plus le salarié du
« capital, mais le détenteur naturel de l'intégralité du
« produit de ses travaux ».

Le 5 février, le délégué Dupire, de Paris, prenant la parole sur la même question, vint lire un manifeste collectiviste formel et précis cette fois, élaboré avec un soin extrême : « La société moderne est divisée en deux camps
« ennemis et irréconciliables : les exploités et les exploi-
« teurs, ceux qui travaillent sans posséder, ceux qui
« possèdent sans travailler. Il n'existe qu'une solution
« efficace de la question sociale ; c'est de décider que le
« sol, les matières premières, l'outillage industriel, qui
« sont la garantie même de l'existence matérielle des

« sociétés ne sont pas susceptibles de propriété indivi-
« duelle et doivent rester la propriété collective et
« inaliénable de la société ; que la seule propriété
« personnelle légitime est celle des fruits du travail
« personnel ».

Pourtant un ordre du jour présenté par Dupire et consacrant la nécessité de mettre en application le principe de la propriété collective du sol et des instruments du travail ne réunit qu'un petit nombre de voix. Un adversaire du collectivisme, le citoyen Finance répondit :
« Allez parler au paysan de sacrifice, de dévouement
« pour ce qui n'est encore pour lui qu'une abstraction,
« il ne vous comprendra pas... Il nous faut donc tenir
« compte de ces dispositions dans nos rapports avec les
« travailleurs des campagnes. Les idées que nous leur
« porterons ne doivent pas paraître, je dis paraître,
« porter atteinte à leur indépendance individuelle ; leur
« attachement à la République n'est pas encore assez
« profondément enraciné pour résister à la prédication
« de certains systèmes socialistes dont la République
« leur paraîtrait solidaire... Je dois dire que vous vous
« trompez si vous croyez qu'en prêchant l'appropriation
« collective du sol, vous amènerez le paysan à la Répu-
« blique et au socialisme. Privé pendant si longtemps
« de sa liberté sous le joug féodal, croyez bien qu'il
« n'est pas pressé d'accepter le joug de la collectivité.
« Vous essaierez inutilement de le faire tomber d'un
« excès dans l'excès contraire. Son défaut actuel est,

« il est vrai, d'être trop partageux : on peut et on doit lui « dire de réagir contre le morcellement indéfini des « terres... Mais lui conseiller, au nom de l'intérêt géné- « ral, de faire disparaître les bornes de ce champ qu'il « a arrosé de ses sueurs pendant de longues années, « d'arracher cet arbre qu'il a planté spécialement pour « se reposer à son ombre, de faire disparaître sa pro- « priété, son bien, comme il dit, dans la propriété « communale, c'est inutile. Il vous tournera le dos ou « prendra son fusil pour vous répondre. Il me semble « que les ouvriers des villes qui acceptent en ce moment « les idées collectivistes et qui voudraient les propager « dans les campagnes ne se rendent pas bien compte « de l'amour fétichique que le propriétaire porte à sa « terre. Que son père lui ait transmis son champ ou « qu'il en ait fait lui-même l'achat acquitté sou par « sou au prix de mille labeurs, son attachement est le « même, et le moins qu'il opposera à vos tentatives de « propagande sera la force d'inertie, contre laquelle « vous vous briserez, et il aura raison ». Toutes ces idées devaient se retrouver bien plus tard, dans toutes les polémiques relatives à la question agraire.

Cependant M. Jules Guesde, qui n'avait pas été banni comme les combattants de la Commune, était revenu en France, avant eux, en septembre 1876. Le 28 novembre 1877, avait paru le premier numéro d'un journal, l'*Egalité*, fondé pour soutenir le programme collectiviste et pour répandre la doctrine de Marx. Le rédacteur en

chef était M. Jules Guesde. Il acquit rapidement une grande influence. Pas encore très sensible au Congrès de Lyon, elle devait croître avec une surprenante rapidité. Dès le mois de mars 1878, il réclamait dans une réunion privée organisée par lui l'accès du futur Congrès pour les groupes socialistes non ouvriers.

Ce Congrès ouvrier socialiste se réunit à Marseille, le 20 octobre 1879. On avait admis à y être représentés les cercles d'études collectivistes, fondés depuis le commencement de 1878 sous l'inspiration de M. Guesde et de ses amis, et dont les procédés de recrutement étaient extrêmement larges. La question de la propriété fut ainsi posée : « De la propriété et de son organisation par « l'appropriation individuelle ou collective du sol et des « instruments de travail ». Le Congrès se rallia franchement aux théories collectivistes.

Le 28 octobre s'ouvrirent les débats sur la septième question : de la propriété. MM. Fournière et Fauché, de Paris, Tranier de Toulouse, reprenant les démonstrations déjà faites, conclurent à la propriété collective, avec toutes ses conséquences, comme but ; et à la Révolution, comme moyen pour y arriver. Les orateurs affirmèrent tous la prochaine disparition de la petite propriété. Cependant le citoyen Finance, se réclamant du nom de socialiste, vint défendre la cause de la propriété individuelle. Mais le citoyen Jean Lombard répondit que les organes sociaux, les moyens de vivre (terre et outillage industriel) sont historiquement le

produit du travail de l'ensemble des générations humaines, et c'est l'ensemble de leurs descendants qui en est le propriétaire légitime. Puisque l'organisation sociale actuelle est un obstacle à la possession générale des outils et du sol par l'humanité entière, seule propriétaire légitime, c'est aux prolétaires organisés en parti de classe à détruire cette organisation pour y substituer une société juste.

On vota dans une déclaration que l'appropriation collective de tous les instruments de travail et forces de production doit être poursuivie par tous les moyens possibles. Dans une autre résolution, le Congrès adoptait comme but la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières donnés à tous et rendus inaliénables par la société, à laquelle ils doivent retourner.

De même, au Congrès régional de la Fédération du Centre (Paris, 1880) et ensuite au Congrès ouvrier socialiste du Havre (1880) furent votées des résolutions qui, se fondant sur les défauts et les vices de la propriété individuelle, déclaraient nécessaire l'appropriation collective le plus tôt possible du sol, du sous-sol, et des instruments de travail.

Voici les principaux passages de la résolution du Havre sur la propriété, très semblable à celle de Paris :

« Considérant qu'il n'y a d'émancipation possible
« pour les travailleurs que dans la possession de l'ins-
« trument de travail et de la matière première ;

« Considérant que cette possession des moyens de « production ne saurait être individuelle pour deux « raisons :

« 1° Parce qu'elle est incompatible avec les progrès « et l'état actuel de la technique industrielle et agricole « (division du travail, machinisme, vapeur, etc.) ;

« 2° Parce que, ne fût-elle pas anti-économique, elle « ne tarderait pas à donner lieu à toutes les inégalités « sociales d'aujourd'hui (la fédération du Centre expli- « quait : à moins d'une répartition nouvelle impossible « à chaque mouvement de la population) ;

« Considérant que cette possession ne saurait être « davantage corporative ou communale sans entraîner « tous les inconvénients de la propriété capitaliste « d'aujourd'hui... ;

« Considérant d'autre part que cette prise de posses- « sion ne peut être opérée que par la Révolution sociale ;

« Le Congrès... déclare nécessaire l'appropriation « collective le plus vite possible et par tous les moyens « du sol, sous-sol, instrument de travail ».

On vota aussi un programme pour les élections générales de 1881. Dans ce programme, les considérants touchant la propriété individuelle étaient ainsi formulés :

« Considérant que les producteurs ne sauraient être « libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens « de production ;

« Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles ces « moyens de production peuvent leur appartenir :

« 1° La forme individuelle qui n'a jamais existé à « l'état de fait général et qui est éliminée de plus en « plus par le progrès industriel ;

« 2° La forme collective, dont les éléments matériels « et intellectuels sont constitués par le développement « même de la société capitaliste ;

« Les travailleurs français donnent pour but à leurs « efforts dans l'ordre économique le retour à la collecti- « vité de tous les moyens de production ».

Les considérants votés au Havre devaient être plus tard fréquemment repris, avec quelquefois de légères variantes et faire l'objet de nouveaux votes dans les divers Congrès socialistes subséquents.

Cependant, au Congrès de Roubaix (1884) se manifeste une tendance à la modification de la tactique classique. Le Congrès adopta, en effet, à l'unanimité, un rapport sur la cinquième question (le Parti ouvrier, avant, pendant et après la Révolution) dans lequel on peut lire les phrases suivantes :

« Quant aux paysans, on leur annoncera immédiate- « ment l'annulation de toutes les dettes non hypothé- « caires, la réduction de moitié des dettes hypothécaires « confisquées au profit de la collectivité, la suppres- « sion de l'impôt foncier, la faculté de paiement en « nature pour leur part de contribution aux charges « sociales, qui sera ultérieurement fixée, la distribution « gratuite de semences et d'engrais ; seules les gran- « des propriétés seront expropriées ;

« Ils laisseront enfin son instrument de travail au « petit producteur, sachant que le mouvement social est « un enchaînement naturel de phénomènes qu'on ne « peut supprimer à volonté, et qu'on ne fera œuvre « solide, œuvre durable, qu'à condition de s'adapter « scrupuleusement, pour réaliser la socialisation des « forces productives, aux divers degrés de développe- « ment de ces forces ».

Ceci ne tendait à rien moins qu'à établir une différence fondamentale entre les propriétés considérées comme capitalistes et les petites propriétés considérées comme légitimes. C'est là apparemment la première manifestation de la nouvelle tactique, qui devait donner lieu à tant de discussions dix ans plus tard, après le Congrès de Nantes (1894). Il ne semble pas qu'alors, on se soit bien rendu compte de la gravité de cette adoption unanime par le Congrès d'une tactique toute nouvelle et qui aurait dû sembler à beaucoup d'esprits contraire aux principes du pur marxisme. L'opposition qui ne manqua pas de se manifester plus tard, à la suite des Considérants du Congrès de Nantes, ne paraît pas s'être manifestée alors ; il n'y eut pas sur ce point de graves polémiques de journaux. Cela tient probablement à l'importance alors beaucoup moindre du parti socialiste, et à la bien moindre publicité donnée aux décisions de ses Congrès.

Il faut ajouter que cette théorie avait déjà été exposée par quelques publicistes et devait l'être encore,

avant de faire l'objet d'une adoption consciente et de grande portée au Congrès de Nantes de 1894, dont la publicité qui fut donnée à ses décisions fit comme la source de cette thèse nouvelle. Ainsi, dès 1881, M. G. Deville écrivait un article dans le *Citoyen* (1) (qu'il rappelait plus tard dans ses *Principes socialistes*), où nous lisons :

« Aussi notre collectivisme scientifique, n'ayant pas « la prétention de marcher plus vite que les faits, « n'a *jamais* parlé de la *suppression de la propriété* « *paysanne*...

« Là où se trouvent d'ores et déjà réunies dans les « mêmes mains le capital et le travail, il n'y a pas lieu « à confiscation. Dans ce cas, en effet, il n'y a pas « exploitation d'hommes par un homme. Bien au con- « traire, ce sont les détenteurs de ces instruments de « travail, mis par eux-mêmes en mouvement, de cette « terre par eux-mêmes cultivée, qui deviennent la « proie des intermédiaires financiers et commerciaux « auxquels ils sont contraints d'avoir recours. Ces pro- « priétaires ne sauraient être l'objet d'une mesure « d'expropriation ».

M. Paul Lafargue, dans l'*Egalité* du 12 février 1882, écrivait :

« Mais la solution sera autre partout où l'instrument « a conservé sa forme individualiste. Ce serait folie que

1. Socialisme et paysan (*Le Citoyen*, 7 oct. 1881).

« de parler de nationaliser le métier à bras des petits « tisserands, les burins du graveur, le bateau du petit « batelier, la terre du paysan propriétaire, etc. Je pense « qu'au lieu d'effrayer les paysans avec la menace d'une « expropriation impossible, il faudrait songer à les « gagner à la Révolution, ce qui est facile. Pour cela, « le gouvernement révolutionnaire n'aurait qu'à suppri- « mer les impôts fonciers, confisquer les dettes hypothé- « caires que l'on réduirait de moitié, abolir les autres « dettes et organiser le crédit agricole. Ces mesures, « qui ne bénéficieraient qu'aux paysans propriétaires, « seraient accompagnées de la nationalisation des terres « non cultivées par leurs propriétaires et de l'organi- « sation communiste des prolétaires agricoles. Si, au « lieu de menacer le paysan dans la possession de son « lopin de terre, le gouvernement révolutionnaire le « déchargeait de ses impôts, le libérait de ses dettes et « lui procurait le crédit, la contre-révolution perdrait « son point d'appui et la Révolution s'assurerait un allié « fidèle et courageux ».

De même, en 1885, le prince Kropotkine écrivait (1) :

« S'ensuit-il que la Révolution sociale doive renverser « toutes les bornes et les haies de la petite propriété, « démolir jardins et vergers et faire passer dessus la « laboureuse à vapeur, afin d'introduire les bienfaits « problématiques de la grande culture, ainsi que le

1. *Paroles d'un révolté,* 1885, p. 329.

« rêvent certains réformateurs autoritaires ? Certes, pour
« notre part, nous nous garderons bien de le faire. Nous
« prendrons garde de toucher au lopin du paysan tant
« qu'il le cultive lui-même, avec ses enfants, sans recou-
« rir au travail salarié. Mais nous exproprierons tout ce
« qui n'est pas cultivé par les bras de ceux qui détiennent
« la terre en ce moment ».

Mais ces divers articles ne sont que des manifestations individuelles qui ne peuvent engager le parti. Revenons donc à l'historique des Congrès.

La question agraire revint sur le tapis, après un long intervalle, au Congrès de Marseille (1892). C'est de ce Congrès que l'on fait dater généralement la nouvelle tactique rurale des socialistes français. On y vota en effet un programme de réformes minimum à appliquer immédiatement sous le régime capitaliste, lesdites réformes n'étant pas toutes rigoureusement socialistes, mais figurant en partie sur les programmes d'autres groupes politiques. On peut dire cependant que quelques-unes de ces réformes tendaient à l'instauration du régime collectiviste. L'innovation dûe à ce congrès fut la constitution d'un programme socialiste spécial aux campagnes, où on avait jusque là soutenu l'unique programme du Hâvre. Le programme qui fut alors voté, en vue des élections de 1893, comportait un certain nombre de réformes immédiates : minimum de salaires, prud'hommes agricoles, inaliénabilité des terrains communaux et leur exploitation en commun par des familles

usufruitières, caisses de retraites, etc. Il ne faisait aucune mention explicite de l'appropriation collective du sol, mais il ne l'écartait pas expressément pour les petits lopins. Ce fut la tâche du Congrès de Nantes, tenu deux ans plus tard (1894).

La même année, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, le groupe des allemanistes, tint un Congrès national à Saint-Quentin, qui s'ouvrit le 2 octobre 1892. La propagande dans les milieux agricoles y fut l'objet d'une délibération, car l'approche des élections en faisait pour tout le parti socialiste une question de la plus haute gravité. MM. Arcès-Sacré et Chausse y présentèrent une résolution motivée, qui s'exprimait ainsi sur le compte des petits propriétaires :

« Comme il n'est pas permis de laisser la terre inculte, « tout possesseur du sol devra faire le délaissement de « toutes les terres qu'il ne justifiera pas pouvoir culti- « ver par son travail personnel ou celui des siens. Les « terres domaniales ainsi délaissées pourront être con- « cédées par la société seule propriétaire du sol aux cor- « porations agricoles soumises à la loi du travail col- « lectif.

« Cependant, par mesure transitoire et pour ne pas « offenser les intérêts des petits agriculteurs cultivant « de leurs propres mains le modeste héritage de leurs « pères, intérêts qu'ils ont pu croire légitimes sous l'an- « cienne constitution sociale, la société propriétaire du « sol pourra en continuer la jouissance viagère et per-

« sonnelle à ceux d'entre eux qui voudront continuer à « l'exploiter par leurs bras, en dehors des corporations « agricoles collectives.

« Il n'est pas douteux que cette situation ne sera que « transitoire et qu'elle durera peu, car les travailleurs « agricoles travaillant isolément ne subsisteront que « dans des conditions pénibles et médiocres, tandis que « les travailleurs agricoles qui auront accepté le travail « collectif en tireront une grande puissance...

« En conclusion, nous présentons la résolution sui- « vante : Afin de préparer les voies à la Révolution « sociale, le Congrès décide, comme mesure temporaire « et purement transitoire, que les possesseurs actuels « d'un modeste héritage qu'ils cultivent de leurs pro- « pres mains, sans spéculation sur le travail d'autrui, « pourront être maintenus dans la jouissance de leurs « terres, sous la condition de continuer une culture utile « Cette concession toute personnelle ne pourra être « ni cédée, ni louée ».

Après discussion, à la majorité des délégués au Congrès, cet amendement ne fut pas adopté.

D'ailleurs, dans un ouvrage postérieur, l'auteur de cet amendement (1) déclarait renoncer à cette idée du maintien temporaire des petits propriétaires :

« Le délaissement absolu, immédiat et sans réserves

1. Arcès Sacré, *Lois socialistes de la propriété*, Bibliothèque des chemins de fer, sans date.

« ne sera imposé qu'aux possesseurs de grands domai-
« nes... Les petits cultivateurs et généralement tous
« ceux qui travaillaient de leurs propres bras à la terre
« devront, au lendemain de la Révolution sociale, con-
« tinuer une culture utile, car elle ne saurait être inter-
« rompue un seul jour sans amener la disette. Mais peu
« à peu ces nouvelles recrues de la Révolution sociale
« frappées des avantages que leur offrira le travail col-
« lectif s'empresseront de proposer le délaissement de
« leurs terres pour s'employer uniquement dans les fer-
« mes de la collectivité. La transformation de la culture
« isolée en une grande culture collective se fera ainsi
« progressivement sans secousse et surtout sans vio-
« lence.

« ... Cette question nous avait fortement préoccupés il
« y a quelques années. Aussi avons-nous pris la parole,
« au Congrès de Saint-Quentin, pour défendre avec notre
« camarade Chausse une proposition qui selon nous,
« eût écarté ce grave danger. Nous étions d'avis que les
« petits travailleurs agricoles, exploitant leur propre
« fonds de leurs bras, fussent laissés provisoirement en
« possession temporaire ou même viagère sous certaines
« conditions réglementant l'exploitation. Les grands
« terrains domaniaux eussent suffi à la formation des
« fermes consacrées au travail collectif. Rien n'eût été
« changé, en la forme, à la situation présente des petits
« agriculteurs et l'on n'eût pas eu à craindre de les voir
« grossir l'armée des émigrés capitalistes. Ils n'eussent

« ainsi connu que les bienfaits de la Révolution sociale ;
« et c'eût été librement et spontanément, après avoir
« constaté la supériorité des avantages du travail col-
« lectif qu'ils eussent délaissé leurs fonds pour entrer
« dans la collectivité.

« Cependant le Congrès, n'admettant que le régime
« du travail collectif pour tous, fut unanime pour
« repousser notre proposition. Notre camarade et ami
« J.-B. Clément en appuya le rejet dans un sentiment
« dont nous avons depuis reconnu la justesse. En effet,
« la condition des petits cultivateurs devient plus misé-
« rable d'année en année, et nous les voyons aujour-
« d'hui bien près de se rallier au socialisme révolution-
« naire dont ils se montrent curieux d'étudier le pro-
« gramme. Nous reconnaissons même que le système
« mixte qui nous avait d'abord séduit compromettrait,
« bien loin de le favoriser, l'établissement définitif du
« régime collectiviste ».

Deux ans plus tard, le Congrès guesdiste de Nantes (1894) en ajoutant des considérants au programme voté à Marseille, manifeste sa formelle adhésion à la théorie de la protection et du maintien par les socialistes de la petite propriété. Ces considérants, qui furent proposés dans son rapport par M. Lafargue, établissaient le droit des paysans parcellaires à conserver la propriété de leur lopin. Le rapport s'exprimait ainsi :

« La grande propriété se reconstitue aux dépens de
« la propriété moyenne, qui tend à disparaître et de la

« propriété paysanne, qui diminue en étendue. On ne « laisse aux paysans que des lambeaux de terre insuffi- « sants pour leur procurer des moyens d'existence, afin « de les retenir aux champs, pour que les propriétaires « capitalistes aient toujours à leur disposition des jour- « naliers. Avant la Révolution, pour se procurer des « travailleurs aux époques des moissons et dans le cou- « rant de l'année, les propriétaires étaient obligés, dans « un grand nombre de provinces, de les établir sur leurs « domaines, dans des maisonnettes, auxquelle étaient « annexés des champs de un à deux hectares. On nom- « mait manouvreries ces petites fermes concédées aux « laboureurs en échange d'un certain nombre de jour- « nées de travail. Les petits biens des paysans modernes « jouent le rôle des manouvreries du siècle dernier.

« Les terres centralisées sont données en fermage ou « cultivées par des sociétés financières, par des agrono- « mes au courant de tous les progrès de la science et de « la technique agricole. Mais une partie des terres « monopolisées par les parasites fonciers sont transfor- « mées pour leur amusement en territoires de chasse, « d'où les faisans et les lièvres chassent les hommes.

« Cette brutale centralisation au profit des oisifs ne « peut être arrêtée dans sa marche : elle est fatale. « Mais le parti socialiste, avant même d'arriver au pou- « voir, peut acculer le gouvernement capitaliste à des « réformes qui en atténueront les désastreux effets, et « qui apporteront quelque soulagement aux misères des

« cultivateurs de tout ordre, journaliers, paysans, pro-
« priétaires, métayers et fermiers.

« Le petit champ est l'outil du paysan comme la var-
« lope est celui du menuisier et le bistouri celui du chi-
« rurgien. Le paysan, le menuisier et le chirurgien n'ex-
« ploitant personne avec leur instrument de travail n'ont
« donc pas à redouter de le voir enlever par une révo-
« lution socialiste, dont la mission est d'exproprier les
« expropriateurs qui ont pris la terre aux laboureurs et
« la machine aux ouvriers et qui ne s'en servent que
« pour exploiter les producteurs...

« Le Parti socialiste, maître du pouvoir, loin de vou-
« loir déranger le paysan-propriétaire dans la tranquille
« possession du lambeau de terre qu'il féconde de ses
« sueurs, supprimera les impôts qui pèsent sur lui, le
« débarrassera des ouvriers qui le dévorent, en abolis-
« sant les dettes chirographaires et hypothécaires, et
« l'aidera dans son exploitation en lui fournissant du
« crédit, des machines, des engrais, des semences, des
« bestiaux à engraisser, etc., et en lui permettant d'ac-
« quitter sa dette en nature.

« Ce sont les hommes nés dans la République sociale
« fondée sur les ruines de la société capitaliste, et éle-
« vés dans les idées communistes, qui, sans blesser les
« sentiments de personne, feront rentrer dans le domaine
« de la nation les parcelles de terre que, par intérêt,
« les capitalistes avaient laissées en possession de leurs
« pères ».

La résolution proposée fut adoptée. Elle comprenait les considérants suivants :

« Considérant qu'aux termes mêmes du programme
« général du parti, les producteurs ne sauraient être
« libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens
« de production ;

« Considérant que si, dans le domaine industriel, ces
« moyens de production ont déjà atteint un tel degré de
« centralisation capitaliste qu'ils ne peuvent être resti-
« tués aux producteurs que sous la forme collective ou
« sociale, il n'en est pas de même actuellement, en
« France du moins, dans le domaine agricole ou ter-
« rien, le moyen de production, qui est le sol, se trou-
« vant encore sur bien des points possédé à titre indi-
« viduel par les producteurs eux-mêmes ;

« Considérant que si cet état de choses, caractérisé
« par la propriété paysanne, est fatalement appelé à
« disparaître, le socialisme n'a pas à précipiter cette
« disparition, son rôle n'étant pas de séparer la pro-
« priété et le travail, mais au contraire, de réunir dans
« les mêmes mains ces deux facteurs de toute produc-
« tion dont la division entraîne la servitude et la misère
« des travailleurs, tombés à l'état de prolétaires ;

« Considérant que si, au moyen des grands domaines
« repris à leurs détenteurs oisifs, au même titre que les
« chemins de fer, les mines, les usines, etc., le devoir
« du socialisme est de remettre en possession, sous la
« forme collective ou sociale les prolétaires agricoles,

« son devoir non moins impérieux est de maintenir en
« possession de leur lopin de terre contre le fisc, l'usure
« et les envahissements des nouveaux seigneurs du
« sol, les propriétaires cultivant eux-mêmes ».

Cependant le groupe allemaniste ne voulut jamais accepter cette tactique qu'il considérait comme contraire aux principes marxistes. Dans son Congrès de Dijon (même année 1894) le rapport de la commission chargée d'étudier la situation du prolétariat agricole fut adopté :

« ... En ce qui concerne notre pays, la terre presque
« tout entière est possédée sous forme d'appropriation
« individuelle. Il n'y a sous la forme collective que la
« portion territoriale représentée par les biens doma-
« niaux et communaux, dont la quantité, infime relative-
« ment, n'atteint guère que quatre millions d'hectares
« environ. D'ailleurs, ces biens sont tous les jours
« considérablement diminués par des aliénations cou-
« pablement consenties par des municipalités rétro-
« grades.

« La conséquence immédiate de ce qui précède, est
« un fait brutal dominant : c'est la division des travail-
« leurs agricoles en deux classes bien distinctes :

« 1° La classe nombreuse des salariés agricoles, de
« ceux qui, ne possédant pas du tout de terre, sont
« entièrement dénués, et sont, avant tous autres, les
« premiers des prolétaires agricoles.

« Nous disons les premiers, car nous savons très
« bien que la grande majorité des petits propriétaires

« qui cultivent par eux-mêmes et leur famille ne sont
« autres que des prolétaires agricoles, quoiqu'ils s'en
« défendent, bien à tort.

« 2° La classe de ceux qui possèdent de la terre,
« mais dans des conditions très dissemblables...

« Quant aux petits cultivateurs, mi-propriétaires et
« mi-salariés, s'ils comprenaient bien leur véritable
« situation, ils seraient nos alliés, car ils sont aussi les
« victimes du système capitaliste... Lentement, mais
« sûrement, comme selon Sainte Opportune, ils seront
« expropriés par la féodalité terrienne, et rejetés dans
« l'armée des salariés agricoles.

« Après cette analyse, notre revendication de jus-
« tice intégrale apparaît dans toute sa lumineuse
« beauté. Oui. Nous réclamons l'inaliénabilité du sol
« et sous-sol, c'est-à-dire l'appropriation collective de
« la terre, fonds et surface.

« Bien entendu, étant donnée la séparation des peu-
« ples en nationalités, nous devons en tenir compte.
« Aussi précisons-nous notre formule comme ci-après :
« la terre, sol et sous-sol, doit-être propriété collective
« et indivise de la nation tout entière.

« Voilà le grand but à atteindre... Mesures immé-
« diates après la Révolution : Déclaration d'inaliéna-
« bilité de la terre, désormais reconnue propriété
« sociale collective, c'est-à-dire retour immédiat à la
« collectivité de toutes les propriétés terriennes, sol et
« sous-sol, en tant que nue-propriété.

« L'usufruit, c'est-à-dire la jouissance, sera maintenu « à tous ceux des propriétaires qui cultivent par eux-« mêmes, sans employer de salariés agricoles.

« La jouissance des biens qu'ils détiennent actuelle-« ment sera reprise aux propriétaires qui ne cultivent « pas par eux-mêmes, pour être attribuée par les com-« munes à tous les travailleurs agricoles : journaliers, « métayers et fermiers.

« Lorsque, par suite de décès, départ, changement de « profession ou toute autre cause, un usufruitier aban-« donnera la culture de la portion du sol qui lui aura « été attribuée, ledit usufruit fera retour à la commune, « qui pourra l'attribuer selon le cas, soit à une associa-« tion de travailleurs agricoles, soit à un autre cultiva-« teur, ou pourra l'exploiter directement au bénéfice de « la collectivité ».

Les allemanistes persistèrent dans leur manière de voir, qui fut défendue par leur chef M. Allemane dans une série d'articles parus dans le journal « *Le Parti Ouvrier* » en 1895. L'année suivante, ils proclamaient encore la nécessité d'une mise en commun intégrale de tous les moyens de production, sol compris, sans apporter à cette règle la moindre exception (Congrès de Paris, 1895).

Ainsi se trouvent constitués en France deux opinions absolument différentes sur l'interprétation des idées présumées de Karl Marx relativement à la propriété parcellaire du petit paysan.

Les mêmes divergences se montrèrent en d'autres pays, et particulièrement en Allemagne.

Le collectivisme agraire en Allemagne.

Au point de vue de l'importance des propriétés, la situation est très différente dans ce pays entre le Nord et le Sud. Dans l'Allemagne du Nord et de l'Est, la grande propriété prédomine : c'est au contraire la petite et la moyenne dans le Sud et dans l'Ouest. Aussi, là comme partout, les difficultés se manifestèrent dans la propagande à la campagne auprès des petits paysans. Ce furent les socialistes de Bavière, de Wurtemberg, de Hesse. du grand duché de Bade qui les premiers discutèrent dans leurs congrès particuliers la question d'une propagande agraire distincte, la nécessité d'un programme agraire spécial. On les vit inscrire sur leurs programmes électoraux des revendications à part en faveur des paysans, et dans les Parlements comme devant l'opinion, suivre une politique spécialement agraire.

Au Congrès de Stuttgard, en 1870, les socialistes s'étaient encore déclarés partisans de la naturalisation du sol, sans restrictions, en affirmant d'ailleurs la prompte disparition de la petite propriété, que la grande production, de plus en plus nécessaire, ferait rapidement disparaître. Dans les Congrès généraux qui suivirent, on ne s'occupa plus particulièrement de la question agraire ; on se contenta de maintenir par une brève formule la similitude de situation des campagnes et des

villes, au point de vue des principes de socialisation. Successivement, les programmes de Gotha et d'Erfurth se contentèrent de réclamer en général la socialisation de tous les moyens de production. Mais on s'aperçut assez vite, ici aussi, que par ce moyen, on risquait de s'aliéner les campagnes, et que le socialisme devait les aborder avec un programme détaillé et précis. Le cri d'alarme fut poussé au Congrès de Halle, en 1890 : « Nous n'avons pas encore un seul paysan démocrate socialiste », disait un délégué de l'Allemagne du Sud, M. Blos. On décida de rechercher les moyens de s'attirer cette partie importante de la population. Mais l'enthousiasme ne dura pas, car le Congrès de Cologne de 1893 reconnut que, pour le moment, il n'y avait pas grand chose à faire chez les paysans

Cependant les socialistes bavarois, dès leur premier Congrès (Regensburg 1892), avaient élaboré un programme agraire spécial où, laissant de côté la nationalisation du sol, ils se contentaient de préconiser un très grand nombre de réformes pratiques immédiates à réaliser dans les campagnes. Successivement, les socialistes du Wurtemberg, de la Hesse, du grand duché de Bade, d'autres régions encore de petite propriété, en adoptèrent de semblables ou quelque peu différents. On finit par sentir que cette question était capitale, et que le fait d'avoir dans chaque province une tactique spéciale ou même contradictoire pouvait nuire au parti.

On décida donc d'inscrire la question agraire à l'ordre

du jour du Congrès général tenu à Francfort-sur-le-Mein en 1894.

Dans le rapport qu'ils présentèrent au Congrès M. de Vollmar et le Dr Schœnlank constataient que les socialistes ne s'étaient guère occupés de la question agraire que d'une façon doctrinale ; le moment était venu de passer à la pratique.

« La démocratie socialiste, disait Vollmar, s'était pro-« duite au début sous la forme d'un mouvement des « ouvriers de la grande industrie, mais l'agriculture « avait été entraînée à son tour par l'évolution interna-« tionale qui rapproche tous les marchés du monde. « Cependant l'agitation socialiste déplaît au paysan petit « propriétaire, quand il entend parler de la suppression « de la propriété privée et de son remplacement par la « propriété collective. On doit offrir au paysan quelque « chose de positif en matière économique, une amélio-« ration de sa situation peu brillante. En résumé, con-« cluait M. Vollmar, le parti démocrate socialiste ne « peut échapper à cette alternative : ou il doit assister « indifférent aux malheurs du paysan, ou bien, contrai-« rement à ce qui se passe dans la grande industrie, les « démocrates socialistes doivent s'efforcer d'arrêter à la « campagne la prolétarisation des masses, dresser un « programme agraire en s'inspirant de l'exemple de la « Hongrie, de l'Italie, de la Belgique, surtout des socia-« listes français au Congrès de Marseille (1892) ».

Quelques protestations énergiques s'élevèrent contre

les principes de politique agraire ainsi soutenus. Il ne faut pas s'adresser aux paysans propriétaires, disait-on, mais aux ouvriers agricoles. Cependant, malgré ces protestations, un ordre du jour soutenu en commun par MM. Schœnlank et Vollmar fut adopté à une grande majorité. La nécessité de concilier dans une même formule le respect dû aux principes généraux de la socialisation totale de tous les moyens de production et la nécessité de séduire les petits paysans par des mesures qui leur soient favorables avait produit une rédaction assez ambigüe : « La question agraire, en tant que par-
« tie essentielle de la question sociale, ne sera résolue
« d'une manière définitive que lorsque le sol, avec les
« instruments de travail, aura été restitué aux produc-
« teurs qui cultivent aujourd'hui la terre comme ouvriers
« salariés ou aux petits paysans qui travaillent la terre
« au service du capital ».

On laissait donc dans le vague la question essentielle de la nationalisation du sol.

Une commission chargée d'élaborer le programme agraire fut nommée à Francfort. MM. Vollmar et Bebel en faisaient partie. Toutes les mesures composant le triple programme élaboré par chacune des trois régions placées sous un régime de propriété différent n'avaient rien de commun avec l'abolition de la propriété individuelle et auraient au contraire pour résultat d'améliorer la condition des propriétaires ruraux.

Ce projet, publié dans la presse, ne trouva pas un

accueil très favorable chez les socialistes ; et dans les réunions publiques qui précédèrent le Congrès de Breslau, l'année suivante, on le discutait avec violence.

Ce fut le Dr Quarck qui soutint à ce Congrès le programme de la commission ; puis le Dr Schœnlank, le Dr David prirent la parole. Enfin, chose curieuse, le programme fut appuyé par Bebel et Liebknecht, deux orthodoxes marxistes, jusque-là fort intransigeants. Il fut cependant combattu énergiquement par le Dr Schippel et par M. Kautsky qui finalement l'emportèrent.

Ce dernier disait : « Le programme agraire promet « aux petits paysans, non-seulement la conservation de « leurs biens, mais encore la consolidation et l'extension « de leur patrimoine par des mesures législatives et « administratives empruntées à l'arsenal du socialisme « d'Etat... Nous ne les gagnerons pas, ces petits proprié- « taires ; nous ne les sauverons pas de la ruine. Nous « devons leur dire : Votre situation est désespérée. « Nous ne craignons pas de proclamer des vérités désa- « gréables, au risque de nous aliéner des sympathies. « Le maintien de la petite propriétè est le meilleur « moyen d'entretenir la dégénérescence ».

De nombreux orateurs abondèrent dans le même sens. Finalement la proposition de M. Kautsky fut adoptée, et à une très grande majorité, le projet de programme agraire fut rejeté purement et simplement.

Les socialistes bavarois ont déclaré néanmoins qu'ils continueraient après comme avant leur agitation parmi

les paysans et tiendraient les décisions du Congrès pour nulles et non avenues.

D'ailleurs l'échec du projet de programme agraire en Allemagne fut uniquement dû à cette conviction que les mesures de protection proposées en faveur des petits propriétaires les favoriseraient à tel point qu'elles arrêteraient la marche normale de leur prolétarisation. Mais l'influence de la campagne agraire se fit cependant sentir en ce sens que presque tous les socialistes allemands affirment aujourd'hui que le collectivisme venant au pouvoir n'exproprierait pas les petits paysans, mais au contraire les maintiendrait en possession de leurs lopins. Cette idée est exprimée par M. Kautsky ; elle est exprimée par Engels, et cela malgré l'opposition intransigeante que ces deux orateurs ont faite à l'adoption du projet de programme proposé à Breslau.

Dans son article paru dans la *Neue Zeit* (1) (1895) où il critique longuement les décisions du Congrès de Nantes, Engels exprime les idées suivantes touchant l'attitude du socialisme au regard du petit paysan :

« Quelle est donc notre position en face des petits « paysans ? Et comment agirons-nous à leur égard, le « jour où le pouvoir sera entre nos mains ?

« D'abord cette phrase du programme français est « juste indubitablement que nous prévoyons la disparition du petit paysan, mais que nous ne sommes nullement appelés à hâter cette disparition.

1. V. Bibliographie.

« Et ensuite, il est tout aussi évident que lorsque « nous serons au pouvoir, nous ne pourrons songer à « exproprier les petits paysans, que ce soit avec ou sans « indemnité, comme nous serons obligés d'agir avec les « grands agriculteurs. Notre devoir envers le petit « paysan est en premier lieu de transformer sa propriété « et son exploitation privée en exploitation coopérative, « non en l'y contraignant, mais en le lui montrant par « des exemples et en mettant à sa disposition le concours « de la société ».

M. Kautsky, dans son ouvrage sur la « question agraire » affirme de même que le Parti socialiste, maître du pouvoir, s'abstiendra de toute expropriation des petites propriétés :

« L'agriculture pourra passer du régime capitaliste au « régime socialiste sans aucune expropriation des « paysans propriétaires... Les innombrables propriétai- « res d'infimes exploitations parasites renonceront avec « joie à l'indépendance et à la propriété dont ils n'ont « que les apparences quand on leur montrera les avan- « tages incontestables de la grande exploitation... L'Etat « non seulement ne prendra rien aux paysans, mais il « leur donnera beaucoup... Comment admettre qu'un « régime socialiste chasserait les paysans de leurs terres ? « Ce serait une folie, bien plus grande que celles dont « nous gratifient nos adversaires les moins scrupuleux, « les plus dénués de bon sens ».

Ainsi, en Allemagne, on peut dire que les divergences

d'idées ne s'exercent que sur la nature des mesures de protection que l'on doit prendre en faveur des paysans, et qui peuvent, dans certains exemples, contrecarrer l'évolution naturelle vers la grande concentration des terres. Mais les socialistes reconnaissent que leur parti, venant au pouvoir, ne comptera que sur la conviction, et non sur la contrainte, pour enlever leurs lopins aux petits paysans.

Le collectivisme agraire en Angleterre.

Au point de vue de la question qui nous préoccupe, ce pays se trouve dans une situation spéciale. La propagande agraire que la survivance des petits propriétaires rend autre part si difficile ne souffrît dans ce pays aucun obstacle de ce fait, la propriété foncière y étant, depuis de longues années, concentrée entre les mains d'un petit nombre de gros propriétaires. Nulle atteinte aux principes généraux du marxisme, nulle atténuation, nulle modification n'avait donc lieu d'y être proposée pour faciliter la propagande à la campagne ; et, en effet, c'est la mise en commun pure et simple qui y est prêchée tant aux champs qu'à l'usine. Cette situation peut même, peut-être, expliquer l'erreur où tomba Karl Marx sur la proximité de la grande concentration en agriculture. Il était influencé par le spectacle qu'il avait sous les yeux de la grande propriété terrienne anglaise On sait, en effet, qu'il passa la plus importante partie de sa vie en Angleterre. Les succès du col-

lectivisme pur et simple dans les campagnes anglaises sont donc justifiés par les mêmes causes que les succès du collectivisme ouvrier dans les pays où le monde industriel a atteint ce stade auquel les campagnes ne sont pas encore parvenues. La socialisation de la terre y fut même préconisée dans une autre doctrine, qui bornait ses vœux à ce seul collectivisme partiel, et cette doctrine rencontra dans les campagnes un très grand nombre d'adhésions. Il est ainsi confirmé que la situation sociale de tel groupe de production, où la centralisation et la grande propriété sont à leur apogée, exerce une influence considérable sur le rapide développement des théories de socialisation. Cette idée fut très nettement soutenue, dès février 1880, par Georges Vollmar le célèbre orateur socialiste bavarois, qui s'exprimait ainsi (1) :

« L'agitation ouvrière a été tout d'abord déterminée « par la grande industrie, qui, à son tour, est la résultante de l'appropriation individuelle de la matière et « des instruments de travail. Il est compréhensible que « les ouvriers aient combattu tout d'abord pour leurs « intérêts les plus tangibles, et qu'ils n'aient pas dépassé « les horizons du monde industriel. Mais ce n'était là « qu'une restriction passagère et involontaire. Le point « de vue socialiste est allé s'élargissant, de plus en plus, « et le mouvement s'est engagé dans des cercles tou-

1. Importance de la question foncière (*Revue socialiste*, 1880).

« jours plus vastes. Après les ouvriers, sont venus ou « viennent au socialisme les artisans, les petits com- « merçants, les écrivains, les employés ; en un mot, « tous les exploités.

« Mais tous ces éléments ne forment encore qu'une « classe des habitants des villes. En face d'eux et en « opposition d'idées est toute la masse des paysans... La « dissolution économique amenée par la grande indus- « trie n'est pas encore assez avancée dans l'économie « rurale, ni en France, ni en Allemagne, pour que les « paysans soient mûrs pour le socialisme.

« Mais là où la grande industrie domine, les plus éner- « giques parmi les paysans viennent bravement à nous ».

Et une note de la rédaction montre en ce dernier paragraphe une allusion à l'Angleterre, où dit-elle « le sys- « tème de grande production règne dans les campagnes « et où les paysans sont plus socialistes que les ouvriers « et réclament énergiquement la nationalisation du sol ».

Ainsi les mêmes motifs qui font la propagande agraire si difficile en France et en Allemagne la facilitent en Angleterre. La situation du socialisme dans ce pays est très bien exposée par M. Albert Métin (1):

« Le développement du socialisme en Angleterre a « été favorisé par deux causes économiques : la grande « industrie, la grande propriété.

« La grande industrie, qui divise les hommes en deux

1. *Le socialisme en Anglelerre* (Paris, 1897), pages 1, 128 151, 156.

« classes, en « deux nations » écrivait Disraëli : les sala-
« riés et les patrons, a causé dans presque tous les pays
« d'Europe et d'Amérique la formation de partis
« ouvriers qui réclament la mise en pratique des théo-
« ries socialistes.

« La grande propriété, exception chez nous, est la
« règle en Grande Bretagne. Là-bas, les paysans ne sont
« que des ouvriers des champs travaillant sur des domai-
« nes considérables, où rien n'est à eux, pas même la
« chaumière qu'ils habitent. Leurs intérêts semblent
« donc les pousser à attaquer la propriété, tandis que
« celui de nos paysans français est de la défendre. L'an-
« tagonisme du peuple des campagnes et de celui des
« villes, obstacle au progrès du socialisme, paraît donc
« beaucoup moins irréductible en Angleterre que sur le
« continent, car les révolutionnaires peuvent entraîner
« les populations rurales en ajoutant sur leur programme
« la nationalisation du sol à la socialisation des manu-
« factures et de tous les autres moyens de production.

« Cette tactique a été adoptée en Grande Bretagne
« par tous les partis de révolution sociale, depuis les
« Jacobins contemporains des nôtres jusqu'aux Char-
« tistes, dont les efforts échouèrent de 1838 à 1848.
« Après 1848, il y eut une période de silence, mais non
« pas de mort, pendant laquelle agirent lentement les
« diverses influences d'où sont sorties il y a moins de
« vingt ans les nouvelles organisations socialistes de
« l'Angleterre.

« En Angleterre, la plus grande partie du sol appar-
« tient à un petit nombre de grands propriétaires qui le
« font travailler par des journaliers. D'une part, une con-
« centration des champs, des prés, des terrains à bâtir,
« des villages et des villes mêmes entre les mains de
« quelques capitalistes, concentration analogue à celle
« des diverses industries dans les grandes usines ; d'au-
« tre part, réduction du travailleur manuel à la condi-
« tion de salarié : tels sont les caractères de la produc-
« tion agricole anglaise. Infiniment plus que toute autre,
« elle présente exactement les traits de la production
« industrielle.

« En France, en Belgique, en Allemagne, le petit
« producteur propriétaire de son métier a presque dis-
« paru devant la concurrence de la grande fabrique,
« mais les petits paysans, propriétaires de leur maison
« et de leur champ forment encore la masse de la popu-
« lation agricole et même de la population totale du
« pays. En Angleterre, les petits paysans propriétaires,
« les Yeomen, ont presque complètement disparu, et
« même la propriété terrienne se concentre en un très
« petit nombre de mains, comme il est arrivé pour les
« industries dont le développement mécanique est le
« plus avancé. .... La propriété foncière en Irlande et en
« Ecosse est entrée dans la même phase qu'en Angle-
« terre, mais plus brusquement.

« ..... Comme le socialisme, la doctrine de la natio-
« nalisation du sol est sortie en Angleterre de l'inter-

« prétation de l'évolution économique par les radicaux
« d'il y a cent ans.... Tandis que les démocrates de
« France, représentant un pays de petits propriétaires
« fonciers, réclamaient l'affranchissement de la propriété
« individuelle, les radicaux anglais, habitant un pays
« de landlordisme, réclamèrent, au nom de la masse des
« sans-terre, la nationalisation du sol.

« Le premier champion de cette doctrine fut Tho-
« mas Spence (1750-1814). En même temps William
« Ogilvie (1736-1829) avait proposé la nationalisation
« du sol. Le silence se fit un peu sur ces idées, lors de
« la réaction qui pesa sur l'Angleterre pendant les guer-
« res de la Révolution Française et de l'Empire..... La
« nationalisation du sol tendait à dégénérer en une sim-
« ple question de l'assiette de l'impôt : Wallace et Henry
« George lui ont rendu l'importance théorique qu'elle
« avait au temps de Spence : leurs efforts sont simul-
« tanés et se placent vers 1881... Les théories de George
« ont trouvé un succès facile dans les pays de grande
« propriété où les travailleurs des campagnes ne sont
« que des salariés qu'on peut soulever contre le land-
« lord par les mêmes arguments qui excitent l'ouvrier
« des usines contre le patron. Le Royaume Uni offrait
« un bon terrain de culture sur lequel le georgisme fut
« bientôt semé ».

Aussi n'y a-t-il nul lieu de s'étonner que le parti col-
lectiviste venant à s'organiser en Angleterre et mettant
à son programme l'organisation en propriété collective

et commune des moyens de production, de distribution et d'échange, y compris le sol, inscrive au rang des palliatifs ou mesures transitoires la nationalisation du sol. Ainsi, ce qui est considéré en France comme une réforme si radicale que l'on cherche à en esquiver l'inscription au programme socialiste est considéré en Angleterre comme une mesure transitoire, comme la plus facile à faire accepter dans le pays. On n'y voit qu'une réforme préparant indirectement la Révolution sociale en donnant aux prolétaires le temps et les moyens de se grouper et en habituant l'opinion à ne plus respecter la propriété individuelle.

Le collectivisme agraire en Belgique.

Nous revenons aux pays de petite propriété avec la Belgique, où la question que nous étudions se présente comme en France et donna lieu à des discussions analogues dès que l'on résolut d'aborder les campagnes. En 1896, le parti socialiste avait remporté de grands succès aux élections législatives. Il fallait commencer à s'assurer les campagnes. Déjà aux congrès de Bruxelles (25 et 26 déc. 1893) et de Quaregnon (25 et 26 mars 1894) on avait modifié l'ancien programme du parti ouvrier belge en y introduisant un chapitre spécial concernant les intérêts agricoles. Ce chapitre comportait un certain nombre de réformes immédiates, qui furent vivement critiquées par certains collectivistes intransigeants. Plus tard, le congrès de Gand (18 et 19 avril 1897) s'occupa

de la propagande à organiser parmi les campagnards. Mais lors de la discussion la question parut d'une telle importance qu'on décida de lui consacrer un congrès spécial. Ce congrès, dont le rôle était purement d'étude, et qui n'avait pas le droit de modifier le programme, se tint à Nivelles, le 8 août 1897. De grandes divergences s'y manifestèrent et la question fut renvoyée au Congrès suivant, à Waremme, le 19 décembre de la même année. A ce congrès, M. Vandervelde présenta un rapport dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité. Elles peuvent se résumer ainsi :

« Les maux toujours croissants que l'exploitation « capitaliste de l'agriculture entraîne pour le cultivateur « du sol et pour la société tout entière ne disparaîtront « complètement que dans une société où le sol aussi « bien que les autres moyens de production appartiendra à la collectivité, qui les fera exploiter dans l'intérêt commun, en employant les procédés de culture « les plus perfectionnés.

« Aussi la propagande socialiste, dans les milieux « agricoles aussi bien que dans les centres industriels, « doit-elle insister constamment sur les avantages de la « propriété collective et les inconvénients de la propriété privée.

« Etant donné que la propriété parcellaire ne sépare « pas le travailleur de ses moyens de production, ne « constitue pas un moyen d'exploiter le travail d'autrui, « et préjudicie en première ligne aux petits propriétai-

« res eux-mêmes, le parti ouvrier n'a pas à poursuivre « l'expropriation des paysans contre leur volonté et en « recourant à la contrainte ; il doit les amener à trans- « férer leur entreprise et leur propriété privée à des « associations coopératives, non par la force, mais par « l'influence de l'exemple, la démonstration de l'intérêt « qu'ils y ont et l'aide des pouvoirs publics ».

Plus tard, au Congrès de Mons, en 1902, un long débat s'engagea sur les idées qui doivent inspirer et diriger la propagande à la campagne. On constata à ce congrès, l'antagonisme de deux partis ou plutôt de deux méthodes. Certains socialistes, dont M. Hambursin fut le porte-paroles au Congrès de 1902, voudraient que l'on affirmât dans toute son intransigeante rigueur la doctrine collectiviste. Les autres, avec M. Vandervelde, tenant mieux compte des exigences de la propagande, devaient présenter aux paysans un programme de réformes immédiatement réalisables.

Le collectivisme agraire en Italie.

Jusqu'au Congrès de Bologne (sept. 1897) le parti socialiste italien s'était presque désintéressé de la question agraire. Presque rien n'avait été ébauché en vue de la propagande socialiste dans les campagnes. La thèse de la disparition rapide de la petite propriété y était encore fort en honneur. Le député Sichel, membre du groupe socialiste, l'avait encore soutenue pendant la discussion du budget de l'agriculture au Parle-

ment italien, en juin 1897, et les socialistes italiens réunis à Bologne firent mauvais accueil en 1897 au rapport de M. Gatti qui niait cette rapide disparition (rapport paru en extrait dans la *Revue socialiste* 1897).

Cependant ce rapport rappelle une phrase d'un article de M. Bissolati dans la *Critica sociale* (1896) : « Le Parti socialiste italien est complètement d'accord. « Il est convaincu que la petite propriété doit fatale- « ment disparaître. En conséquence, le Parti socialiste « ne doit pas promettre aux petits propriétaires de les « maintenir, le socialisme triomphant, dans leurs petits « domaines ».

Et M. Gatti lui-même s'exprime ainsi dans son rapport : « Voici donc le discours que le socialisme est en « droit de tenir aux campagnes : ... pas une cabane ne « sera démolie, pas une haie rasée. La petite exploita- « tion subsistera entre les mains de l'Etat. Vous, petits « propriétaires, vous aurez la jouissance du produit « intégral du fonds cultivé par vous, sans l'énormité « des prélèvements fiscaux d'aujourd'hui ; vous tous, « métayers, petits fermiers, propriétaires ruraux d'au- « jourd'hui, vous pourrez, là où la petite culture sera « encore nécessaire, rester sur le fonds que vous cul- « tivez. Ce fonds ne sera pas à vous, c'est vrai, mais à « la collectivité, c'est-à-dire à l'Etat. Mais l'Etat ne « prélèvera que juste le nécessaire, et ce sera peu, pour « assurer les services publics. En compensation, tout « le reste du produit de votre travail vous sera laissé.

« Simples cultivateurs au service de la nation, vous « serez en fait plus propriétaires qu'aujourd'hui ».

En réalité, malgré ces légères restrictions, c'est bien l'expropriation des petites propriétés elles-mêmes qui est annoncée dans ce pays. Peut être ce fait peut-il s'expliquer par l'observation faite à maintes reprises que les campagnes sont en Italie, moins rebelles à cette expropriation. La misère des petits paysans est souvent telle qu'ils en viennent à renoncer à ce droit si attachant de propriété, pour acquérir la certitude d'avoir toujours à manger.

Le collectivisme agraire dans les Congrès Internationaux.

Les congrès internationaux de la plus récente période renoncent à se prononcer sur la question de propriété agraire. Ils se récusent, en déclarant laisser à chaque nation le soin de décider quelle tactique convient le mieux suivant les circonstances.

Ainsi le congrès de Zurich, tenu en août 1893, vota par acclamation et sur la proposition de M. Jaclard, après audition de son rapport, la résolution suivante :

« Le Congrès affirme le droit de la communauté au « sol et au sous-sol.

« Le Congrès déclare qu'un des devoirs les plus « impérieux, pour la démocratie socialiste dans tous « les pays, est d'organiser les travailleurs agricoles, « aussi bien que les travailleurs industriels, et de les

« incorporer dans les rangs de la grande armée du
« socialisme universel.

« Le Congrès décide que toutes les nationalités pré-
« senteront au prochain Congrès un rapport sur les pro-
« grès de la propagande dans les campagnes, et en
« général, sur la situation agraire dans leurs pays
« respectifs. Les rapports indiqueront notamment
« quelle attitude, quels moyens et quelle méthode de
« propagande les socialistes considèrent comme le
« mieux appropriée à la situation agraire dans leur
« pays, à l'égard des différentes catégories de tra-
« vailleurs agricoles, salariés, petits propriétaires,
« métayers, etc.

« Le Congrès décide que la question agraire, en rai-
« son de son importance capitale, et de l'attention
« insuffisante qui lui a été accordée jusqu'ici dans les
« congrès internationaux, figurera à l'ordre du jour
« du prochain Congrès et en tête de cet ordre du jour ».

Le Congrès de Londres (1896) adopta à peu près la même tactique. La commission agraire, après un exposé fait par le rapporteur M. Vandervelde, fit adopter les résolutions suivantes :

« Les maux toujours croissants que la monopolisation
« de la terre et l'exploitation capitaliste de l'agriculture
« entraînent pour le cultivateur du sol et pour la société
« tout entière ne disparaîtront complètement que dans
« une société où le sol, aussi bien que les autres moyens
« de production, appartiendra à la collectivité qui le

« fera exploiter dans l'intérêt commun, en employant « les procédés de culture les plus perfectionnés.

« Le mode de possession de la propriété foncière, et « la division en catégories de la population agricole « dans les différents pays, présentent une diversité trop « grande pour qu'il soit possible d'adopter une formule « générale, qui imposerait à tous les partis ouvriers les « mêmes moyens de réalisation de leur idéal commun, « et qui serait applicable à toutes les classes qui ont « intérêt à cette réalisation.

« Mais il y a pour chaque Parti ouvrier une tâche « essentielle et primordiale : l'organisation du prolétariat rural contre ceux qui l'exploitent.

« En conséquence, le Congrès déclare qu'il y a lieu « de laisser aux différentes nationalités le soin de déter- « miner les moyens d'action les mieux adaptés à la « situation de chaque pays.

« D'établir des relations internationales entre les « commissions d'études créées ou à créer dans les diffé- « rents pays afin de centraliser les documents statisti- « ques et autres travaux se rapportant à la question « agraire ».

Ainsi le Congrès se gardait de se prononcer entre les deux partis divergents ; ceux qui veulent protéger la petite propriété, et ceux qui veulent proclamer la nécessité inéluctable, pour le collectivisme venant au pouvoir, d'abolir toute espèce de propriété privée des moyens de production.

CHAPITRE II

CARACTÈRES DE LA NOUVELLE THÉORIE AGRAIRE SOCIALISTE

Le collectivisme a-t-il, au début de sa propagande, négligé les campagnes ?

On a fait, à maintes reprises, cette observation que le collectivisme, à ses débuts, ne se souciant que d'attirer à lui les ouvriers, laissa en dehors de sa propagande les diverses autres catégories de travailleurs, et que notamment, il négligea la conquête des campagnes. Chez les socialistes mêmes, comme chez leurs adversaires, on a relevé cette spécialisation de la propagande dans le monde ouvrier, qui semble mal cadrer avec l'affirmation de vérité absolue de la doctrine et l'extension universelle de ses plans de réforme.

Citons quelques appréciations d'auteurs hostiles aux doctrines collectivistes :

M. Henry écrit (1) : « En France, jusqu'à ces dernières années, le parti socialiste s'est recruté exclusivement et comme cantonné dans les villes. Dans quelques-unes et surtout dans les plus grandes, les socialistes sont arrivés à conquérir de haute lutte la majorité aux élections législatives ou municipales. Mais il ne leur suffit déjà plus d'être au Parlement une minorité turbulente et envahissante, et de détenir dans quelques communes urbaines un pouvoir étroitement limité par la loi et la tutelle administrative. Leur but est de s'emparer du pouvoir central, afin de façonner la société à leur guise. Or les vingt millions de Français qui habitent les campagnes, les ruraux, forment une majorité jusqu'ici intacte. Aussi a-t-on décidé qu'une propagande active serait faite auprès des paysans. On a arrêté le programme du socialisme agraire en septembre 1892, au Congrès de Marseille, si habilement dirigé par le chef allemand Liebknecht. Les socialistes laissent volontiers entendre que leurs efforts et leurs succès partiels ont été jusqu'ici limités aux villes pour de simples raisons de tactique et d'opportunité ».

De même Max Turmann (2) : « Au lendemain des élections législatives de 1896, qui affirmaient la prédomi-

1. Le socialisme agraire et la prétendue concentration de la propriété rurale en France (*Annales de l'Fcole libre des Sciences politiques*, 1897).

2. *Les associations agricoles en Belgique*, 1903, p. 72, 73.

« nance de la doctrine socialiste dans les régions indus-
« trielles, M. Vandervelde signalait à ses propagandistes
« le terrain à conquérir encore, les régions agricoles,
« les dénommant *terræ incognitæ*. Ce n'est pas seu-
« lement en Belgique, mais à peu près dans toute l'Eu-
« rope que la campagne et les campagnards furent
« quasi inconnus des socialistes... La tâche qui, dans les
« dernières années du XIX[e] siècle s'imposait à l'activité
« des collectivistes dans divers pays, c'était donc l'exploi-
« tation de ces *terræ incognitæ* dont parlait M. Vander-
« velde. Pour eux, il s'agissait de conquérir les paysans
« avec lesquels on peut tout, sans lesquels on ne peut
« rien ».

M. Hubert Valleroux (1) s'exprime de même : « Les
« socialistes pendant longtemps ne se sont occupés que
« des ouvriers de l'industrie. Ils désirent maintenant
« avoir les paysans ».

Parmi les partisans des doctrines socialistes qui ont émis des opinions analogues, on peut citer les paroles de M. Vollmar au Congrès de Francfort (1894) (2) : « Nous
« ne devons plus négliger les cultivateurs. Il faut abso-
« lument les gagner. Il n'y a rien de plus ridicule que le
« point de vue blanquiste, que de songer à la recons-
« truction de la société tant que nous ne sommes qu'une
« minorité ».

1. *Le socialisme en théorie et en pratique*, 1900.
2. Reproduites par la *Revue socialiste* (nov. 1894).

M. Sorel (1) dit : « Depuis quelques années, les partis « socialistes se sont lancés à la conquête des campa- « gnes ».

Le *Socialiste*, dans son numéro du 24 novembre 1894 publiait un article signé B... et intitulé : « Encore le programme agraire ». L'auteur s'exprimait ainsi : « Nous « avons abordé une terre vierge, et nous ne prétendons « pas l'avoir encore explorée complètement. En tous cas, « nous avons été en éclaireurs de l'armée socialiste. « Mais on nous signale déjà des écueils en vue et beau- « coup préféreraient ne pas s'aventurer, préférant rester « sur le terrain conquis et suffisamment exploré.

« On s'apercevra un jour ou l'autre que cette question « agricole et cette propagande amèneront de grands « changements dans la tactique socialiste. On a abordé « un nouveau terrain, et on a cru que les anciennes « armes suffisaient ».

M. Kautsky semble confirmer cette thèse dans son important ouvrage : *la Question agraire* (2) :

« La démocratie socialiste, au commencement, se « soucia peu du paysan. C'est qu'elle n'est pas un parti « démocratique au sens bourgeois du mot, une bienfai- « trice de tout le monde, cherchant à donner satisfaction « aux intérêts de toutes les classes, si opposés qu'ils « puissent être les uns aux autres : elle est un parti de

1. La crise du socialisme, *Revue Politique et Parlementaire* (1898).
2. *La Question agraire*, trad. franç de Milhaud et Polack, Introduction, p. 3.

« lutte de classes. L'organisation du prolétariat urbain « réclama, dans les premières années de son existence, « tous ses soins. Et elle espérait que l'évolution écono- « mique lui préparerait les voies dans les campagnes « comme à la ville, et que la lutte entre la petite et la « grande exploitation conduirait à la suppression de la « première, de sorte que ce serait alors pour elle une « tâche facile de gagner ici encore comme parti pure- « ment prolétarien, la masse de la population agricole...

« Aujourd'hui, la démocratie socialiste s'est si consi- « dérablement accrue que les villes ne sont plus pour « elle un champ d'action suffisant ».

Dans un autre chapitre du même ouvrage, M. Kautsky écrit : « Le rapide accroissement de l'industrie et du « mouvement prolétarien dans les centres industriels « *refoula,* après les événements de 1870, *la question* « *agraire a l'arrière-plan.* La crise de l'agriculture la « *remit* à l'ordre du jour des partis prolétariens comme « des partis bourgeois ».

Cependant M. Jaurès semble contester cette affirmation dans le discours prononcé à la Chambre des députés le 3 juillet 1897 : « J'ai lu ces jours-ci, j'ai lu « dans divers journaux que les socialistes s'étaient « épris tout récemment d'une sollicitude intéressée pour « les paysans et même un journal qui fut, s'il ne l'est « encore, celui de M. le Président du Conseil, disait « que nous nous retournions vers les paysans parce que « la propagande socialiste avait complètement échoué

« chez les ouvriers. Il est tout à fait inexact que la sol-
« licitude du parti socialiste pour les paysans soit de date
« récente... Les diverses fractions du parti socialiste ont
« développé leur idée agraire, leur programme agricole
« en maintes occasions, bien avant même qu'il y eût un
« parti socialiste constitué dans cette Assemblée ».

Nous croyons devoir nous ranger à l'opinion de M. Jaurès. Non pas que la thèse opposée ne contienne une certaine part de vérité, que l'on peut remarquer surtout dans les explications de M. Kautsky. Mais telle qu'elle est exposée par ses divers protagonistes, elle laisse à entendre que, de parti-pris, les collectivistes ont, jusqu'à une époque récente, renoncé à associer les campagnes à leur œuvre de lutte contre le régime capitaliste.

En réalité, il n'en est pas tout à fait ainsi. Les collectivistes, dès les débuts de leur mouvement de propagande, s'occupèrent de rallier à leur programme les campagnards comme les citadins : c'est ce qu'affirme M. Jaurès et ce que reconnaît M. Kautsky. Ils y étaient poussés, tant par des souvenirs historiques que par la logique de leur système.

Logiquement, il est certain que le but du socialisme étant la conquête de la majorité, condition d'une mainmise sérieuse et définitive sur les pouvoirs publics, il lui est indispensable d'obtenir l'appui des paysans, qui sont toujours une portion considérable de la population, et dans plusieurs pays, notamment en France, de beaucoup la plus grande partie.

Historiquement, la Révolution française de 1848, où les socialistes purent se croire un moment vainqueurs grâce à l'appui des ouvriers des villes, échoua misérablement par le fait des paysans qui ne voulurent pas se joindre au mouvement.

Ces motifs sont exposés ainsi par un socialiste, M. Paul Louis (1) : « Quelque ardu que fût le problème, sa solu-
« tion était d'autant plus nécessaire que les campagnes
« étaient et sont encore depuis un siècle l'appui le plus
« solide, le soubassement même des institutions politi-
« ques. Nous ne cesserons de le répéter après tous les
« publicistes français et étrangers de ce siècle : les socia-
« listes ne pourront aboutir à rien tant qu'ils n'auront
« pas sérieusement entamé les ruraux. Et c'est une folie
« dangereuse que de croire atteindre un résultat si l'on
« a chez nous le paysan contre soi. Il a balayé la
« Royauté absolue, puis la Seconde République, puis
« refoulé l'insurrection de Mars ; trop d'exemples pour
« qu'ils puissent passer inaperçus ».

Enfin une transformation aussi complète de l'ordre social ne peut se réaliser dans une seule portion du groupe sans aucune répercussion sur le reste. L'influence inévitable exercée par cette transformation même sur ceux qui provisoirement n'y participeraient pas entraînerait une opposition dangereuse, si on avait affaire à des groupes hostiles.

1. *Histoire du socialisme français,* 1901, page 306.

En fait, nous avons vu que la propagande agraire fut au premier rang des préoccupations du parti à ses débuts, qui cherchait à triompher du système de propriété individuelle qualifié par lui de système capitaliste, dans tous les groupes sociaux à la fois.

Cependant, il faut reconnaître avec Kautsky qu'au bout d'un certain temps, la propagande sembla se borner aux ouvriers, et on put, pendant cet abandon prolongé des campagnes par les socialistes, croire qu'ils y renonçaient définitivement, et considérer les termes de parti socialiste et de parti ouvrier comme parfaitement synonymes.

Ce n'est pourtant pas de parti pris que les socialistes se montrèrent pendant un certain temps aussi exclusivistes. Nous avons dit précédemment que les faits donnèrent un grave démenti aux théories marxistes, en ce qui concerne la concentration en agriculture, que Karl Marx croyait prochaine, et qui pourtant ne se manifestait nullement. Au contraire, la concentration annoncée était évidente dans le domaine industriel. Cette confirmation par les faits des doctrines qui leur étaient prêchées devaient naturellement séduire les esprits et les disposer favorablement. Tous les efforts des propagandistes devaient donc naturellement se porter à recueillir dans le monde ouvrier les faciles adhésions qui lui venaient en masse.

L'amour de la propriété chez les paysans.

Mais dans les campagnes, il n'en était pas de même. De l'avis unanime de tous ceux qui ont étudié cette question, la propagande du collectivisme se heurte dans les campagnes à de grandes difficultés. On peut donner de ce fait des raisons diverses. Ainsi M. Paul Louis (1) en cite deux : « La propagande rurale était autrement malai-« sée. D'abord les paysans ne vivent pas en groupes « nombreux, mais ils demeurent épars sur leurs champs, « et cette dispersion même n'est pas la moindre diffi-« culté de l'expansion socialiste dans les campagnes. « Ensuite les cultivateurs et les éleveurs, sinon les « viticulteurs, sont, par essence, plutôt imbus d'idées « conservatrices, et s'il leur arrive parfois, sous le coup « d'une souffrance trop aiguë, comme en 1788-89, de « déchaîner d'effroyables tourmentes, ils ne sont pas « sympathiques aux brusques évolutions... Il n'est pas « douteux que l'enseignement du socialisme devait ren-« contrer beaucoup plus d'obstacles en France que par-« tout ailleurs, parce que les paysans y sont très nom-« breux, très hostiles aux innovations et aussi tradition-« nellement réfractaires aux grands courants issus des « agglomérations urbaines ».

M. Henry (2) donne les mêmes raisons : « Il faut

1. *Op. cit.*, p. 305 et 306.
2. *Op. cit.*

« remarquer que dans les villes, où la population est « massée, les réunions peuvent être plus fréquentes « que dans les campagnes. Les courants d'idées y cir- « culent plus largement et plus rapidement. Les in- « fluences locales y sont moins puissantes. Il est aussi « plus aisé de changer les opinions et les manières « de voir des ouvriers, dont l'esprit est souple et « mobile, que celles des paysans en bien des régions « fidèlement attachés à leurs traditions et partout « ennemis des changements brusques et de l'inconnu. « On a donc commencé par attaquer la société là où « elle était le plus vulnérable : mais aujourd'hui où la « première brèche est faite et où on est résolu à « donner l'assaut de tous les côtés à la fois, rien n'em- « pêche d'organiser dans les campagnes, à côté de réu- « nions trop rares, une propagande individuelle de vil- « lage en village et de ferme en ferme. Si les paysans « s'insurgent au début contre les théories nouvelles, « on en sera quitte pour redoubler d'efforts et lutter « plus longtemps ».

Mais c'est surtout dans les pays où la petite propriété est restée toute puissante que le collectivisme trouva de grands obstacles à sa propagation dans les campagnes. En prévision de la disparition prochaine des parcelles, les socialistes y avaient proclamé, comme à la ville, la nécessité de la mise en commun des propriétés monstres qui seules devaient survivre. Les petits propriétaires comprirent que leurs petits lopins, puisqu'ils se

maintenaient, seraient l'objet de la même expropriation, et cette idée les révoltait. Il est incontestable qu'à tort ou à raison, celui qui possède un bien tient à conserver ses droits de propriété, quelque minime que soit l'importance de son bien, quelque illusoires que soient réellement ses droits. Les socialistes purent se convaincre de ce fait qu'affirmait déjà M. Liebknecht dans une conférence faite en Saxe, en mars 1870 (1) : « La question en France ou même en Allemagne n'est pas « aussi simple qu'en Angleterre. Les ouvriers agricoles « sont naturellement gagnés à la cause d'une transformation de la propriété foncière ou s'y laisseront facilement gagner. Mais les petits paysans, bien qu'ils « soient en réalité des prolétaires, ou qu'ils soient « entraînés irrésistiblement vers le prolétariat, tiennent encore pour la plupart très fermement à leur « propriété, bien que le plus souvent cette propriété ne « soit que fictive, soit purement nominale. Un décret « d'expropriation pousserait certainement les petits « paysans à une violente résistance, sinon à la révolte « ouverte ».

Cette idée d'hostilité du petit paysan contre celui qui lui proposerait l'abandon de sa propriété a été souvent exprimée, tant par des socialistes que par des ennemis de cette doctrine. Ainsi, dès 1881, M. Bigot écrivait (2) :

1. Publiée par lui en brochure sous le titre *Zur Grund und Bodenfrage*, 1re éd. 1873, 2e éd. 1876.

2. *Le Dix-neuvième siècle*, (6 octobre 1881).

« Que l'on aille proposer au paysan français qui possède « une maisonnette, un petit coin de vigne, qui a une « famille, oui, qu'on aille donc lui proposer sérieuse- « ment la suppression de la propriété et de l'héritage ; « c'est à coups de fourche qu'il recevra les apôtres de « cet Evangile nouveau ».

Parmi les non-socialistes qui développèrent cette idée, on peut citer, entre autres, M. Maisonabe qui écrit (1) : « Certains socialistes se sont aperçus, ces dernières « années, qu'en proclamant sur tous les toits, la néces- « sité de la mise en collectivité de tous les moyens de « production, ils effrayaient une partie de leur clientèle, « et ils ont alors résolu d'atténuer un peu la rigueur « du programme. Tant qu'on parlera à ces trente-quatre « millions d'individus, vivant en France en tout ou en « partie des avantages de la propriété, de confisquer « tous les moyens de production qu'ils possèdent ou « dont ils jouissent, le parti collectiviste est condamné « à rester le parti d'une infime minorité. Il faut donc « changer de langage et chercher à gagner une partie « au moins de ces propriétaires ».

De même M. Henry (2) : « C'est donc toujours au « problème de la petite propriété que les socialistes, « dès qu'ils veulent aborder les campagnes, se trouvent « ramenés. Aussi se sont-il résignés à ménager la

1. *La doctrine socialiste* (Paris, 1900), pp. 104 à 105.
2. *Op. cit.*

« petite propriété dans leurs paroles et dans leurs écrits.
« Quand ils s'adressent aux ouvriers des villes, ils con-
« tinuent à être franchement collectivistes et demandent
« la confiscation de toutes les propriétés par la société.

« A la campagne, au contraire, après avoir reconnu
« que l'amour du paysan pour la terre est trop fort
« pour qu'ils puissent songer à le combattre, ils s'effor-
« cent d'en tirer parti, de l'exploiter ».

M. René Lavollée (1) écrit : « Ils n'ont pas eu de
« peine à comprendre que leur programme n'aurait pas
« de chances d'être adopté dans les campagnes, s'il ne
« revêtait un caractère rural et surtout s'il ne ménageait
« pas la passion bien connue du paysan français pour la
« terre ».

Engels exprime la même opinion (2), et plusieurs autres socialistes avec lui : « Il devrait prêter toute
« oreille à la propagande socialiste. Mais le sentiment
« de la propriété, si suranné en lui, l'en empêche
« encore. Plus il est obligé de lutter avec âpreté pour
« conserver son petit lopin de terre, plus le désespoir
« le fait s'y raccrocher, plus aussi le social-démocrate
« qui parle de la propriété foncière à la communauté
« lui paraît être un ennemi aussi dangereux que l'usurier
« et l'avocat... Disons-le franchement : vu les préjugés
« de la masse des petits paysans, préjugés qui sont fon-

1. Etudes de morale sociale, *le Socialisme agraire*, p. 188.
2. Die bauernfrage in Frankreich und Deutschland, *Neue Zeit*. 1895.

« dés sur toute sa situation économique, sur son éduca-
« tion, sur sa façon de vivre isolément, préjugés qui
« avec cela sont nourris par la presse bourgeoise et les
« grands agriculteurs, nous ne pouvons conquérir cette
« masse d'un coup que si nous lui faisons des promesses
« que nous savons ne pouvoir jamais tenir. Nous sommes
« obligés de lui promettre de protéger sa propriété dans
« tous les cas contre toutes les puissances économiques
« en marche, et même de le délivrer de toutes les char-
« ges qui actuellement l'oppriment ».

M. G. Deville (1) développe la même idée : « Quelle
« est la meilleure voie pour amener la masse au socia-
« lisme ? C'est, en toutes occasions, de prouver par les
« faits à cette masse que le parti socialiste consacre
« sincèrement tous ses efforts à la défendre, à la pro-
« téger, et que si ses tentatives échouent, c'est parce
« qu'il est encore en minorité. Ce n'est pas en pous-
« sant à la roue pour hâter l'expropriation, la prolèta-
« risation des paysans, sans lesquels on ne peut rien,
« lorsque, à tort ou à raison, mais pas tout à fait à tort
« selon nous, ils la redoutent par dessus tout dans
« l'état actuel, qu'on les gagnera à notre cause ; c'est,
« au contraire, en leur démontrant, ce qui est la stricte
« vérité, et ce que déjà ils soupçonnent qu'au régime
« capitaliste seul, à ce régime dont les socialistes pour-

1. *Principes socialistes* (socialisme, révolution, internationalisme, conférence 1893), pages 55 note, 56 note.

« suivent la disparition ils doivent cette prolétarisation
« et ses conséquences désastreuses qui les épouvantent
« à juste titre, car, quoi que semble en penser Kautsky,
« le paysan n'est guère en situation, lui, de voir sa
« prolétarisation aboutir à autre chose qu'à la misère la
« plus déprimante et la plus pénible, malgré l'intention,
« condamnée à rester platonique, de lui épargner
« celle-ci, tout en facilitant celle-là ».

M. Vandervelde, à titre de rapporteur de la question agraire au Congrès International de Londres de 1896 a écrit : « Tous les délégués sont partisans de la sociali-
« sation du sol. Mais comme dans certains pays, par
« exemple en France et en Belgique, il y a des mil-
« lions de petits propriétaires qui ne veulent pas laisser
« socialiser leurs terres, il faut qu'on s'y prenne d'une
« autre façon ».

Le même auteur allait encore plus loin (dans une conférence faite par lui en 1899 sur le socialisme et la transformation capitaliste de l'agriculture) en affirmant la difficulté de la propagande socialiste même auprès des simples ouvriers agricoles, cela parce qu'ils ambitionnent eux-mêmes la propriété qu'ils ne possèdent pas, et tiennent par conséquent au régime qui la conserve. Il s'exprime ainsi : « Quant aux intérêts des ouvriers
« agricoles, ils sont généralement négligés par les con-
« servateurs, mais c'est à eux, avant tout, que les socia-
« listes s'adressent, c'est eux surtout qu'ils prétendent
« conquérir.

« Ah ! je sais qu'auprès de ces travailleurs courbés « sous le poids de dominations séculaires la propa- « gande sera difficile ; ils ne sont pas comme l'ouvrier « industriel, le prolétaire entièrement détaché de son « instrument de travail, privé de la perspective d'ob- « tenir jamais une part dans la propriété des moyens « de production, condamné à rester prolétaire toujours, « et, à cause de cela même, plaçant son idéal, non pas « dans l'acquisition de la propriété privée, mais dans la « conquête de la propriété sociale. Au contraire, chez « l'ouvrier agricole, il y a pour ainsi dire deux âmes « contradictoires : l'âme du petit paysan ayant encore « sa parcelle de terre en propriété ou en location, et « l'âme du prolétaire travaillant pour compte d'un « capitaliste. La première en fait un conservateur reli- « gieux et résigné ; la seconde le rend accessible au « socialisme ».

Ainsi, par la force des choses et par l'impossibilité de continuer sous la forme usitée jusque-là, la propagande à la campagne, cette propagande resta stationnaire. Elle ne put reprendre que lorsque, après de nouvelles délibérations, on eut décidé de modifier la tactique et de tenir aux campagnards un langage différent de celui qu'on leur avait tenu jusqu'alors. L'absence de grande concentration agraire obligea les socialistes à proclamer la nécessité de maintenir la petite propriété paysanne.

Les programmes agraires et la théorie relative à la petite propriété.

M. Kautsky (1) fait cette remarque très judicieuse que les programmes de réformes pratiques agraires parurent avant les explications théoriques sur l'attitude que devait prendre le socialisme au regard des divers groupes de travailleurs de la terre : « Ce ne furent pas « tout d'abord des questions de principe qui poussèrent « le Parti socialiste à s'occuper des questions agraires, « mais ce furent bien plutôt des considérations pratiques, « des considérations d'agitation électorale qui lui firent « désirer d'offrir quelque chose au paysan, de formuler « leurs revendications pratiques pour les intéresser « ensuite à l'agitation socialiste. On chercha partout à « élaborer des programmes agraires avant de s'être mis « d'accord sur les principes d'une politique agraire « socialiste. Or, tant qu'on ne sera pas d'accord sur les « principes, la recherche du programme ne sera qu'un « tâtonnement d'où rien de sûr, rien de durable ne « pourra sortir, de quelque grande sagacité qu'on fasse « preuve ».

L'étude historique que contient le chapitre précédent montre l'exactitude de cette remarque. Partout les plans de réformes à proposer aux électeurs paysans précèdent les exposés théoriques. L'exemple le plus notable est le

1. *Die Agrarfrage*, 2e partie, traduction française sous le titre : *la politique agraire du Parti socialiste*, page 4.

programme agraire voté en France au Congrès de Marseille de 1892, dont les considérants théoriques furent votés au Congrès de Nantes de 1894. Les élections législatives auxquelles servit le programme de Marseille avaient eu lieu en 1893. De même, en Allemagne, les partis socialistes bavarois, d'autres encore, avaient élaboré des programmes agraires sans se préoccuper des questions doctrinales que cela pouvait soulever. De même encore, le rejet du projet de programme agraire présente au Congrès de Breslau (1895) fut dû à l'intervention des questions doctrinales que ce programme, essentiellement pratique, ne prévoyait pas expressément.

M. Kautsky blâme cette manière d'agir, et à juste raison, si l'on considére l'intérêt moral du Parti socialiste. Dire que l'on adopte telle ou telle revendication prolétarienne avant de pouvoir expliquer qu'elle est conforme aux principes généraux que l'on défend, surtout lorsque, comme dans le cas que nous étudions, il y a apparence de contradiction entre les vues théoriques et les réformes exposées, c'est montrer trop d'ambition électorale, c'est paraître plus soucieux de récolter des électeurs que des adhérents convaincus. Même, au point de vue matériel des élections, c'est peut-être en laissant toute initiative aux divers candidats de donner leur interprétation personnelle pour la conciliation d'idées opposées en apparence, compromettre la force du parti ; dont l'unité de vues est l'élément fondamental. Nous

trouvons en effet, dans les divers programmes d'attente, un très grand nombre de mesures favorables aux petits paysans, capables d'améliorer leur situation. Or, il faudrait pouvoir donner au nom du Parti une explication uniforme pour démontrer que cette protection n'a rien de contraire aux idées générales d'expropriation qui sont à la base des doctrines marxistes.

Le socialisme électoral.

Mais doit-on conclure, comme beaucoup d'auteurs l'ont fait, de cet empressement à rédiger un programme, que les socialistes ne cherchent qu'à attirer à eux le plus grand nombre d'électeurs possible? que les principes les plus établis par leur école se voient foulés aux pieds avec la plus grande désinvolture dès qu'ils paraissent devoir déplaire à la catégorie d'électeurs à laquelle ils s'adressent momentanément?

Le fait seul de chercher à présenter aux électeurs un programme précis pouvant les séduire et entraîner leur choix ne doit certes pas, par lui-même, entraîner une appréciation aussi sévère. Il est naturel, et légitime, et d'ailleurs avoué et proclamé par les collectivistes, qu'ils cherchent à conquérir aux élections le plus de voix possible. C'est le rôle de tout parti politique d'employer à cette fin tous les moyens de persuasion dont il dispose. C'est au moment des élections qu'il convient d'apporter aux divers programmes la précision dont ils pourraient manquer, d'éclaircir les points qui auraient pu

rester obscurs, de préciser ceux sur lesquels auraient pu exister des doutes.

Cependant, on ne peut admettre, en vue de cette fin, que des procédés honnêtes et loyaux. La sincérité des programmes doit être hors de doute, et c'est donc seulement sur ce point que l'on pourrait avoir à examiner si le Parti socialiste doit encourir des reproches. Le fait, qu'on établit à son encontre, d'avoir développé ses programmes et son agitation au début des périodes électorales ne saurait, par lui-même, constituer un grief. Mais peut-on affirmer, peut-on démontrer qu'en vue de gagner des voix, il ait préconisé des réformes contraires à ses principes fondamentaux ? Peut-on établir qu'il y a contradiction dans l'exposé des doctrines collectivistes suivant qu'elles s'adressent à tel ou tel groupe social ? Alors, on pourra discréditer la doctrine qui ne craint pas de s'abaisser à de pareils procédés pour assurer son triomphe et lui reprocher vivement sa duplicité.

C'est donc seulement par un examen attentif et approfondi des explications fournies par les collectivistes et après avoir démontré leur fausseté que l'on pourra dire que les collectivistes trompent les paysans. Et encore ne suffirait-il pas que leurs explications ne soient pas admises par nous pour nous permettre de leur adresser ce reproche. Il faudrait encore qu'on ne puisse admettre d'aucune façon, qu'elles soient fournies de bonne foi.

CHAPITRE III

LE CRITÈRE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ

Une question d'importance, qui semblerait devoir être résolue avant toute discussion sur le sort réservé, dans la société collectiviste, à la propriété parcellaire, est justement la définition de cette propriété. Pour se faire une opinion en ce qui la concerne, il paraît nécessaire, avant tout, de déterminer le criterium qui la distingue. On pourrait ainsi la discerner de la grande propriété, pour la socialisation de laquelle tous les collectivistes se trouvent d'accord, ainsi que de la toute petite propriété.

Il y a cependant certains collectivistes qui nient radicalement la possibilité d'établir un tel criterium. M. Descamps (1) s'exprime en ces termes : « Au fond, il n'y a

1. La question agraire et le socialisme (*Question sociale*, janvier 1898).

« pas de distinction possible entre une propriété individuelle et une propriété capitaliste. Toute propriété « individuelle est une propriété capitaliste pour celui « qui n'a aucune propriété.

« Celui qui possède le plus petit instrument de production, un champ, un bistouri, un rabot, etc., a « besoin du concours de ses semblables pour en faire « usage. Que ferait un forgeron de Paris ou de Londres « s'il se trouvait transporté avec son marteau, son « enclume, sa forge, au Soudan ou en Patagonie ? Tout « détenteur d'instruments de travail doit une partie de « son produit à la collectivité ».

Cependant M. Jaurès (1) répond qu'il y a différence de nature entre ces deux propriétés. « Entre la grande propriété et la petite propriété paysanne, il n'y a pas seulement une différence de surface et de degré, mais en « quelque mesure une différence de nature, l'une étant « une forme du capital, l'autre une forme du travail ».

Il faut donc étudier les divers critères proposés pour voir si l'on peut trouver une ligne de démarcation.

Il serait d'abord utile de s'entendre sur la distinction à établir entre la propriété parcellaire et la toute petite propriété, celle qui ne peut, en aucune façon, nourrir son propriétaire, mais peut seulement lui procurer un revenu d'appoint, par les fruits fournis, qui seront géné-

1. Discours à la Chambre des députés du 3 juillet 1897. *Journal officiel* du 4 juillet 1897.

ralement consommés en nature. On s'est, en général, très peu occupé de cette dernière, et les avis diffèrent, d'ailleurs, sur le sort à lui réserver. Doit-on, en la complétant au moyen d'une portion des grands domaines expropriés, augmenter le nombre des petites propriétés autonomes qui survivront à la Révolution sociale ? Doit-on, au contraire, les englober dans l'expropriation générale qui doit frapper les moyens de production non expressément exceptés ? Ce problème n'a généralement pas même été envisagé. Cependant, la question existe, en fait, inéluctable ; et par cela même, il serait d'un grand intérêt de pouvoir décider par quel critère on répondra, dans une hypothèse, aux réclamations des paysans qui voudront voir augmenter leur domaine ; dans l'autre hypothèse, aux protestations de ceux qui voudront rester en possession de leur bien. Il est vrai que dans ce dernier cas, la difficulté serait peut-être moins grande. On ne peut en effet supposer dans le cœur du paysan l'amour de la terre, de la propriété personnelle, si ancré qu'il déclare se contenter d'un bien qui ne lui fournit pas de quoi vivre.

On pourrait supposer que la solution de cette difficulté se trouverait dans un caractère extérieur. Tout propriétaire qui se livrerait à un travail lucratif accessoire, indépendamment de la culture de son champ, et à condition qu'il ne confie pas cette dernière tâche à un salarié, devrait être considéré comme ne pouvant vivre du produit de sa terre. Mais ce criterium ne vaut abso-

lument rien. D'abord il n'est pas démontré que le travail agricole nécessaire à la subsistance d'une famille absorbe toute l'activité d'un homme et cela d'un bout de l'année à l'autre et quel que soit cet homme. D'autre part, il se peut que celui qui se borne à cultiver son champ soit dans une situation misérable que le collectivisme n'entend pas maintenir, et que des circonstances indépendantes de sa volonté l'aient empêché de trouver les ressources complémentaires dont il a cependant le plus pressant besoin.

Faut-il donc chercher le critère dans un minimum de superficie ? Mais quel chiffre donner ? Et ne doit-il pas varier avec la nature du terrain ? avec l'espèce de culture ?

D'ailleurs de toute façon, nous nous heurtons toujours à une difficulté insurmontable. Les collectivistes semblent admettre que le travail de l'homme est toujours productif, qu'il est même d'une productivité assez régulière, et qu'on peut évaluer, dans une espèce de travail donné, le produit qui sera fourni, par le temps employé au travail. Or il n'en est rien. Souvent il arrive que le même effort du même homme appliqué à la même nature d'ouvrage, fournira tel jour beaucoup, tel autre jour rien ou peu. Cela peut se présenter dans toutes les branches de l'activité humaine.

Mais quelle que soit l'importance de ce problème et les difficultés qu'il présente, il semble que personne ne se soit attaché à l'étudier, et sans insister davantage, nous

devons passer maintenant à l'autre question, indiquée plus haut, celle du critère entre la grande propriété qui doit être expropriée et la petite qui doit être maintenue. D'après l'avis des théoriciens socialistes favorables à ce maintien, il doit y avoir possibilité d'accord sur les traits distinctifs de ces deux catégories. Or, il n'en est pas tout à fait ainsi. Un certain nombre de ces auteurs négligent absolument de donner leurs critères ; d'autres le déterminent d'une façon très vague, mais si l'on veut insister et analyser de près ces diverses définitions, un peu obscures, on arrive à la presque certitude qu'il y a contradiction entre les auteurs et que les divers critères proposés ne concordent nullement entre eux.

Avant toute autre, il convient d'examiner la définition de la petite propriété paysanne donnée en France par le Congrès qui s'est occupé plus spécialement de cette question, c'est-à-dire le Congrès de Nantes de 1894. On lit dans les Considérants pour le programme de Marseille qui y furent votés :

« Considérant que si, au moyen des grands domaines « repris à leurs détenteurs oisifs, au même titre que les « chemins de fer, mines, usines, etc., le devoir du socia- « lisme est de remettre en possession, sous la forme col- « lective ou sociale, les prolétaires agricoles, son devoir « non moins impérieux est de maintenir en possession de « leur lopin de terre, contre le fisc, l'usure et les envahis- « sements des nouveaux seigneurs du sol, les proprié- « taires cultivant eux-mêmes ».

Ces termes sont évidemment équivoques. Ils peuvent signifier que le propriétaire auquel appartient le champ ne doit avoir que sa famille pour l'aider dans son travail, à l'exclusion de tout auxiliaire étranger, à quelque titre que ce soit. Mais cela pourrait aussi être entendu dans un autre sens, englobant dans la catégorie des paysans à maintenir en possession tous ceux qui continuent à travailler de leurs propres mains à la culture de leur champ, quel que soit d'ailleurs le nombre d'auxiliaires qu'ils prennent à leurs gages et pourvu qu'ils ne leur abandonnent pas totalement le travail de culture, mais s'en réservent une part, si minime soit-elle.

Cette équivoque est d'ailleurs dissipée par le contexte, à condition de le serrer un peu de près. Le paragraphe suivant déclare excusables les fermiers et métayers « qui, s'ils exploitent des journaliers, y sont en quelque « sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux- « mêmes victimes ». C'est donc en soi une chose blâmable que d'employer des salariés, puisqu'il faut plaider pour ces employés sans indépendance les circonstances atténuantes. Donc, on peut conclure que les propriétaires paysans ne doivent pas employer de salariés, s'ils ne veulent être considérés comme des exploiteurs. D'ailleurs, ces considérants furent proposés par M. Lafargue, dans un rapport où il s'exprime très nettement sur la question : « Le petit champ est l'outil du paysan comme « la varlope est celui du menuisier et le bistouri celui « du chirurgien. Le paysan, le menuisier et le chirur-

« gien, *n'exploitant personne* avec leur instrument de « travail, n'ont donc pas à redouter de le voir enlever « par une révolution socialiste, dont la mission est « d'exproprier les expropriateurs qui ont pris la terre « aux laboureurs et la machine aux ouvriers et qui ne « s'en servent que pour exploiter les producteurs ». Donc seul celui qui manie l'outil, qui travaille le sol, doit le posséder, seul aussi celui qui le possède doit le travailler, s'il ne veut être englobé dans la classe des propriétaires exposés à la confiscation.

Au Congrès de Saint-Quentin, organisé en 1892 par les allemanistes, MM. Chausse et Arcès Sacré (qui étaient alors partisans du maintien du lopin au petit propriétaire) firent une proposition en ce sens qui fut d'ailleurs repoussée. Ils donnaient de la petite propriété à maintenir la même définition. « Tout possesseur du sol devra « faire le délaissement des terres qu'il ne justifiera pas « pouvoir cultiver par son travail personnel et celui des « siens ».

De même M. Justin Alavaill (1) écrit ce qui suit : « Le « collectivisme n'est pas inconciliable avec le maintien « d'une propriété individuelle même héréditaire accor- « dée à chacun sur les outils du travail familial dont la « mise en valeur *n'exige pas le concours de gens sala- « riés*. En aucun cas, la possession personnelle de l'ou-

1. De la propriété individuelle dans le collectivisme (*Revue socialiste*, juillet 1897).

« til de production sociale n'est admissible si son manie-
« ment implique le maintien du salariat ».

Dans son article paru dans le *Citoyen* du 7 octobre 1881, M. Deville semblait adopter le même criterium. « Là où se trouvent d'ores et déjà réunis dans les mêmes « mains le capital et le travail, il n'y a pas lieu à « confiscation. Dans ce cas, en effet, *il n'y a pas exploi-* « *tation d'hommes par un homme*; bien au contraire, « ce sont les détenteurs de ces instruments de travail « mis par eux-mêmes en mouvement, de cette terre par « eux-mêmes cultivée qui deviennent la proie des inter- « médiaires financiers et commerciaux auxquels ils sont « contraints d'avoir recours ».

Ce criterium fut critiqué par M. Méline à la Chambre les Députés (séance du 13 novembre 1897) : « Vous « n'ignorez pas que les trois quarts des petits proprié- « taires sont condamnés par la force des choses, si « petits qu'ils soient, à faire appel à la main d'œuvre « d'autrui ; les uns pour la moisson, les autres pour la « fenaison, d'autres enfin pour la vendange. Partout, « chez les petits propriétaires, vous trouverez des sala- « riés. Vous allez par conséquent englober dans la pro- « priété collective l'immense majorité des petits proprié- « taires que vous prétendez sauver ».

Ainsi le premier criterium examiné ci-dessus se heurte à cette objection qu'il est trop étroit, et qu'en l'admettant, on ne conserverait en fait qu'une infime proportion de petites propriétés. En admettant que M. Méline

soit dans le vrai, et que son objection porte, il y a là seulement une considération de fait, mais théoriquement et en principe, ce critère serait parfaitement fondé en logique de la part de la doctrine collectiviste, qui entend que chacun profite intégralement de son travail personnel, et seulement du sien.

Cependant M. Jaurès admet déjà que le paysan se fasse aider de salariés. Cela est strictement limité, mais c'est un élargissement sensible du criterium énoncé. Dans un article de la *Dépêche de Toulouse* du 18 octobre 1893 (Travail rural) il écrit : « Il y a d'abord « la petite propriété paysanne, c'est-à-dire les domai- « nes possédés par les paysans qui les cultivent. Ils « les cultivent avec leur famille, quelquefois avec le « secours intermittent d'un valet ou d'un journalier ».

Ainsi le secours du salarié doit être intermittent. Mais quelle est la limite ? et le salarié doit être unique.

D'autre part, il semblerait que M. Deville ait modifié son criterium primitif. En effet, dans les *Principes socialistes* p. 50, il écrit : « Là où des moyens de travail « se trouvent encore sous la forme d'appropriation réel- « lement individuelle, c'est-à-dire entre les mains de « qui les met directement en œuvre, la société n'a pas « à prendre la place des propriétaires actuels ».

Le même M. Deville, aux séances de la Chambre des députés des 6 et 13 novembre 1897 s'exprimait encore plus clairement : « Ce qui fait, ai-je dit, que des moyens « de production sont capital, c'est le pouvoir qu'on a,

« à l'aide de ces moyens d'exploiter le travail des autres. « Aussi ne sont pas ce que nous appelons capital les « moyens de production qui n'ont pas, qui ne confè- « rent pas à leurs possesseurs ce pouvoir.

« Si l'on recherche pourquoi, dans le même milieu « social, dans notre milieu social, des moyens de pro- « duction ont la qualité de capital et pourquoi d'autres « n'ont pas cette même qualité, on constate que ce sont « de simples changements dans la quantité, arrivés à un « certain point, qui entraînent cette différence de qua- « lité. Comme l'a établi Marx dans son *Capital* (p. 133 « de la traduction française) toute somme de valeur ou « de monnaie ne peut être transformée en capital. Cette « transformation ne peut s'opérer sans qu'un minimum « d'argent ou de valeur d'échange se trouve entre les « mains du postulant à la dignité capitaliste.

« Ce minimum indispensable pour qu'il y ait capital « et propriété capitaliste varie suivant les industries et « il devient plus élevé à mesure que se développe, que « s'étend la propriété capitaliste. Là où ce minimum n'est « pas atteint, il n'y a pas capital ; et même là où il y a « possession suffisante pour pouvoir occuper des salariés, « mais *insuffisante pour dispenser le possesseur de mettre « lui-même la main à l'œuvre*, nous n'avons pas affaire « à un véritable capitaliste ; ce possesseur n'est plus, « suivant les expressions mêmes de Marx dans la page « déjà citée, qu'un être hybride, qu'une chose intermé- « diaire entre capitaliste et travailleur, un petit patron.

« En un mot, là où il y a capital, il y a propriété capi-
« taliste ; là où il y a propriété sans qu'il y ait vraiment
« capital dans le sens que je viens de préciser, il y a
« propriété individuelle, propriété véritablement indi-
« viduelle, parce que l'individu propriétaire a encore
« sur elle une action personnelle, directe, immédiate,
« qu'il n'a plus sur la propriété capitaliste... la pro-
« priété réclamant nécessairement le concours constant
« d'une collectivité de salariés et ne reposant dès lors
« que sur le travail des autres... Vous voyez que théo-
« riquement nous sommes amenés à distinguer entre,
« selon l'expression courante, les gros et les petits pro-
« priétaires. Les premiers, les gros, sont détenteurs d'une
« propriété capitaliste, d'une propriété qui n'est déjà
« plus individuelle, ayant entièrement échappé pour
« son usage et souvent pour son appropriation à l'action
« individuelle. Les autres sont détenteurs ou d'une pro-
« priété réellement individuelle, ou d'une propriété,
« qui, si elle n'est pas absolument individuelle, si elle
« échappe par certains côtés à l'action stricte de la
« famille qui la possède, comporte toujours cette action
« effective et immédiate, et n'est pas encore une pro-
« priété véritablement capitaliste ; le seul but qu'il lui
« soit possible d'atteindre est l'entretien plus ou moins
« confortable de la famille, et non une multiplication
« de moyens d'exploitation, une accumulation des
capitaux ».

Et à la séance du 13 novembre 1897, M. G. Deville

disait : « Il ne saurait y avoir aucun inconvénient ni « théorique, ni pratique, tant que les faits n'auront pas « dans leur ensemble justifié nos prévisions, à ce qu'il « y ait, avec certaines garanties, emploi par le petit pro- « priétaire de salariés ».

C'est ce dernier critérium que semble également adopter M. Jules Guesde, dans un article intitulé « à Nantes » « paru dans le *Socialiste* du 29 septembre 1894. « C'est « cette prétendue contradiction qui a été résolue en « quelques mots par le congrès de Nantes. Il lui a suffi « pour cela de rappeler, en matière de considérants, « la raison d'être du socialisme. Les producteurs ne « sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en pos- « session des moyens de production (L'ambigüité du « texte explique que Jules Guesde en donne une inter- « prétation qui diffère de la nôtre).

« A cette lumière, tout s'éclairait et ce qui apparais- « sait pour la confusion de nos adversaires c'est la par- « faite concordance de notre action.

« Là où par suite de la machine et de la vapeur, les « moyens de production enlevés aux producteurs (mines, « chemins de fer, usines) ont pris un développement « qui exclut l'appropriation individuelle, nécessité de « les restituer à ceux qui les mettent en valeur sous la « seule forme à laquelle ils se prêtent, l'appropriation « collective ou sociale.

« Là où, au contraire, dans un milieu donné, et pour « un temps, le moyen de production, comme la terre,

« est encore en possession du producteur, c'est-à-dire « du paysan, nécessité de défendre la forme individuelle « d'appropriation qui empêche Jacques Bonhomme de « devenir un prolétaire ou un salarié ».

De même, dans un discours du 16 juin 1896 : « Là où « le moyen de production est encore à un état suffisam- « ment rudimentaire pour être mis en valeur par son « propriétaire, nous nous inclinons devant cette pro- « priété réellement individuelle que l'on nous accuse « stupidement de menacer ».

Ce critérium a été critiqué par M. Goblet et par M. Faguet. Le premier, dans une Lettre ouverte à M. Georges Renard, du 17 novembre 1897 : « Voilà un « propriétaire qui engage des travailleurs pour cultiver « son terrain et qui les dirige, leur donne des instruc- « tions, surveille leur travail. Met-il lui-même la main « à l'œuvre dans le sens de M. Deville ? Ou bien faut-il « qu'il prenne une part matérielle au travail, qu'il se « serve lui aussi de l'outil, de la bêche ? Alors combien « faudra-t-il qu'il donne de coups de bêche pour que « son exploitation perde le caractère d'exploitation col- « lectiviste ? On le voit, la distinction est impossible ».

M. Faguet (*Questions politiques* page 187), écrit : « Le « socialisme dit simplement au paysan, sans précision, « sans une exactitude qui serait périlleuse, sans distin- « guer entre le paysan qui cultive strictement lui-même « et celui qui cultive conjointement avec des salariés : « Vous êtes en dehors de la question ; vous échappez à

« la socialisation. Le socialisme ne vous atteint pas.
« « Vous qui vous servez de la terre comme d'un instrument de travail, gardez-la » (Jaurès) ».

« Il travaille de ses mains lui-même, sans doute. Mais « est-ce là une limite précise ? Jusqu'à quel point travaille-t-il ? Dans quelle mesure ? Qui fixera le point où « le propriétaire travaille assez pour être considéré « comme propriétaire travailleur, donc légitime, et le « point où il ne travaille plus assez pour être catalogué « propriétaire travailleur ? Faudra-t-il faire l'examen « des mains et observer si elles sont calleuses et jusqu'à « quel point elles le sont ? Nous sommes dans l'absurde ».

M. Méline, dans une réplique aux paroles ci-dessus citées de M. Deville, le 13 novembre 1897, s'exprimait ainsi : « Ce qui m'étonne beaucoup, c'est que, dans la « seconde partie de ses observations, M. Deville admette « que le petit propriétaire pourra employer des salariés. « Je ne vois plus alors sur quelles bases sérieuses repose « votre doctrine du collectivisme, car elle n'a plus de « principes.

« Comment ! vous venez dire : Le grand propriétaire « devient capitaliste parce qu'il emploie des salariés. « C'est tout votre argument contre lui et vous reconnaissez à l'Etat le droit de l'exproprier parce qu'il « emploie des ouvriers. Et après avoir fait cela, vous « venez maintenant dire au petit propriétaire : si tu « emploies les mêmes ouvriers, si tu maintiens, comme

« vient de le dire M. Guesde, le salariat à perpétuité,
« tu ne seras pas, toi, exproprié et je te conserve ta
« propriété. En vérité, une doctrine qui repose sur de
« telles contradictions, permettez-moi de le dire, est la
« doctrine de l'équivoque la plus audacieuse ».

Ces critiques nous paraissent justifiées.

Le collectivisme admet que la quantité de travail que doit fournir, normalement et sans fatigue excessive, un individu suffit, dans une société bien organisée, à fournir à ses besoins et à ceux des personnes non adultes qu'il a à sa charge. C'est pourquoi il veut que le travail soit imposé à tous les adultes bien portants, et s'oppose à l'exploitation de l'homme par l'homme. Chacun pour soi ; le travail de chacun doit lui profiter intégralement et nul autre n'en doit bénéficier. Si donc l'on estime pouvoir autoriser l'emploi de salariés dans l'agriculture, c'est que l'on admet que le propriétaire, par le salaire qu'il leur paiera, les dédommagera intégralement de la peine prise, leur rendra sans retenue la valeur de l'avantage qu'il a tiré d'eux. La seule condition, c'est qu'il travaille lui-même, car s'il vivait sans travailler du produit de sa terre, il serait évident qu'il vit du travail d'autrui. Mais s'il travaille lui-même, comment établir qu'il ne garde rien pour lui, outre le produit de son travail personnel, du produit du travail de ses salariés ?

Et puis quelle sera la mesure de travail à fournir par lui-même ?

Si ce critère était légitime, il aurait au moins ce

défaut de ne pouvoir être mis en pratique, car du jour où il serait décidé que les propriétaires ne prenant aucune part à l'exploitation de leurs biens seront expropriés, tous les propriétaires s'arrangeront pour être considérés comme cultivant leurs terres.

Ensuite, comment ne pas songer à transporter ce criterium dans l'industrie. On autoriserait donc le maintien des plus grandes fabriques, des plus grandes usines, dès que le patron les dirigerait lui-même. Il suffirait qu'il ne soit pas un oisif, abandonnant la direction de son entreprise à un fondé de pouvoir salarié, pour que le collectivisme ne puisse rien sur lui. En effet le travail de direction, d'administration d'une grande entreprise, commerciale ou industrielle, est incontestablement un travail nécessaire et productif. Les collectivistes ne peuvent certes pas le nier, car dans leur organisation idéale, il faudra évidemment un assez grand nombre de fonctionnaires chargés de la direction du travail, du contrôle, qui seront salariés par l'Etat pour s'acquitter de cette tâche. Donc le patron, dans l'hypothèse envisagée, travaille lui-même, et aucune expropriation ne peut logiquement l'atteindre, si nous admettons le criterium invoqué.

On répondra que les salaires payés à ses ouvriers doivent représenter la valeur exacte de l'avantage tiré de leur travail. Mais comment apprécier cela ?

On dira aussi que si on autorise l'emploi de salariés, cela ne s'applique tout au moins qu'aux petites exploi-

tations, et non aux grandes. Mais alors on retombe dans la nécessité de fixer un criterium. Sinon, on tombe dans l'arbitraire, et nul ne peut aujourd'hui savoir, parmi les paysans à qui on promet de les maintenir en possession, s'il doit avoir, ou non, confiance en cette promesse.

S'il faut en croire M. Hubert-Valleroux (1) il y eut un assez grand nombre d'autres critères imaginés en période électorale par des candidats tenus à résoudre une question encore mal étudiée par le parti : « Quand une propriété « est-elle petite ? Quand est-elle grande ? Ceci est absolu- « ment arbitraire et était à la volonté du candidat. Ou « bien il ne définissait pas, ou bien il marquait la limite « qu'il voulait, variable selon l'endroit ».

Et d'ailleurs, le fait même de ne plus exclure l'emploi de salariés semble détruire toute raison de discerner entre la grande et la petite propriété. M. Jaurès, nous l'avons dit, voit bien une différence de nature entre ces deux propriétés, bien qu'il autorise un usage restreint de salariés. Mais M. Gatti conteste absolument qu'il y ait une différence à établir dans la nature même de ces deux possessions. L'une comme l'autre peut se prêter à l'exploitation capitaliste par salariés ; et, si on n'en exclut pas l'hypothèse, comme dans notre premier critère, il n'y a plus de raison pour en établir un.

M. Gatti s'exprime ainsi (2) : « Le lot du petit proprié-

1. *Le socialisme en théorie et en pratique,* Paris 1900.
2. *Socialisme et agriculture*, pages 254 et 255.

« taire n'est pas du travail ; c'est un capital qui lui
« appartient et sur lequel il emploie son travail. Cela est
« si vrai qu'il peut être absentéiste, faire exploiter son
« bien et en retirer une rente sans le cultiver lui-même,
« ou encore n'en cultiver qu'une partie et pour le reste
« avoir des salariés et par eux un revenu, la plus-value
« de leur travail. Qui pourrait empêcher cet absentéisme
« du paysan propriétaire ? Pourquoi ne pourrait-il pas
« employer sur son capital foncier, ne fut-ce que pour
« une part de l'exploitation, le travail d'autrui ? »

Suivant l'opinion de M. Gatti, il pourrait y avoir aussi bien exploitation capitaliste dans la petite propriété foncière que dans la grande.

On ne voit donc guère de raisons pour s'attacher à une distinction plus qu'à une autre. Sauf la première citée, elles sont toutes également arbitraires.

M. René Henry (1) en donne une nouvelle. « Nous
« entendons par petite propriété rurale une propriété
« qui peut nourrir en tout, en partie ou avec un léger
« excédent une famille de cultivateurs généralement
« composée de quatre ou cinq personnes. Il est vrai
« que la valeur d'une même étendue de terre est infini-
« ment variable suivant les régions, la situation, la
« nature du sol ; mais puisqu'il est nécessaire de fixer
« une moyenne, nous croyons rester bien au-dessous
« de la vérité et faire la partie belle à nos adversaires

1. *Ruraux contre socialistes* (Limoges, 1897).

« en admettant que la petite propriété rurale définie « plus haut est celle qui a moins de dix hectares ».

M. Gide (1) expose aussi un certain nombre d'autres critères qui ont été proposés : « Quelle sera la limite « entre les deux catégories, entre les boucs et les bre- « bis ? On ne vous le dit pas précisément. On avait « parlé dans un congrès d'une étendue de 6 hectares, « dans un autre vraiment débonnaire, de 6.000 francs « de revenu cadastral ; le Congrès d'Auxerre, plus « raisonnable, propose de prendre comme limite l'éten- « due de terrain qu'un homme peut cultiver avec le « seul secours de ses bras ou de ceux de sa famille, et « qui varie naturellement suivant la nature des cultu- « res. Ce n'est qu'une question de détail ; j'admets qu'elle « ait peu d'importance : passons. Je ne puis cependant « m'empêcher de penser à ces paysans et petits pro- « priétaires de Sicile, dont nous parle M. Colajanni « dans son livre récent, et qui, nous dit-il, voudraient « bien se joindre au mouvement collectiviste, mais « n'osent pas, parce qu'ils savent qu'au moment décisif, « les prolétaires ne sauraient plus faire de distinction « subtile entre les grands et les petits propriétaires et « les voueraient tous également à la mort ».

Tel est en effet l'inconvénient pour les socialistes de l'incertitude où ils se trouvent en ce qui concerne cette notion fondamentale : la différence entre la petite et la grande propriété rurale.

1. Le néo-collectivisme (*Revue d'Economie Politique*, 1894).

CHAPITRE IV

LES PROGRAMMES D'ATTENTE DU PARTI SOCIALISTE

Nous avons vu que les collectivistes se trouvent à peu près tous d'accord aujourd'hui pour proclamer qu'arrivés au pouvoir, ils ne songeraient nullement à exproprier les petits paysans propriétaires; qu'au contraire, ils les maintiendraient en possession de leurs lopins tant qu'il plairait à ceux-ci d'en demeurer propriétaires.

Mais ceci ne concerne que les mesures à prendre au lendemain de la Révolution sociale. Le socialisme devait-il borner son rôle à prêcher cet avenir, sans se préoccuper de la période qui peut le séparer de leur réalisation ? Cette opinion n'a jamais été celle d'aucun socialiste. Tous sont d'avis qu'une si importante modification doit être préparée, non seulement par un mouvement d'opinion, mais encore par des mesures pratiques d'esprit socialiste. A cet effet, les partis socialistes des divers pays ont élaboré des programmes de réformes

transitoires dont ils réclament l'application dans la société capitaliste actuelle, et avec l'espoir que ces réformes réalisées rapprocheront l'époque de la réalisation de leur programme intégral.

Mais si l'on est à peu près d'accord sur la nécessité d'avoir ce que l'on nomme volontiers un programme d'attente, contenant des « palliatifs » destinés à tirer le meilleur parti possible d'un état social foncièrement mauvais, en attendant sa destruction définitive, il y a, au contraire, un formel désaccord lorsqu'on entre dans le détail des réformes à introduire au programme. Il s'est produit de grandes divergences entre socialistes sur le point de savoir s'ils doivent protéger les petits paysans, tant que la concentration capitaliste ne les aura pas atteints, et pour éviter, si possible, qu'ils en tombent victimes ; ou si, au contraire, la disparition de ces petits propriétaires étant fatale, l'on ne va pas à l'encontre du but en les faisant durer, au lieu, sinon d'accélérer leur disparition, du moins d'y assister sans intervenir.

La thèse de la protection des petits paysans tant que durera le régime capitaliste a été soutenue par M. G. Deville (1) : « Tout au plus, en régime capitaliste, « peut-on leur rendre (aux petits propriétaires) transi« toirement moins dures les difficultés de la lutte pour « l'existence, notamment par une atténuation des « impôts et par leur plus équitable répartition. Toutes

1. Discours à la Chambre des députés, 6 nov. 1897.

« les réformes qui aboutiront à ce résultat de protéger « réellement la petite propriété, d'alléger ses charges, « de la rendre apte à assurer à elle seule la vie de la « famille qui la fait valoir, toutes ces réformes, si mini- « mes qu'elles soient, et quels qu'en soient les promo- « teurs, nous compteront, qu'on le veuille ou non, au « nombre de leurs partisans... C'est que, pas plus que « nous n'avons à devancer les faits, nous n'avons à les « précipiter. Nous constatons une évolution économique, « nous prévoyons que loin de s'arrêter, elle s'étendra et « que notamment, comme l'a dit M. Deschanel lui-même, « les hommes de la terre doivent eux aussi se préparer « à des pensées nouvelles, à des destins nouveaux, mais « nous n'avons aucune responsabilité à prendre dans la « marche de cette transformation... On a beau croire « qu'un malade est condamné, on a beau craindre qu'il « ne vive pas longtemps, ce n'est pas une raison suffi- « sante pour hâter sa fin, et les efforts pour le sauver sont « fort admissibles, sans avoir rien de contradictoire avec « la crainte éprouvée ».

« Ruinés, dépossédés, rejetés dans le prolétariat, les « petits propriétaires des moyens de production vien- « draient encore augmenter l'offre des bras, ils vien- « draient accroître le nombre des sans-travail, de ceux « que la faim pousse à travailler à n'importe quel prix, « et dont la présence, l'embauchage, toujours facile et « toujours menaçant, permet aux capitalistes de dicter « leurs conditions à ceux qui travaillent. Au point de vue

« même de la classe ouvrière, nous devons donc sauve-
« garder ceux qui, ruinés, viendraient nécessairement la
« concurrencer sur le marché du travail ».

M. Gatti, dans son rapport au Congrès de Bologne (1897) défend la même thèse, en affirmant qu'elle ne peut apporter aucune entrave à la libre évolution des lois sociales inéluctables qui feront nécessairement disparaître la petite propriété. « Le groupe parlementaire « socialiste doit approuver toutes les lois favorables non « seulement au prolétariat, mais encore à la petite pro- « priété rurale que la bourgeoisie proposera, tout en « déclarant nettement qu'il considère comme une uto- « pie la reconstitution de la petite propriété foncière. « Mieux vaut pour la propagande une petite propriété « associée et éclairée qu'une petite propriété sans liens « et sans lumière.

« Cette reconstitution de la petite propriété est l'idée « fixe de la bourgeoisie. L'anerbenrecht allemand et le « homestead américain en témoignent. En Italie aussi, « un pareil courant ne manque pas. Les socialistes ita- « liens peuvent voter de tels projets. La vanité de ces « expériences n'en sera pas moins mise en évidence. « L'expérience des autres nations et la logique des cho- « ses nous assurent qu'en Italie, comme ailleurs, l'ho- « mestead ne sauvera pas la petite propriété ».

M. Jaurès (1) : « La nation dans l'ordre agricole doit

1. *Depêche de Toulouse*, mercredi 16 août 1893 (Réponse à un sénateur).

« protéger la petite propriété paysanne contre l'impôt, « l'hypothèque et l'usure, aider les paysans à acquérir « la terre et préparer entre eux des formes d'association « pour concilier les procédés de la grande culture avec « la petite propriété. Voilà le socialisme complet ».

De même, dans le discours prononcé par lui le 3 juillet 1877 : « Le reproche le plus grave qui nous ait été « adressé ou plutôt le péril le plus grave que nous puissions courir, en intervenant par la loi au profit de la « petite propriété paysanne, ce serait de lui donner « l'illusion qu'elle peut, même ainsi protégée, indéfiniment se prolonger et indéfiniment durer : ce serait « aussi d'assumer pour nous, jusque dans l'ordre collectiviste, l'insuffisance forcée des remèdes que nous ne « pouvons pas maintenant appliquer souverainement « à la crise agricole et aux souffrances des paysans.

« Mais les paysans savent bien, et nous ne nous lassons de répéter, pour les travailleurs des champs « comme pour les travailleurs industriels, que, tant que « subsistera le régime capitaliste, il peut y avoir des « palliatifs, il ne peut pas y avoir de remède et de guérison.

« De plus, l'intervention même de la puissance sociale « et de la communauté nationale, sinon pour les sauver, « au moins pour atténuer leurs souffrances, cette intervention même rappelle aux paysans individualistes « que leur existence ne peut être prolongée, même « aujourd'hui, que par une intervention de la puissance

« sociale. Et par là, même en se prolongeant, la pro-
« priété paysanne sera nécessairement pénétrée peu à
« peu de cet esprit socialiste qui préparera d'ultérieures
« et plus profondes transformations ».

Mais cette théorie a été formellement repoussée par un grand nombre d'autres socialistes.

Engels (1) écrit : « Nous ne pouvons pas promettre aux
« petits paysans que nous les maintiendrons en posses-
« sion de leur propriété et de leur exploitation privée
« contre la force capitaliste. Nous ne ferons que leur pro-
« mettre que nous n'attaquerons pas, contre leur volonté,
« à l'aide de la force brutale, leurs conditions de
« propriété. Nous pouvons aussi faire notre possible pour
« que les capitalistes et grands propriétaires ne luttent
« pas contre les petits paysans à l'aide de moyens plus
« ou moins injustes, et que la fraude soit empêchée, ce
« qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ceci ne nous réussira
« pas toujours. Dans un mode de production capitaliste
« quelque peu développé, on ne peut plus distinguer
« entre l'honnêteté et la fraude. Mais ce sera toujours
« une différence très importante si la puissance publique
« sera du côté des dupes ou si elle sera de l'autre côté.
« Et nous prenons certainement parti pour le petit paysan,
« nous ferons tout notre possible pour rendre son sort
« tolérable, pour lui faciliter le passage à la coopé-
« rative s'il s'y résout, et même pour lui laisser le temps

1. *Die bauernfrage in Frankreich und Deutschland.*

« de la réflexion, comme propriétaire de sa ferme, s'il « ne s'y résout pas... Il n'existe donc pas de pire ser- « vice que nous puissions rendre et au Parti et aux petits « paysans qu'en leur promettant des réformes qui sem- « blent devoir maintenir la propriété paysanne, ce serait « barrer la route à la délivrance des paysans, ce serait « perdre la dignité du Parti... Le devoir de notre Parti « est d'expliquer aux paysans leur situation qui est sans « espoir aucun, autant que le capitalisme sera au pou- « voir, de leur montrer qu'il est absolument impossible « de conserver leur propriété en tant que propriété, « qu'il est certain que la grande production capitaliste « passera au-dessus de leur petite exploitation, devenue « trop ancienne, comme un chemin de fer dépasse une « brouette. Si nous agissons de la sorte, nous agirons « dans le sens du développement économique iné- « vitable ».

Ainsi, suivant Engels, on peut faciliter au paysan son changement de situation, ou simplement tolérer qu'il se maintienne dans sa situation acquise, mais les collectivistes n'ont pas le droit de la rendre plus avantageuse.

M. Kautsky exprime la même opinion : On doit protéger le prolétaire, mais le petit paysan n'est pas un prolétaire.

Voici ses paroles (1) : « On conçoit d'ordinaire le pro-

1. *Die Agrarfrage*, traduction française de la 2e Partie sous le titre : *La Politique agraire du Parti socialiste*, p. 4, 5, 8

« gramme agraire comme ne devant contenir que des « mesures favorables aux paysans propriétaires. Il ne « serait plus nécessaire d'élaborer un programme spé- « cial pour le salarié agricole, le programme socialiste « actuel s'en occupe déjà. Mais si l'on veut que les socia- « listes prennent en mains la défense des intérêts par- « ticuliers des paysans propriétaires, un programme « agraire spécial devient nécessaire.

« On sait que sur cette question, de profondes diver- « gences se sont produites au sein du parti socialiste.

« On a considéré la protection des paysans comme le « complément nécessaire de la protection des ouvriers. « On disait : le paysan est le prolétaire de la campagne. « Mais le parti socialiste est le parti de la lutte de classes « des prolétaires contre le capital, et il tire sa force non « de son but final, mais de ses revendications de l'heure « actuelle. Il défend le prolétaire de la ville contre « l'entrepreneur, son exploiteur capitaliste. De même « il doit défendre le prolétaire des champs contre son « exploiteur capitaliste, l'usurier. De même qu'il lutte de « toutes ses forces pour empêcher le salarié des villes « de tomber dans la misère, il doit de même s'efforcer « d'empêcher la ruine du paysan.

« On sait que le créancier hypothécaire est le véritable « propriétaire du bien du paysan. Mais, ainsi que nous « l'avons montré, le paysan n'est pas vis-à-vis de son « créancier dans la situation du salarié vis-à-vis du « capitaliste, mais dans celle d'un entrepreneur vis-à-

« vis d'un propriétaire foncier. Le paysan dont les biens « sont hypothéqués ne devient pas plus un prolétaire que « le fabricant qui exerce son industrie dans une maison « louée et non dans un immeuble lui appartenant. Le « paysan reste quand même propriétaire de ses moyens « de production ; il possède ses outils, ses instruments « de labour, son bétail, bref tout son train de culture. « Il peut certes le devoir aussi, mais il n'en exerce pas « moins les fonctions d'un entrepreneur, et, comme tel, « il est en opposition d'intérêts avec le prolétariat, de « même qu'un fabricant qui n'est propriétaire d'aucun « moyen de production, qui ne produit qu'avec des capi- « taux empruntés, est cependant un capitaliste indus- « triel, et, comme tel, en opposition d'intérêts avec les « prolétaires ».

M. Hubert Lagardelle (1) critique aussi l'adoption de mesures de protection de la petite propriété : « En pre- « mier lieu, il est inexplicable pour un parti à la fois « prolétarien et révolutionnaire de vouloir, sans arrêter « le développement économique, river à la société bour- « geoise, par l'affermissement de la petite propriété, les « masses paysannes prêtes à tomber dans le prolétariat. « Contradiction étrange : on affirme que l'évolution est « irrésistible et pour se donner sans doute plus de pres- « tige, on se porte fort de lui barrer la route. On a beau « poser la protection paysanne comme le corollaire

1. *Revue des Revues*. — *La Revue socialiste* (*Devenir social*, 1898).

« logique de la protection ouvrière, cela ne signifie
« rien. Il n'y a pas de programme minimum qui élève
« la situation économique des ouvriers, et c'est leur
« situation économique que les paysans veulent qu'on
« stabilise. Ce n'est pas dans le but humanitaire de leur
« faire propice l'état social actuel, ni de leur ménager
« au dedans un abri sûr et définitif, que le socialisme
« procure aux prolétaires les meilleures conditions de
« vie physique et intellectuelle ; c'est dans le but révo-
« lutionnaire d'accroître leur force de résistance et d'at-
« taque contre la société bourgeoise. C'est là tout ce que
« peut donner le socialisme : des armes pour lutter, de
« l'air, de la lumière, de l'espace. En deuxième lieu, on
« rend plus difficile la lutte du prolétariat. D'abord
« c'est l'Etat capitaliste que l'on renforce : plus on aug-
« mentera sa puissance d'intervention, plus aussi on
« accroîtra ses moyens d'oppression. Puis c'est la notion
« elle-même de la lutte de classes que l'on fausse. Le
« mélange des petits propriétaires, qui sont à l'écart de
« la lutte, avec les ouvriers, qui y sont profondément
« engagés, fait perdre de vue que c'est en tant que per-
« sonnalité complexe que le prolétariat combat pour sa
« propre classe. On crée cet état d'esprit conservateur :
« la croyance en la bonté possible du régime capitaliste.
« Ce que la société communiste peut seule donner, la
« sécurité de vie, on laisse croire que la société capita-
« liste pourrait le procurer. Il s'en dégage cette conclu-
« sion que tout le problème réside en un pur change-

« ment de personnel gouvernemental. On transporte le « centre de gravité de la classe à ce qui n'en est que la « délégation politique. On identifie la révolution à une « simple modification de majorité parlementaire, et la « lutte se fait non plus au nom de la masse, mais des « personnalités qui sont censées la servir. Tous les mar- « chandages deviennent possibles, et le parti socialiste « n'est plus qu'un parti politique vulgaire... Enfin, « résultat plus réactionnaire encore. On éloignerait « pour longtemps du mouvement socialiste les masses « rurales. On engagerait les paysans dans une voie « qu'ils ne remonteraient plus. Non seulement le jour « où on les croirait le plus près de soi, ils se trouveraient « plus lointains que jamais, mais encore on se trouve- « rait avoir organisé contre le mouvement socialiste « la plus formidable masse réactionnaire. Car de deux « choses l'une : ou la petite propriété sera consolidée, « ou elle ne le sera pas. Si elle l'est, on aura ancré les « paysans à la propriété rurale, leurs instincts proprié- « taires en seront exaspérés et les communistes les ren- « contreront en face d'eux comme leurs adversaires les « plus forcenés. Si elle ne l'est pas, ils se trouveront « déçus, et se défieront du socialisme qui les aura trom- « pés. De toute façon, on les perdra ».

M. Fournière (1) critique aussi le programme français protecteur et conservateur : « Nous n'avons pas

1. *Revue socialiste*, déc. 1901.

« de programme agricole ; c'est un fait qu'il est inutile « de nier. On ne peut prendre pour un programme la « série de déclarations et d'articles contradictoires votés « par un Congrès du Parti ouvrier français à Marseille, « en 1892. J'associe d'ailleurs volontiers ma faute à celle « de nos amis d'alors. Mon vote s'est mêlé au leur pour « l'adoption de cette bouillabaise qui ne m'apparaît plus « à distance que comme un expédient démagogique des- « tiné à amener, vaille que vaille, le plus grand nom- « bre d'électeurs possible au parti socialiste ».

Ce ne sont pas seulement des socialistes, mais encore des adversaires de cette théorie qui, au nom des principes marxistes, ont cru pouvoir attaquer la thèse soutenue par MM. Deville, Gatti et Jaurès, la thèse de la protection et de la défense de la petite propriété en régime capitaliste.

M. Deschanel (1) s'exprime ainsi : « Et voilà que « cette petite propriété, où tout à l'heure, vous voyiez un « mode de production suranné, un obstacle au progrès, « une institution incapable de vivre, condamnée par « la civilisation et par la science, une entrave à la réa- « lisation de votre idéal, qui même, à ce que vous « disiez l'autre jour, contribue en certains cas à pro- « pager la misère, voilà que tout à coup vous vous « sentez pris pour elle d'une inexprimable tendresse : « voilà qu'elle est sacrée à vos yeux.

1. Discours prononcé à la Chambre des Députés, le 10 juillet 1897.

« Ah dites, si vous voulez, avec Liebknecht, avec « Vollmar, avec Vandervelde, que ces paysans routi- « niers, ces souteneurs du passé, ces pagani ou païens « d'autrefois, ont la tête trop dure et le cœur trop sec « pour comprendre les beautés, la grandeur du socia- « lisme ; que vous êtes forcés d'employer à leur égard « une tactique particulière, et de faire avec eux de la « diplomatie, afin de les y amener peu à peu, en dou- « ceur, en leur cachant vos fins dernières, c'est-à-dire « un changement du droit de propriété, pour tout le « monde sans distinction. Oui, dites cela. Mais si vous « voulez prétendre qu'il n'y a nulle contradiction entre « votre condamnation de la petite propriété et votre « sollicitude à la défendre, si vous voulez prétendre « que garantir, fortifier la propriété paysanne, c'est-à- « dire entraver cette évolution qui, suivant vous, con- « centre de plus en plus la richesse à un pôle de la « société et la pauvreté à l'autre, et d'où doit sortir la « société nouvelle, si vous prétendez, dis-je, qu'arrêter « ainsi l'évolution au lieu de l'accélérer, ce n'est pas « vous mettre en contradiction manifeste avec vos prin- « cipes, alors nous serons en droit de vous répondre « que la raison suprême entre toutes les raisons pour « laquelle la France ne se donnera pas à vous, c'est « qu'elle est avant tout un pays de franchise et de « clarté ».

Ainsi les critiques adressées à cette thèse de protection de la petite propriété paysanne ne vont à rien

moins qu'à accuser ses protagonistes de fouler aux pieds les principes du marxisme dans un but purement électoral. Ces critiques semblent justifiées et les explications données par M. G. Deville ne semblent nullement satisfaisantes, pas plus que sa comparaison avec un malade condamné, que l'on continue cependant de soigner, ne semble probante. Il est difficile de concilier logiquement l'espoir d'une disparition d'une certaine forme de propriété avec le projet de la protéger contre sa disparition fatale. Nous ne pouvons donc admettre comme justifiées dans les programmes socialistes que les réformes qui, loin de protéger la petite propriété contre son évolution fatale, ont au contraire pour objet de ménager la transition entre l'ancien régime et le nouveau : de préparer insensiblement les populations à la réalisation du collectivisme.

Les coopératives et la socialisation.

Il est une de ces réformes que les socialistes se trouvent unanimes à réclamer : c'est l'institution de coopératives agricoles, que la plupart des auteurs affirment être la meilleure préparation au socialisme.

M. Vandervelde (1) préconise la fondation entre paysans de sociétés coopératives comme étant le salut pour les petits propriétaires : « Nous disons au paysan

1. Discours prononcé à la Chambre belge dans la discussion du budget de l'agriculture (1896).

« qu'il ne doit pas se faire d'illusions, que la petite
« propriété est une forme de production surannée,
« incapable de lutter contre des formes de production
« supérieures. Nous disons au paysan : Choisis entre
« les deux voies qui s'ouvrent devant toi : ou bien tu
« seras protectionniste et conservateur, ou bien coopé-
« rateur et socialiste.

« Sois protectionniste et tu ne seras pas protégé... toi
« qui es propriétaire aujourd'hui, tu deviendras prolé-
« taire et bon gré mal gré, tu seras poussé vers le socia-
« lisme... Au contraire, si tu nous écoutes, si tu deviens
« coopérateur, si tu réunis ton lopin de terre à ceux de
« tes camarades, tu nous aideras à fonder la république
« coopérative de l'avenir ».

M. Gatti (1) : « Le coopératisme nous mène lentement
« du régime social à intérêts isolés et à propriétés pri-
« vées au régime des intérêts associés et de la propriété
« collective. S'il a la même finalité sociale que le capi-
« talisme, le collectivisme, il faut noter cependant que
« le passage de la propriété privée à la propriété col-
« lective par le capitalisme mettrait d'une façon rapide,
« décisive et générale, le collectivisme économique so-
« cialiste à la place de l'individualisme bourgeois, tandis
« que ce même passage se ferait au moyen du coopéra-
« tisme par un processus inévitablement lent de subs-
« titutions partielles par l'entremise d'un fédéralisme

(1) *Socialisme et agriculture*, pages 240 et 241.

« économique admettant jusqu'à une époque impossible « à préciser la coexistence de la propriété privée ».

Engels (1) : « Notre devoir envers le petit paysan est « en premier lieu de transformer sa propriété et son « exploitation privées en exploitation coopérative, non « en l'y contraignant, mais en le lui montrant par des « exemples et en mettant à sa disposition le concours « de la société. Et pour arriver à ce but, les moyens ne « nous manquent pas pour montrer des avantages au « petit paysan qu'il reconnaîtra dès aujourd'hui... Ce « qui importe surtout, c'est que les paysans compren- « nent que nous ne pouvons sauver leur propriété qu'en « créant une propriété et une exploitation coopératives ; « car c'est précisément l'exploitation privée, consé- « quence de la propriété privée, qui fera la perte des « paysans. S'ils veulent conserver l'exploitation privée, « nécessairement ils seront chassés de leurs propriétés, « tandis que l'ancien genre de production fera place à « la grande exploitation capitaliste »

M. Kautsky (2) préconise l'organisation coopérative pour les lopins des petits paysans, qui auront échappé à l'expropriation collectiviste, après la prise du pouvoir par les socialistes : « Le parti socialiste, loin d'exproprier « le paysan, le mettra en possession des moyens de pro-

(1) *Die bauernfrage in Frankreich und Deutschland*

(2) *Die agrarfrage*, traduction française de la deuxième partie, pages 206 et 207.

« duction, les plus parfaits et ils ne sont nullement à sa « portée dans l'ère capitaliste.

« Les modes de production les plus perfectionnés ne « peuvent, à la vérité, être employés que dans la grande « exploitation, que le régime socialiste devra s'appli- « quer à étendre promptement. Mais pour amener les « paysans à réunir leurs terres et à les exploiter en « grand pour la société ou pour la commune, il ne sera « pas nécessaire de recourir à l'expropriation. Si la « grande exploitation coopérative est reconnue avanta- « geuse pour les sociétaires, l'exemple des grandes « exploitations nationalisées entraînera les paysans. Les « grands obstacles qui s'opposent aujourd'hui au déve- « loppement de l'agriculture coopérative : le man- « que de précédents, les risques à courir, le manque « de capital, disparaîtront, et la propriété privée du « sol, qui, avec son caractère absolu, est aujourd'hui « l'obstacle le plus sérieux, n'aura plus que le minimum « d'effet, grâce à la nationalisation des hypothèques, à « la dépendance croissante des paysans à l'égard des « industries agricoles nationalisées, au droit de surveil- « lance et d'intervention de l'Etat, de plus en plus « étendus, sur la culture des terres, sur l'hygiène des « hommes et des bêtes.

« Si à toutes ces considérations, on ajoute l'intérêt « qu'un régime socialiste doit porter au progrès continu « de la production agricole et la grande importance « que prendront alors les paysans, il ne viendra à l'idée

« de personne d'employer la méthode d'une expropria-
« tion forcée pour leur procurer les avantages d'un
« mode d'exploitation perfectionné ».

Nous nous trouvons ainsi dans cette situation bizarre de voir préconiser par les collectivistes comme une véritable réalisation de leurs plans sociaux une réforme qui figure d'autre part dans les revendications d'autres partis, qui, eux, ne sont nullement socialistes. Il se peut fort bien que la propagande faite auprès des paysans en faveur des coopératives réussisse, sans que ceux-ci montrent la moindre sympathie pour un Etat collectiviste. Ils verront dans les coopératives une organisation différente pour la culture et la division des produits, mais ils conserveront un certain nombre de droits de nature capitaliste dont ils ne se détacheraient pas volontiers. D'abord, ils peuvent y voir le moyen d'augmenter leurs ressources de façon à dépasser le minimum nécessaire aux besoins de leur existence et de celles qui sont à leur charge. L'ensemble des fonds groupés par les membres de la coopérative peut être si considérable qu'ils ne puissent suffire à les mettre en culture et qu'il leur faille faire emploi de salariés. Ensuite, ils peuvent se retirer quand ils le désirent, et ne sont pas enchaînés définitivement par leur adhésion une fois donnée à ce mode de groupement. Ils peuvent aussi céder leurs droits, les aliéner, les partager de leur vivant ou par disposition testamentaire. Toutes ces facultés leur sont précieuses, et il y a lieu de se demander si le collectivisme les maintiendrait

et comment, les maintenant, il resterait le collectivisme.

Il faut d'abord éliminer le cas où les coopératives feraient emploi d'un nombre assez important de salariés. Le régime collectiviste ne pourrait, sans une contradiction fondamentale, maintenir une pareille exploitation de l'homme par l'homme, d'ordre essentiellement capitaliste. Par cette exclusion de l'emploi de salariés, on exclut aussi la possibilité d'excessif enrichissement des membres de la coopérative, puisque, suivant les collectivistes, le travail d'un homme, donne, à peu près, en productivité, la quantité nécessaire à ses besoins.

Il ne reste donc plus à se prononcer que sur les coopératives de petits paysans groupés, fournissant juste ce qui est nécessaire à la vie de leurs membres et de la famille de ceux-ci. Le collectivisme les maintiendrait-il, et en fait, et en droit, dans leur situation absolument intacte ? Ce pourrait sembler conforme aux principes marxistes, interprétés en ce sens que le collectivisme n'a pas à intervenir là où il n'y a pas exploitation de l'homme par l'homme. Ce principe, invoqué en faveur de la petite propriété individuelle, pourrait être invoqué tout aussi logiquement, en faveur de la petite propriété collective. Mais le maintien du droit de disposer ou de partager est inconciliable avec le collectivisme. En quoi donc le maintien de ces droits, en admettant qu'il fût possible, constituerait-il un acheminement vers le collectivisme plutôt que le maintien de la petite propriété ? Ce serait s'en éloigner au contraire, puisque les

socialistes reconnaissent que la petite propriété groupée résisterait mieux aux lois de la concentration capitaliste que la propriété restée purement individuelle, que l'union des petits lopins faisant leur force, ils ne se verraient pas si facilement expropriés par les riches propriétaires fonciers. Développer les coopératives, ce serait donc restreindre le domaine de la socialisation. Si les socialistes pensent, en facilitant ce développement, s'acheminer vers la constitution d'un Etat collectiviste, il faut donc admettre qu'ils ne maintiendraient pas les coopératives après avoir pris le pouvoir, ou que, s'ils les maintenaient dans la forme, ils modifieraient au moins considérablement leurs conditions d'existence. S'ils veulent en établir provisoirement, c'est qu'ils comptent sur elles pour leur servir pendant une période transitoire, après laquelle elles seront sacrifiées. Ce service que les socialistes en espèrent, et qui faciliterait leur tâche de propagande, c'est d'atténuer la passion du paysan pour sa terre, en changeant son droit de propriété exclusif et direct en un droit de créance pour le produit de son travail. Ils pensent étendre les coopératives sur un si vaste territoire que leurs membres perdent la notion même de propriété foncière, ne pouvant plus discerner dans les biens associés ce qui leur appartenait en propre. On pense aussi accoutumer les paysans à travailler au bénéfice d'une collectivité, moyennant un salaire proportionnel à leur travail, ce qui est l'essence du régime collectiviste. Par là, sans craindre la

moindre récrimination, on fera plus tard tomber les terres des coopératives dans le domaine social, lors de la prise du pouvoir par les socialistes ou progressivement, pendant une courte période ultérieure.

Le principe admis pour les biens possédés individuellement, et maintenant le droit de propriété pour ceux qui cultivent eux-mêmes, ne serait donc nullement applicable aux coopératives, et les socialistes estiment même qu'aucun des coopérateurs ne songerait alors à en réclamer l'application.

CHAPITRE V

LE MAINTIEN DES PETITES PROPRIÉTÉS EST-IL CONTRAIRE AU MARXISME ?

La nouvelle tactique des collectivistes dans leur propagande agraire, les promesses faites par eux aux petits propriétaires de ne pas modifier leur situation, de ne porter aucune atteinte à leur lopin de terre cultivé par eux-mêmes, a causé à beaucoup d'esprits une assez grande surprise. Un grand nombre d'auteurs ont affirmé que cette attitude constituait un changement profond et inattendu ; et que ce changement mettait la nouvelle doctrine socialiste agraire en formelle opposition avec les principes marxistes jusqu'alors toujours soutenus.

M. Cazajeux (1) exprime ainsi sa conviction de la contrariété qui existe entre les doctrines anciennes et nouvelles : « Le collectivisme en est-il resté à ses loin-« tains ancêtres ? La doctrine ne s'est-elle pas perfec-

1. Le programme du socialisme collectiviste et les prochaines élections (*Réforme sociale,* 1er avril 1902).

« tionnée depuis Marx, Schaeffle et le Congrès de Gotha
« en 1875 ? Et à défaut d'applications pratiques de la
« théorie, n'a-t-on pas rectifié tout au moins ce plan
« idéal de la société future, en tenant compte d'études
« nouvelles, de critiques ou de précisions capables de
« le rendre plus séduisant ?... La plus connue des
« retouches du marxisme, l'atténuation la plus sensible
« à la rigueur de ses principes consiste dans l'expé-
« dient du sort particulier promis aux petits agriculteurs
« et aux petits artisans. Le mot expédient est légitime,
« car il est indéniable qu'il ne s'agit pas ici d'un déve-
« loppement de la doctrine, mais d'une simple tactique
« visant les suffrages de classes entieres, effrayées à bon
« droit par la suppression de la propriété privée... Il y
« aurait tout un long chapitre à écrire sur les déclara-
« tions contradictoires en cette matière des théoriciens
« et des politiciens du socialisme, sur les interminables
« discussions qu'elle a provoquées dans les congrès des
« divers pays, et sur les décisions plus ou moins sybilli-
« nes qui ont été prises. En réalité, malgré toutes les
« palinodies que peut dicter l'intérêt politique, surtout
« dans les pays où, comme en France, en Bavière, en
« Belgique, les petits propriétaires se comptent par mil-
« lions, la pure doctrine collectiviste condamne la
« petite propriété aussi bien que la grande. Ses parti-
« sans seraient-ils plus forts que ses adversaires au len-
« demain de la grande Révolution ? Personne ne peut
« le savoir »

Même affirmation chez M. Henry (1) : « La doctrine « est changée, et les antisocialistes ont beau jeu quand « ils dénoncent cette attitude de protées et quand ils « percent à jour ce masque de partageux. Qu'ils le « veuillent ou non, la logique de leur système s'impose « aux socialistes, puisqu'ils veulent, et c'est là l'essence « même de leur système, construire rationnellement « une société sans tenir compte de la réalité des choses. « Ils sont collectivistes, et ils ont beau faire, ils ne « peuvent pas ne pas l'être, même devant les paysans « hostiles ».

M. Faguet (2) parle du néo-collectivisme, dans les mêmes termes : « Il a abandonné.... son caractère collec- « tiviste lui-même et l'idée du collectivisme. Ni plus ni « moins. Il s'est fait, pour me servir du barbarisme que « j'ai proposé et dont je m'excuse, appropriationiste. Il « a adopté ce socialisme tempéré, ce socialisme limited, « qui consiste, non point du tout à abolir la propriété, « mais à la confirmer au contraire en l'appropriant à « ceux qui lui paraissent la mériter.... Mais c'est surtout « en ce qui concerne l'appropriationisme agraire que « cette vérité saute aux yeux. De tout temps, l'article « essentiel du socialisme, de tous les socialismes, a été « la socialisation de la terre, la mise en commun de la

1. Le socialisme agraire et la prétendue concentration de la propriété rurale en France.

2. *Questions politiques*, pages 182, 183, 185.

« terre. On ne conçoit guère le socialisme sans cette « doctrine... Mais comme, avec cette doctrine, il n'y « aurait pas moyen de faire une seule recrue socialiste « parmi les paysans, on s'est ingénié à tirer de cette « doctrine une théorie garantissant la petite propriété, « c'est-à-dire qu'on s'est ingénié à tirer de cette doc- « trine une théorie exactement contraire ; et les sou- « plesses de l'esprit de l'homme sont telles qu'on y est « parfaitement arrivé ».

De même M. Souchon (1) : « Au premier abord, on « doit cependant concevoir quelque étonnement à la « pensée que des socialistes, et mieux encore, des col- « lectivistes, songent à devenir des protecteurs d'une « forme de propriété foncière individuelle, fût-ce d'ail- « leurs de la petite propriété. Il paraît évident, en effet, « que dans l'esprit des fondateurs du collectivisme, la « terre était destinée à suivre le sort commun à tous les « capitaux, c'est-à-dire à tomber entre les mains de la « collectivité représentée par l'Etat. L'idée de nationa- « lisation du sol a même été une des premières consé- « quences de la doctrine marxiste, et il en devait logi- « quement être ainsi, car la propriété foncière peut être « compromise par deux accusations qui lui sont spécia- « les : elle a contre elle la théorie ricardienne de la rente « et aussi son caractère de prétendu agent naturel, qui « paraît aisément comme inconciliable avec des appro-

1. *La propriété paysanne*, p. 183 et 184.

« priations individuelles. Il n'en est pas moins que du « jour où les villes n'ont plus suffi aux ambitions élec- « torales des collectivistes, des considérations qui « n'avaient certainement rien de purement spéculatif « ont amené dans leurs doctrines sur la possession du « sol un changement décisif ».

De même M. Gide (1) : « Nous n'avons pas la préten- « tion de faire l'histoire des variations de l'école collec- « tiviste, mais seulement d'en écrire un petit chapitre, « en montrant quelle singulière transformation a subi le « programme collectiviste depuis les dernières élections « en France, transformation qu'on peut mesurer et résu- « mer par cette phrase hardie de son leader M. Jaurès : « Ce n'est pas nous qui sommes les destructeurs de la « propriété individuelle, nous en sommes au contraire « les restaurateurs (*Journal la Dépêche*, 25 septem- « bre 1893). Une telle déclaration, non pas de pure « théorie, mais, comme nous le verrons, appuyée « par des actes, est bien faite pour frapper d'étonnement « tous ceux qui, depuis vingt ou vingt-cinq ans, avaient « appris et avaient enseigné à leur tour que le collecti- « visme tendait à remplacer la propriété individuelle « par la propriété collective ».

Mais ce ne sont pas seulement des adversaires du socialisme qui affirment la contradiction entre la nouvelle tactique et le marxisme pur. Des socialistes mêmes

1. *Le néo-collectivisme.*

traitent d'opportuniste la thèse du maintien des petits propriétaires.

M. J. Allemane (1) écrit : « Il est, en effet, hors de « doute, pour tout socialiste sincère et éclairé, que la tac- « tique suivie par les citoyens dont nous parlons, à « l'égard des petits propriétaires terriens, n'est ni socia- « liste, ni scientifique, qu'il nous soit même permis de « dire ni honnête ».

M. Descamps (2) écrit : « Qui dit socialisme dit sociali- « sation des richesses et par conséquent suppression de « la propriété individuelle. Il y a dix ans, une telle « définition se retrouvait encore dans toutes les bou- « ches et sous toutes les plumes socialistes. En est-il « de même aujourd'hui ? On nous sert aujourd'hui, sous « des étiquettes socialistes aux teintes les plus diver- « ses, des théories qui, il y a quelques lustres, nous eus- « sent fait pouffer de rire tant elles sont ineptes. Tâchons « d'ouvrir l'œil ».

Comme on le voit, la thèse que M. Gide a dénommée néo-collectivisme a rencontré de nombreuses contradictions. Les objections qu'on lui oppose peuvent se résumer sous deux chefs principaux :

1° Elle a abandonné ses anciens principes.

2° Elle s'est mise en contradiction avec eux. Une doctrine peut se modifier sans qu'il y ait précisément contra-

1. Tristes procédés (*Le Parti ouvrier*, 14-15 février 1895).

2. La question agraire et le socialisme (*La question sociale*, janvier 1898).

diction absolue entre ses précédents et ses nouveaux principes. Mais on fait au socialisme ce double reproche, qui doit être examiné séparément, et de s'être modifié, et, en se modifiant, de s'être contredit.

Examinons d'abord le premier reproche. Les socialistes ont-ils changé d'attitude en ce qui concerne la petite propriété paysanne ?

Et d'abord les socialistes pourraient revendiquer le droit de changer, ils pourraient invoquer leur expérience, leurs réflexions, l'évolution de leurs idées et avouer qu'ils reconnaissent aujourd'hui certains défauts à la doctrine de Karl Marx et qu'ils doivent renoncer à le suivre sur tous les points. Les variations d'une doctrine, pourraient-ils dire, n'en prouvent pas la fausseté.

Mais telle n'est pas du tout la situation. Les collectivistes, au contraire, les plus favorables au maintien des lopins, revendiquent le titre de fidèles disciples de Karl Marx. A les entendre, ils n'ont jamais changé, jamais abandonné la doctrine qu'on leur enseigne, et leur attitude actuelle dans la question agraire est celle que, dès l'origine, eut le collectivisme, et la plus conforme, la seule conforme à ses principes. Le maître ne se serait pas expliqué nettement sur la question, qu'il ne croyait pas devoir se poser. Mais la seule interprétation convenable de ses théories ne pourrait aboutir qu'à cette thèse. Que l'on combatte et critique cette interprétation, soit. Mais on ne pourrait nier ce fait que dès l'origine un certain nombre de marxistes soutinrent cette

thèse, et qu'elle n'est pas le fruit d'une lente évolution.

Dans un article intitulé : Ni contradictions ni variations (*La Petite République*, 24 février 1894), M. Jules Guesde se défend d'avoir rien modifié au programme du Parti. De même dans un discours prononcé le 15 juin 1896 à la tribune de la Chambre des Députés, il s'exprimait ainsi : « Si vous étiez plus au courant de ce qu'on a « appelé la littérature socialiste, vous sauriez que jamais, « dans cette question, le socialisme n'a varié. Ce qu'il « a dit, c'est que là, et là seulement, où la production « a revêtu une forme collective, il y a lieu à expropria- « tion sociale ». Ces paroles ayant provoqué des exclamations ironiques, M. Jules Guesde citait en preuve de l'antiquité de sa thèse quelques lignes du manifeste par lequel le Parti ouvrier avait préludé aux élections générales de 1893. Ce manifeste déclarait mettre son idéal dans une grande famille humaine, sans droit d'aînesse pour personne, collectivement maîtresse de ses forces productives et les mettant collectivement en valeur. Cependant, il affirmait ne pas lutter contre la propriété individuelle « qui se meurt, qui est morte, sans que le « Parti ouvrier soit pour rien dans ce décès ».

Cette preuve n'est pas bien démonstrative, le manifeste, qui ne date d'ailleurs que de 1893, ne s'abstient de combattre la petite propriété que parce qu'il la considère comme inexistante.

Un autre socialiste de marque, M. G. Deville, a émis la même affirmation dans ses *Principes socialistes* (1896) :

« Depuis juste seize années que notre théorie socialiste
« est développée en France, elle n'a jamais varié au
« sujet des petits producteurs. Ceux qui prétendent le
« contraire parlent d'après ce qu'ils imaginent et non
« d'après ce qui est. Je les mets au défi d'établir que
« nous n'avons pas toujours parlé de même, à propos,
« par exemple, de la petite propriété paysanne. Je me
« permettrai de rappeler un article que j'ai publié le
« 7 octobre 1881 dans le *Citoyen*, sous le titre : *Socia-*
« *lisme et Paysan*, et où je disais alors ce que je dis
« aujourd'hui, sans avoir changé dans l'intervalle ».

M. Deville répétait ses dénégations dans son discours à la Chambre des Députés, sur l'interpellation au sujet de la crise agricole, le 6 novembre 1897, où il s'exprimait ainsi :

« S'il est faux de soutenir que nous changeons de lan-
« gage suivant les milieux, il est également faux de dire
« que nous avons, à l'égard des paysans, modifié, depuis
« 1892, affirme-t-on (p. 1942, col. 2), notre première atti-
« tude. Notez que je n'éprouverais aucune gêne à cons-
« tater qu'il y a eu changement si le fait était exact. Je
« ne suis pas, en effet, de ceux qui sont enfermés dans
« une coquille dont ils se vantent de n'être jamais sortis.
« Pourvu que le changement ne soit pas dû à un mobile
« d'intérêt, il n'a rien que de très légitime, surtout aux
« yeux de ceux qui, comme nous, s'efforcent par la pro-
« pagande de provoquer chez le plus grand nombre un
« changement d'idées. Nous ne pouvons cependant pas,

« pour faire plaisir à des adversaires obstinés, recon-
« naître que nous avons changé quand nous n'avons
« pas changé.

« Voici des faits concernant précisément la fraction
« socialiste qui a organisé en 1892 le Congrès de Mar-
« seille, et démontrant qu'il n'y a pas eu, de sa part, à
« l'égard des paysans, changement de tactique.

« En octobre 1881, dans un rapport déposé au Congrès
« national de Reims et publié en 1883 dans une bro-
« chure qui a pour titre : *Rapports et Résolutions des*
« *Congrès ouvriers de* 1876 *à* 1883 par Jean Dormoy,
« on lit, page 12, le paragraphe suivant : Pour ce qui
« est de la petite propriété agricole ou industrielle, là
« où se trouvent réunis dans les mêmes mains le capital
« et le travail, il ne peut y avoir lieu à expropriation.
« Ce sont les faits qui auront raison de la petite pro-
« priété. Jusque-là, on pourra, loin de s'en faire un
« ennemi, intéresser le petit producteur, le paysan cul-
« tivant lui-même son lopin de terre, le petit industriel
« mettant en œuvre l'outil qu'il possède, au nouvel ordre
« de choses, par l'organisation des services commu-
« naux, qui le dispenseront de passer par les mains des
« intermédiaires commerciaux ou financiers qui l'exploi-
« tent et lui enlèvent la meilleure part de son produit.

« La même idée se trouve exprimée dans un rapport
« publié par l'*Egalité* du 21 mai 1882, et approuvé en
« septembre par le Congrès national de Roanne. L'année
« suivante, dans leur brochure citée par M. Deschanel :

« (p. 1943, col. 2) le *Programme du Parti ouvrier* « Guesde et Lafargue reproduisaient comme conclusion « (p. 128) le passage saillant sur ce point de ce rapport.

« Au Congrès national de Roubaix (avril 1884) fut « présenté et approuvé à l'unanimité un rapport indi- « quant les mesures favorables à prendre en faveur des « paysans et concluant : seules les grandes propriétés « seront expropriées (p. 18 de la brochure parue en 1884 « et donnant le compte rendu officiel du Congrès natio- « nal du Parti ouvrier).

« Ces faits me semblent probants, et s'il m'est per- « mis de parler de moi, je rappellerai qu'il y a seize « ans, j'ai écrit dans le journal *le Citoyen* du 7 octo- « bre 1881 sous le titre de *Socialisme et Paysan* ce que « je vous dis aujourd'hui ; dans cet article, je faisais la « constatation suivante : notre collectivisme scientifi- « que n'ayant pas la prétention de marcher plus vite « que les faits n'a jamais parlé de la suppression de la « propriété paysanne.

« Dans un aperçu sur le socialisme que j'ai publié il « y a quatorze ans, je me suis au sujet des paysans et « des petits propriétaires exprimé comme aujourd'hui, « mais cela, on ne le cite pas ».

Les observations de M. G. Deville ne sont pas absolument dénuées de justesse. Il est certain que si on veut chercher la naissance de la thèse que nous étudions, il faut remonter bien au-delà du Congrès de Nantes de 1894. Dans la partie historique de cette

étude, nous avons vu soutenir cette thèse dans des écrits de M. Deville, de M. Lafargue, de 1881 et de 1882. Nous l'avons vue admettre officiellement par le Congrès de Roubaix de 1884.

Cette thèse est donc plus ancienne qu'on ne le soutient généralement. Voilà qui est incontestable. Est-ce à dire que le socialisme n'ait jamais changé en ce qui la concerne ? Nous ne le croyons pas, et voici pourquoi : La question agraire fut souvent débattue et avec une très grande ampleur dans les Congrès de l'Internationale. Il y eut notamment, comme nous l'avons déjà mentionné, de très beaux rapports présentés par de Paepe sur cette question et toujours adoptés par les divers Congrès. Ces Congrès peuvent certainement être considérés comme les organes du collectivisme de leur époque. Or que disait de Paepe au sujet du petit paysan, à Bruxelles, en septembre 1868 ? : « Le paysan n'est « souvent que le propriétaire purement nominal du « coin de terre qu'il cultive péniblement. On peut dire « que le sol échappe au paysan, que la terre lui glisse « des mains, et que la propriété fuit devant lui comme « une ombre. Il faut qu'il disparaisse, comme déjà a « disparu de l'industrie extractive le petit propriétaire « de gisements houilliers, et de carrières, et comme « disparaît chaque jour de l'industrie manufacturière « le petit patron ou le travailleur indépendant. Pour- « tant, il lui reste peut-être, à lui aussi, comme aux « travailleurs urbains, une dernière planche de salut,

« c'est l'association. Mais pour cela, il faut que les par-
« celles de terre soient réunies en un domaine plus ou
« moins vaste, c'est-à-dire que la petite propriété mor-
« celée fasse place à la propriété collective. Donc, de
« quelque part que nous envisagions la question, nous
« aboutissons invariablement à la propriété collective ».

Le Congrès demanda en conséquence, l'entrée du sol arable à la propriété collective, sans exception pour la petite propriété morcelée, condamnée au nom de la science.

En septembre 1869 se réunit le Congrès de Bâle. La question de la propriété foncière individuelle y fut de nouveau traitée. La Commission de la propriété foncière proposait les résolutions suivantes : 1° Le Congrès déclare que la société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire entrer le sol à la communauté. 2° Il déclare encore qu'il y a nécessité de faire entrer le sol à la propriété collective.

De Paepe prit de nouveau la parole, et tout en maintenant les termes de ses précédents rapports admettait comme mesure de transition que « les petits proprié-
« taires qui exploitent la terre par leur travail person-
« nel pourront rester, leur vie durant, possesseurs de
« cette terre sans paiement de fermage ».

Il ne supposait donc pas qu'ils dussent être toujours maintenus en possession de leur lopin.

Au cours de la discussion, un délégué français, Langlois, s'efforça de convaincre le Congrès des dangers

que courait le socialisme en s'aliénant les habitants des campagnes, « qui seront tous contre l'Internationale si « l'on maintient les décisions prises à Bruxelles en « dehors d'eux ou de leurs représentants. Nous verrons « encore une fois, comme en 1848, les travailleurs des « campagnes se lever en masse contre les travailleurs « des manufactures et détruire complètement les résul- « tats obtenus par ces derniers ».

Fruneau déclara que le communisme serait un épouvantail pour les campagnards, car ceux qui comprennent le but humanitaire poursuivi ont déjà une certaine instruction et sont propriétaires, et par conséquent, songent avant tout à leur intérêt particulier.

Mais un autre orateur, Lessner, répondait à cela et critiquait sévèrement ceux qui ne voulaient pas prendre de résolutions de crainte d'offenser les paysans. « Si les « paysans ignorent leur propre position, il faut les « éclairer, il faut leur montrer que la transformation « serait à leur avantage et que dès lors ils n'ont pas à « s'y opposer. La science a décidé la question et l'a déci- « dée en faveur de la propriété collective ».

De même Robin déclara que l'affirmation que les paysans se seraient toujours prononcés contre la collectivité est historiquement fausse.

« Si aujourd'hui quelques petits propriétaires fonciers « veulent conserver leur lopin de terre, ils veulent « cependant la suppression de la grande propriété. De « même les garçons de ferme exploités par ces petits

« propriétaires demandent que ce lopin de terre,
« comme tout le reste du sol, rentre à la propriété col-
« lective ».

Finalement, le Congrès adopta les propositions de sa commission et recommanda aux sections de l'Internationale d'étudier les moyens pratiques pour opérer la transformation de la propriété privée du sol en propriété collective.

Pas un mot dans la résolution finale ne peut être interprété comme créant une exception favorable à la petite propriété. On ne peut certainement pas y voir une omission, lorsque la cause des petits propriétaires avait été si chaleureusement plaidée au cours des débats. Il est donc certain, quoi qu'on en puisse dire, que les premiers Congrès de l'Internationale entendaient la doctrine collectiviste de la suppression de toute propriété privée du sol et de sa mise en commun dans le sens le plus absolu. Le Manifeste aux Travailleurs des campagnes publié par le comité de propagande des sections allemandes de l'Association Internationale des Travailleurs à Genève, en janvier 1870, s'adresse aux petits propriétaires paysans et leur annonce que l'espoir de conserver leur propriété est absolument illusoire.
« Nous devons faire tous nos efforts pour que la popula-
« tion agricole et industrielle du continent ne soit pas
« livrée comme celle de la Grande Bretagne sans cons-
« cience ni volonté aux effets funestes de l'envahisse-
« ment progressif du capital, comme si ces effets étaient

« un fléau inévitable du ciel ; mais qu'au contraire,
« sachant d'avance que l'aliénation et la dépossession
« l'attendent dans l'état de choses actuel, elle se soit
« mise à temps, c'est-à-dire avant que la situation
« effroyable qui la menace ne l'ait atteinte, sous l'égide
« des institutions socialistes ».

Si nous prenons les tout premiers débuts du mouvement ouvrier en France, nous pouvons y constater avec la même évidence que les adversaires du collectivisme sont seuls à prendre la défense de la petite propriété paysanne et que les collectivistes qui en préconisent la suppression ne sont nullement rappelés par leurs camarades au respect de la doctrine marxiste.

Au Congrès de Lyon (1878) le citoyen Thomas, un des membres du Congrès, prenant la parole sur la septième question, les travailleurs agricoles, s'exprimait ainsi sur le compte de la petite propriété : « L'autre
« cas de la déprédation de la culture et qui donne des
« résultats identiques, c'est la petite propriété ou mor-
« cellement. D'abord pour être le propriétaire d'un
« bien quelconque, nous devons dire qu'il faut le pos-
« séder intégralement, sans spolier personne et sans
« être spolié par personne : autrement, point de légitime
« propriété, et c'est là le cas de la grande généralité des
« propriétaires. Ensuite, le sol appartenant de fait à l'oli-
« garchie, qui perçoit le plus clair de ses produits, soit
« directement sous forme de fermages, de rentes, de
« métayage, ou indirectement d'intérêts de créances

« hypothécaires, la petite propriété assujettie à ces « impôts de toute nature devient illusoire, et par ce fait, « les petits propriétaires ne sont ni plus ni moins que les « salariés du capital. Pour remédier à cet état de choses, « qui devient de plus en plus désastreux pour l'huma- « nité, nous demandons la rentrée du sol à la collectivité « humaine, et que, par l'abolition de la propriété indivi- « duelle agricole, le propriétaire du champ ne soit plus « le salarié du capital, mais le détenteur naturel de l'in- « tégralité du produit de ses travaux ».

Le délégué Dupire s'exprima sur la même question en termes non moins clairs : « Il n'existe qu'une solution « efficace de la question sociale, c'est de décider que le « sol, les matières premières, l'outillage industriel, qui « sont la garantie même de l'existence matérielle des « sociétés, ne sont pas susceptibles de propriété indivi- « duelle, et doivent rester la propriété collective et ina- « liénable de la société ; que la seule propriété person- « nelle légitime est celle des fruits du travail personnel ».

On ne peut plus nettement exclure tout maintien de la petite propriété individuelle. Or seul le défenseur de la propriété individuelle sous toutes ses formes actuelles, le citoyen Finance, vint présenter la défense de la petite propriété paysanne, par des arguments pratiques n'ayant même pas la moindre apparence collectiviste : « Il me « semble que les ouvriers des villes qui acceptent en ce « moment les idées collectivistes et qui voudraient les « propager dans les campagnes ne se rendent pas bien

« compte de l'amour fétichique que le paysan porte à « sa terre. Je dois dire que vous vous trompez si vous « croyez qu'en prêchant l'expropriation collective du « sol, vous amènerez le paysan à la République et au « socialisme ».

Ainsi, à cette époque, nous ne voyons nullement les socialistes faire la moindre restriction à l'expropriation qui doit être faite de toutes les propriétés privées sans aucune exception.

D'ailleurs, en remontant jusqu'à l'année 1880, on peut trouver des articles signés de MM. Jules Guesde et G. Deville, qui affirment aux petits propriétaires la nécessité de subir la propriété collective et de renoncer à la portion de terre individuellement possédée.

Ainsi dans l'*Egalité* du 21 janvier 1880, un programme et adresse des collectivistes révolutionnaires français signé par un certain nombre de groupes et portant pour le groupe de Paris, entre autres, les signatures de MM. G. Deville et J. Guesde déclare que « le « sol et les autres intruments de production, c'est-à-« dire tout le capital tant mobilier qu'immobilier, doi-« vent être repris par la société et rester propriété « indivise et inaliénable de la société ou de la « nation, pour être mis à la libre disposition des « groupes producteurs ». Et s'adressant aux paysans propriétaires, il leur dit ceci : « Paysans-propriétaires, « vous que l'on prétend avoir été affranchis par la « Révolution bourgeoise de 89 et qui ne possédez que

« nominalement le lopin de terre que vous fécondez de
« vos sueurs, dépouillés que vous êtes par l'impôt, par
« l'hypothèque, par l'usure, du plus clair de votre pro-
« duit, lorsque ce lopin de terre ne vous est pas lui-
« même enlevé par la grande propriété qui va se
« reconstituant, la nationalisation du sol livre à votre
« activité laborieuse toute la partie du sol actuellement
« détenue par les propriétaires qui ne cultivent pas
« eux-mêmes, en même temps qu'elle vous laisse,
« exempt de toute espèce de prélèvement, dans son
« intégralité, le fruit de votre travail. La terre qui est
« votre passion, *toute la terre*, vous appartient réelle-
« ment. Elle appartient à vos efforts associés, *non plus*
« *sans doute dans ses pierres ou dans ses éléments cons-*
« *titutifs*, mais ce qui est mieux et ce qui vous importe
« seul, dans la totalité de sa production ».

Dans un autre article paru la même année (*Revue socialiste*, janvier 1880, la Propriété collective au Congrès ouvrier socialiste de Marseille), Jules Guesde parle d' « exposer au paysan qu'en échange de la pro-
« priété toute nominale de son lopin de terre, il s'agit
« de lui assurer, par la *copropriété de tout le sol socia-*
« *lisé ou nationalisé*, la propriété, réelle celle-là, du
« produit tout entier de ses efforts ».

Il faut donc conclure de ce qui précède que le socialisme a, antérieurement, il est vrai, à la date donnée généralement, adopté une tactique nouvelle à l'égard des petits propriétaires paysans.

Il nous reste à examiner si cette tactique peut se concilier, comme on le soutient, avec les principes marxistes. Il faut examiner successivement les objections qui lui ont été faites. On peut lui objecter d'abord que la terre étant agent naturel, source de toute richesse, le propriétaire foncier retire de sa propriété un profit supérieur au produit de son travail. Même s'il n'exploite pas sous la forme capitaliste, même en exploitant seul, sans le concours de salariés, il retire de la seule possession du sol un profit qui, n'étant pas le fruit de son labeur, mais la récompense de sa possession, est de nature capitaliste et devrait revenir à la société. C'est en un mot, la théorie ricardienne de la rente. C'est, le principal fondement des théories de nationalisation du sol, notamment d'Henry George, qui ont tant de succès en Amérique et en Angleterre. C'est sur ce fondement qu'ils s'appuient pour demander la seule socialisation de la terre, tout en maintenant la propriété individuelle de tous les biens non fonciers.

Mais, comme le démontre M. Escarra (1) : « les marxistes ne croient plus guère à la rente foncière. Ils ne « repoussent pas cependant complètement cette notion ; « ils parlent encore quelquefois de la rente et la critiquent, mais alors leur idée est très claire et très simple : la rente, pour eux, c'est uniquement le profit « que retire de la location de sa terre le propriétaire

1. *Nationalisation du sol et socialisme* (1904).

« qui n'exploite pas lui-même. Tel est du moins le sens « très net que le terme de rente a chez Kautsky : la « propriété privée rapporte une rente foncière au pro- « priétaire sous le nom de fermage, de loyer ou d'inté- « rêts hypothécaires (Le lendemain de la Révolution « sociale). En résumé, sauf en ce qui concerne les biens « immobiliers donnés en location par leur propriétaire, « les socialistes ne s'occupent pas de la rente foncière, « c'est-à-dire de la rente naissant de la seule possession « du sol, quelle que soit la forme que revête l'exploita- « tion agricole ».

C'est d'ailleurs ce qu'affirme M. Rouanet (1) : « L'idée « que la terre est le facteur économique primordial de « la vie et de l'évolution humaine, écrivait-il, est « aujourd'hui considérée comme fausse. Contrairement « à l'idée d'Herbert Spencer, de Huet, de George, qui « considèrent la terre comme la source des richesses et « sa possession comme un privilège, étant donnée sa « limitation, la propriété foncière n'est pas plus un pri- « vilège que les autres formes de propriété. Autrefois, « certes, l'appropriation du sol fut un monopole, mais « avec la baisse des produits, il a disparu, et la théorie « est démentie : la production agricole est entrée dans « le moule capitaliste, le revenu foncier s'est soumis « aux mêmes lois d'accumulation et de plus-value capi- « taliste que les autres revenus ».

1. *Revue socialiste*, août 1887.

Mais une autre objection a été faite aux marxistes qui veulent conserver la petite propriété : on leur a reproché de se mettre en contradiction avec l'évolution sociale qu'ils annoncent comme fatale, et qui doit entraîner toutes les petites propriétés dans un mouvement de centralisation inévitable.

M. Gide (1) au nom de la logique, oppose à ces marxistes leurs propres dogmes : « Les collectivistees con-
« séquents avec leurs doctrines n'auraient pas hésité
« à reconnaître que la grande propriété rurale, repré-
« sentait un mode d'exploitation très supérieur à la
« petite, non seulement au point de vue des capacités
« productives, mais aussi en ce sens que cette forme là
« préparait bien mieux l'avènement de la forme collec-
« tive définitive ; en sorte que si les maîtres du socia-
« lisme avaient été mis à même d'opter entre la
« suppression de la grande ou de la petite propriété,
« ils auraient dû, pour être fidèles à leurs principes et
« à leur stratégie, dire : C'est la petite qu'il faut abolir...
« En admettant comme un fait démontré la concentra-
« tion de la propriété foncière, on peut prendre en pré-
« sence de ce fait l'une ou l'autre des deux attitudes
« suivantes : On peut d'abord déplorer ce mouvement
« et s'efforcer de l'enrayer par divers moyens combinés.
« Mais on peut aussi, et en sens inverse, applaudir à ce
« mouvement de concentration et s'efforcer de l'accé-

1. *Le néo-collectivisme.*

« lérer encore par divers moyens... Entre les deux, il est « donc permis de choisir. Mais ce qui n'est pas permis, « scientifiquement parlant, c'est de prendre à la fois l'un « et l'autre. C'est, d'une part, de vanter la supériorité de « la grande production, et de l'autre, de proclamer sa « sollicitude pour la propriété paysanne ; c'est de main- « tenir comme article premier du programme la socia- « lisation du sol et de déclarer que la solution de la « question sociale est dans le morcellement du sol ».

Il s'est trouvé également des socialistes pour affirmer que la tendance sociale à la disparition des petits propriétaires doit être facilitée et non entravée par les socialistes. M. Allemane (1) dit : « Si le socialisme ne peut « défendre la petite propriété, c'est que cette dernière « est un diminutif du capitalisme, qu'elle l'engendre et « le développe en en devenant la victime ; que d'autre « part, elle compromet l'intérêt général en faisant obs- « tacle aux progrès scientifiques, et en maintenant l'état « mental des petits propriétaires dans un égoïsme aussi « étroit que préjudiciable à leurs véritables intérêts qui « logiquement se doivent confondre avec les intérêts « de tous ».

De même M. Descamps (2), répondant à cette phrase de M. Deville : « Pas plus que nous n'avons à devancer les faits, nous n'avons à les précipiter », s'élève contre

1. *Paysans et politiciens* (*Parti ouvrier*, 1er mars 1895).
2. *La question agraire et le socialisme.*

cette doctrine : « A quoi bon rompre tant de lances avec « l'école de Manchester pour choir enfin à ses pieds ?

« L'économie politique depuis Adam Smith se plaît « à constater les faits qui tous sont à l'avantage des « chenilles sociales et cela lui suffit. Laissez faire ; les « lois économiques se chargeront de tout arranger. « Laissez passer : le temps guérira les maux dont les « prolétaires sont accablés.

« Depuis près d'un demi-siècle, cette philosophie de « gavé a été chassée de l'Economie Politique et de la « sociologie.

« Quels réactionnaires ont entrepris la tâche de la « ressusciter ?

« L'homme s'agite. Il exerce une influence sur les « événements. Plus grande aura été son activité, plus « forte aura pu être son action sur les phénomènes éco- « nomiques, politiques et sociaux....

« Conclusion : le salut de l'humanité est dans la sociali- « sation des forces productives, dans le triomphe du socia- « lisme égalitaire, du communisme.

« Plus de propriété individuelle, ni grande, ni petite ».

En réponse à ces objections contre le maintien des petites propriétés, il faut mentionner une explication de M. Sorel (1) d'après laquelle le socialisme n'aurait jamais songé à les maintenir, et l'idée contraire ne serait qu'une erreur d'interprétation : « Dans toutes ces discussions, il

1. La crise du socialisme. *Revue Politique et Parlementaire* (1898).

« y a beaucoup d'indécision parce que le mot propriété
« se prête à plusieurs interprétations. Marx appelait
« propriété individuelle l'appropriation par l'individu
« des moyens d'existence, et il nommait généralement
« propriété privée l'administration particulariste des
« moyens de production. Il assignait comme but au socia-
« lisme la suppression de la propriété privée et son
« remplacement par la commune possession des instru-
« ments de travail, et il voulait conserver la propriété
« individuelle des produits du travail personnel. Les
« socialistes peuvent donc dire qu'ils entendent défendre
« la propriété individuelle, sans abandonner leurs thèses,
« mais il y a à craindre qu'ils ne soient pas toujours
« bien compris ».

Ainsi, à en croire M. Sorel, toutes les promesses des socialistes aux petits paysans se borneraient en somme à répéter ce qui est en effet une des bases de leur doctrine, et ce qui les distingue des communistes purs : le salaire donné à chacun comme rétribution de son travail est à sa libre disposition, pour qu'il le consomme selon son bon plaisir. Il est vrai que quelques socialistes se sont fondés sur un raisonnement de ce genre pour prouver que le collectivisme n'a rien de contraire à la propriété individuelle. Mais il n'en est pas du tout ainsi en ce qui concerne la petite propriété paysanne. On pourrait multiplier à l'infini les citations qui démontrent que la propriété parcellaire que certains socialistes entendent maintenir est en réalité ce que, d'après

M. Sorel, Marx dénommerait une propriété privée. Le lopin sur lequel le cultivateur travaille ne peut à aucun point de vue être considéré comme un moyen d'existence, mais bien comme un moyen de production, et il s'agit bien, pour les socialistes de la nouvelle école, d'en assurer, dans un certain nombre de cas, l'administration particulariste.

Il nous faut donc admettre que les critiques énoncées plus haut atteignent leur but, et que les collectivistes y doivent nettement répondre ; ils ont d'ailleurs accepté le débat et leurs explications paraissent entièrement satisfaisantes, au point de vue des principes.

Il ne faut pas, expliquent-ils, confondre deux choses : l'évolution sociale, que nous ne pouvons entraver absolument, et les injustices sociales, sur lesquelles nous pouvons et devons agir pour les atténuer. Or notre doctrine a, en même temps, un caractère scientifique et un caractère pratique. Au point de vue de la science sociale, elle nous enseigne que la concentration de la propriété est fatale, et que tous nos efforts ne sauraient indéfiniment maintenir la petite propriété. Or cette concentration aux mains des particuliers, ou concentration capitaliste, entraîne comme conséquence l'exploitation de l'homme par l'homme, qui est un mal, qui est une injustice. C'est le seul régime intolérable comme contraire à l'équité. Notre devoir, et ceci est le point de vue pratique, est de lutter contre ce système de propriété. Il n'y a que deux autres régimes concevables : la concentration totale

aux mains de l'Etat, la socialisation, ou le retour à la propriété individuelle, qui ne comportait pas les mêmes maux. Ces deux régimes sont également admissibles pour nous. Mais le second est impossible à réaliser, car on ne peut aller contre l'évolution sociale. Nous devons donc faciliter l'avènement du régime de socialisation pour mettre fin le plus tôt possible aux maux qu'entraîne le capitalisme. Mais là où la propriété individuelle se maintient encore, il n'est pas nécessaire que nous intervenions. Il n'y a pas là injustice ; il n'y a pas là exploitation abusive. Si la chose était possible, nous pourrions tenter de rétablir ce régime. Du moins, et quoiqu'il soit condamné par la science, il n'y a aucune raison pour que nous agissions dans le sens de sa disparition définitive : nous pouvons attendre qu'il disparaisse de lui-même, ce qu'il ne saurait éviter.

Tel est le raisonnement parfaitement déduit au seul point de vue de la logique que tiennent les néo-collectivistes. Il est parfaitement exposé par M. G. Deville (1) :
« Né, dans sa forme contemporaine, de l'étude des faits,
« le socialisme voit dans les faits les éléments directeurs
« des modifications à opérer. Il n'a pas la prétention de
« précéder les phénomènes économiques, il se borne à
« les suivre, à s'adapter à des conditions qu'il ne crée
« pas et n'a pas à créer. Or, si partout où est déjà effec-
« tuée l'appropriation collective des moyens de pro-

1. *Principes socialistes.*

« duction entre les mains de sociétés particulières, ou
« leur concentration aux mains d'un seul, ces moyens ne
« peuvent être mis à la disposition de tous que par la
« substitution de la société entière aux détenteurs capi-
« talistes, là où des moyens de travail se trouvent encore
« sous la forme d'appropriation réellement individuelle,
« c'est-à-dire entre les mains de qui les met directement
« en œuvre, la société n'a pas à prendre la place des
« propriétaires actuels. Si la société intervient, en effet,
« c'est pour donner, sous la seule forme possible aujour-
« d'hui, les moyens de production aux travailleurs qui
« ne les ont pas, c'est pour remettre en possession de
« leur instrument et de la matière de travail ceux qui
« en sont dépossédés ; elle n'a donc pas à intervenir
« là où des travailleurs ont encore cet instrument et
« cette matière ».

D'ailleurs on cite à l'appui de cette thèse des passages de Karl Marx prouvant que celui-ci ne manifestait aucune hostilité envers la petite propriété, dont il se bornait à constater en historien le déclin et la disparition fatale :
« Ce système du faire valoir direct et de la propriété
« morcelée domine et constitue la base économique de
« la société aux meilleures époques de l'antiquité clas-
« siques. — Il est incontestablement la forme la plus
« normale de la propriété foncière pour la petite exploi-
« tation, c'est à-dire le mode de production dans lequel
« il est indispensable que le travailleur possède la terre
« pour qu'il recueille le produit de son travail... L'ap-

« propriation individuelle de la terre est aussi nécessaire
« pour le complet épanouissement de ce mode d'exploi-
« tation que l'est l'appropriation individuelle de l'instru-
« ment de travail pour le libre développement du métier.
« Ce système, qui est un stade intermédiaire indispen-
« sable pour les progrès de l'agriculture disparaît sous
« l'action des circonstances suivantes : la ruine de l'in-
« dustrie rurale à domicile, etc. (1) ».

Autre passage (2) : « La propriété privée, comme
« antithèse de la propriété collective n'existe que là où
« les instruments et les autres conditions extérieures de
« travail appartiennent à des particuliers. Mais selon que
« ceux-ci sont les travailleurs ou les non-travailleurs,
« la propriété privée change de face. Les formes infini-
« ment nuancées qu'elle affecte à première vue ne font
« que réfléchir les états intermédiaires entre ces deux
« extrêmes ; la propriété privée du travailleur sur les
« moyens de son activité productive est le corollaire de
« la petite industrie agricole ou manufacturière, et
« celle-ci constitue la pépinière de la production sociale,
« l'école où s'élabore l'habileté manuelle, l'adresse ingé-
« nieuse et la libre individualité du travailleur.. Ce
« mode de production... ne prospère, ne déploie toute son
« énergie, ne revêt sa forme intégrale et classique que
« là où le travailleur est le propriétaire libre des condi-

1. Karl Marx, le *Capital*, trad. franç., ch. 47, 6e Partie, Livre 3.
2. Karl Marx, le *Capital*, trad. franç , ch. 32, livre 1er.

« tions de travail qu'il met lui même en œuvre, le paysan « du sol qu'il cultive, l'artisan de l'outillage qu'il manie « comme le virtuose de son instrument... Mais arrivé « à un certain degré, il engendre de lui-même les agents « matériels de sa dissolution... La propriété privée fon- « dée sur le travail personnel, cette propriété qui soude « pour ainsi dire le travailleur isolé et autonome aux « conditions intérieures du travail va être supplantée « par la propriété privée capitaliste fondée sur l'exploi- « tation du travail d'autrui, sur le salariat.

« Les expropriateurs sont à leur tour expropriés. « L'appropriation capitaliste conforme au mode de « production capitaliste constitue la première négation « de cette propriété privée, qui n'est que le corollaire « du travail indépendant et individuel. Mais la produc- « tion capitaliste engendre elle-même sa propre « négation ».

On peut donc admettre comme fondée en logique l'exception apportée par les socialistes à leurs principes d'expropriation de la propriété individuelle en faveur des petits propriétaires paysans. Puisque Karl Marx considère que la petite propriété convient à la petite exploitation, consentons à admettre théoriquement que l'on peut être un parfait marxiste sans préconiser l'expropriation des petits paysans, qui en sont encore à la période de production individuelle autonome.

Mais, ce principe posé, nous en sommes restés à la pure théorie. Il s'agit d'une doctrine qui tend à sa réa-

lisation pratique, et nous devons donc examiner maintenant, ce qui n'est pas le moins important pour les petits propriétaires en question, si la coexistence des deux genres de propriété, collectiviste et individuelle, est compatible avec les principes d'organisation socialiste ; si le maintien de leur situation, tel qu'ils l'entendent, c'est-à-dire, dans la forme même où elle se présente actuellement, sans changement, est réalisable par les collectivistes arrivant au pouvoir.

CHAPITRE VI

RÉGIME DE LA PETITE PROPRIÉTÉ PAYSANNE DANS UN SYSTÈME COLLECTIVISTE

Suivant les paroles de M. Deville (1) à la Chambre des Députés, on pourrait croire que le maintien des propriétés parcellaires sous un régime collectiviste ne modifierait en rien leurs conditions d'exploitation, et qu'elles n'auraient nullement à se ressentir des transformations réalisées autour d'elles. « Là où l'évolution « ne serait pas ou serait à peine commencée, le socia- « lisme conclurait... au maintien de ce qui existerait, « sans modifications, ni nominales, ni réelles, ni en « droit, ni en fait, hors celles qui en laissant intacte la « propriété, apporteraient aux intéressés un bénéfice

1. Discours au sujet de l'interpellation sur la crise agricole (6 nov. 1897).

« matériel immédiat, comme par exemple la suppres-
« sion ou l'atténuation des charges subies ». Plus loin, dans le même discours, il parle de leur laisser « sans « la moindre diminution de forme ou de fond, étant « donné son caractère non capitaliste, la propriété « individuelle de leurs moyens de production ».

Mais cette conception est entièrement différente chez d'autres collectivistes, par exemple M. Kautsky (1) : « Les petites exploitations paysannes non parasites, « celles qui ont encore une importante fonction dans « la vie économique, rentreront aussi dans la produc-« tion sociale, tout comme les métiers, même si elles « restent dans leur isolement apparent ».

De même M. Jaurès (2) ; « Il est vrai qu'il ne suffit « pas, pour justifier dans l'ordre socialiste la persistance « de la propriété paysanne, de dire qu'elle est un ins-« trument de travail, car pour durer, la propriété pay-« sanne a besoin de n'être pas détruite par les conditions « nouvelles du marché universel pour lequel mainte-« nant elle est obligée de produire. Il est parfaitement « vrai, nous le reconnaissons, que, même si elle subsis-« tait, la propriété paysanne serait obligée de se trans-« former dans le régime socialiste ».

Mais M. Deschanel (3) a très bien signalé que dans

1. *La question agraire.*
2. Discours à la Chambre des Députés, 3 juillet 1897.
3. Discours prononcé à Carmaux, *Revue politique et parlementaire*, 1897.

tous les cas, le droit du propriétaire, même maintenu dans la forme de son exploitation, subirait cependant une modification fondamentale : « Qu'il s'agisse du « grand propriétaire ou du petit, son droit va nécessai- « rement changer de nature. Vous confisquez la grande « et vous respectez le petite, dites-vous ? Soit ; c'est là « un fait, un fait qui dépend de votre volonté. Moi, « petit propriétaire, je ne conserve plus ma propriété « qu'en vertu d'une décision de l'autorité publique ; je « garde mon titre, mais ce titre change de caractère ; « je ne suis plus propriétaire qu'en vertu d'une délé- « gation de la collectivité ».

D'ailleurs il semble tout à fait impossible, comme l'avoue M. Jaurès, de maintenir en aucune façon dans une société collectiviste, la forme d'exploitation qui est actuellement celle des petites propriétés. Il convient de noter tout particulièrement l'aveu consenti par M. Deville, à la séance du 13 novembre 1897, lorsque par voie d'interruption, il fut amené à déclarer que le droit du petit propriétaire ne serait pas maintenu aussi intégralement que ses paroles à la séance du 6 novembre précédent auraient pu le laisser entendre. A la question très nette de M. Méline, président du conseil : « Aujourd'hui le petit propriétaire a le droit de vendre « à n'importe qui. Allez-vous respecter ce droit ? Lui « permettrez-vous de vendre ? » M. Deville répondait avec quelque hésitation : « Je dirai que la solution pour « cette question, de même que pour toutes les autres,

« dépendra de la volonté du pays, exprimée par exem-
« ple par des mandataires, comme aujourd'hui ; mais
« si vous voulez mon opinion personnelle, je répondrai
« qu'il n'aura pas le droit de vendre. A mon avis, et
« je suis seul responsable de mon opinion, il n'aura
« pas le droit de vendre, parce qu'il n'y aura pas pos-
« sibilité de vente, parce qu'il n'y aura pas lieu à
« vente ».

Et cette solution paraît en effet certaine, et fut très justement commentée par M. Méline : « Vous pouvez « retirer sans inconvénient au petit propriétaire le droit « de vendre, car dans votre système, ce droit ne lui « aura servi à rien, attendu qu'il ne trouverait pas « d'acheteurs. Comment voulez-vous en effet que le « petit propriétaire trouve un acheteur ? Celui qui a de « l'argent ne sera pas assez naïf pour acheter une pro- « priété qui n'est plus qu'un simple usufruit. Il y a d'ail- « leurs une autre raison. Comment le petit propriétaire « pourrait-il parvenir à vendre sa terre, quand, à côté « de lui, l'Etat donne des terres pour rien ? »

Mais l'interdiction ou l'impossibilité d'aliéner son bien n'est pas la seule restriction que le nouveau régime apportera au droit de propriété. Le propriétaire paysan pourrait, par testament, léguer son bien à l'un de ses enfants. Il faut dire : à l'un de ses enfants seulement, car le lopin, est, par définition, insuffisant à nourrir plus d'une famille, et aucun partage n'en saurait donc être réalisé. Ce droit à la transmission par héritage est

formellement reconnu par M Jaurès (1) : « On comprend
« sans peine ce que deviennent dans le régime collec-
« tiviste l'héritage et l'échange. Ils sont à la fois main-
« tenus et transformés comme la propriété individuelle
« elle-même. Voici par exemple un domaine rural cul-
« tivé par une famille de paysans. Le père transmettra
« ce domaine à son fils... Et bien loin que le régime
« collectiviste s'oppose à cette transmission, il la rend
« toute simple au contraire, car ce que le père lègue
« ainsi à son fils, c'est le moyen de vivre en travaillant
« sans exploiter les autres et sans être exploité par eux.
« Or la nation, dans le régime socialiste, assure le même
« moyen et le même droit à tous les citoyens. L'héri-
« tage ainsi compris n'est donc que la répétition, sous
« une autre forme, et l'application toute simple du prin-
« cipe collectiviste lui-même. Et si le père a ajouté un
« surcroît de valeur au domaine, ce surcroît appartien-
« dra au fils comme il appartenait au père ».

Mais ce dernier membre de phrase appelle l'attention, car il ne semble pas que les collectivistes admettent le propriétaire à sensiblement améliorer sa culture. En premier lieu, nous savons que, malgré tout, ils considèrent en général cette petite culture comme un mode inférieur d'exploitation, devant devenir de moins en moins rémunérateur. D'autre part, si, par impossible, le propriétaire est dans une telle situation qu'il arrive

1. *La Dépêche de Toulouse*, lundi 23 octobre 1893.

à faire des économies, la société interviendrait là aussi pour apporter un correctif. M. Jaurès, dans l'article cité ci-dessus, déclare que « la nation demandera une rede-« vance à ceux qui détiendront les terres d'une fertilité « supérieure à la moyenne, et une redevance propor-« tionnée à cet excédant de fertilité ».

Il faut donc en conclure que le propriétaire paysan ne pourra user du droit de donation, car l'autorité supérieure s'opposerait à ce qu'il gagne assez pour pouvoir, après un certain temps, vivre de ses économies sans travailler.

Mais s'il ne peut faire des économies suffisantes pour en vivre sans travailler, pourrait-il, dans le cas, improbable pour les socialistes, où il en aurait réalisé, leur donner un autre emploi, emploi productif et non de pure consommation matérielle ? Pourrait-il arrondir son lopin ? Pourrait-il l'affermer ? le faire cultiver par des salariés ? Mais ne serait-ce pas, par toutes ces mesures, ramener insensiblement le régime capitaliste ? Il est impossible que ces droits lui soient accordés, puisqu'on ne lui a permis de conserver son lopin que précisément parce qu'il n'excède pas une limite déterminée par la capacité de travail personnel, et parce qu'il n'y avait pas sur son bien emploi exclusif de salariés.

C'est contre quoi proteste M. Deschanel, dans le discours cité plus haut : « Et si, par mon labeur, par mon « intelligence, par mon économie, j'arrondis mon « domaine, de quel droit viendra-t-on me dire : Halte-« là, tu n'iras pas plus loin ? »

Mais cette solution est logiquement inévitable, comme l'expliquent M. Gide (1) :

« En tous cas, il ne pourra pas l'affermer, car ce « serait ressusciter le parasitisme rentier et le divorce « entre le revenu et le travail personnel »

et M. Faguet (2) : « Notre formule proscrit aussi « l'épargne. Car le même propriétaire laborieux peut « en vingt ans par exemple avoir épargné assez pour « ne plus travailler sa terre lui-même, et la faire tra- « vailler par des mercenaires. Mais, s'il vous plaît, il « n'est plus qu'un faux propriétaire, il n'est plus qu'un « propriétaire illégitime, il n'est plus qu'un proprié- « taire capitaliste, il n'est plus qu'un seigneur ; il doit « être dépossédé ».

Pourrait-il au moins s'appliquer à perfectionner sa terre ? Mais nous avons vu que l'excédent de bénéfices dépassant la moyenne des revenus serait confisqué par l'Etat. Alors, à quoi bon se donner de la peine ?

Mais faut-il au moins admettre une certaine indépendance du paysan, en ce qui concerne la culture ? Il est d'abord bien difficile d'imaginer le maintien du système actuel de vente des produits. L'Etat mettant lui-même à la disposition des travailleurs, dans ses magasins, les divers objets de consommation, moyennant un prix qui ne peut être établi qu'en bons de travail, étant

1. Le *Néo-collectivisme*.
2. *Questions politiques*, pages 136 et 137.

donnée la suppressien de la monnaie, il n'est pas admissible qu'il s'expose à la concurrence des petits producteurs indépendants, ce qui pourrait entraver et gêner son propre fonctionnement. Il est donc infiniment plus vraisemblable qu'il se rendra seul acquéreur des produits. Mais dans ces conditions, il devient nécessaire qu'il s'intéresse à la production, qu'il la règle et la dirige, pour pouvoir établir une bonne répartition des diverses natures de produits. C'est d'ailleurs ainsi que l'entendent MM. Kautsky et Jaurès. Le premier dit (1) : « Le petit artisan, même s'il reste indépendant dans son « atelier, sera dans une complète dépendance de la « société, qui seule lui fournira la matière première et « ses outils, et qui généralement sera aussi le seul client « de ses produits. Il faut qu'il se conforme à la production sociale et qu'il devienne un ouvrier social tout « en s'isolant dans son atelier. Chez les paysans, l'évo« lution suivra la même marche ».

M. Jaurès (2) dit : « C'est la communauté nationale qui « achètera les produits ; par conséquent la petite pro« priété paysanne ne sera pas dans le même rapport avec « le marché qu'elle est aujourd'hui ».

M. Ch. Gide en conclut que l'Etat se réserve le droit d'indiquer et d'imposer au besoin les méthodes de cul-

1. *Die agrarfrage*, traduction française de la deuxième partie, page 204.

2. Discours à la Chambre des députés, 3 juillet 1897.

ture et les perfectionnements agricoles conformes à l'intérêt public, et qui rentrent d'ailleurs dans ses devoirs de propriétaire éminent.

M. Bourguin (1) tire les mêmes conclusions : « Le petit « propriétaire rural, dépouillé du revenu de sa pro- « priété, perd jusqu'à la liberté de diriger son exploita- « tion à sa guise. Il la perd, même si l'Etat veut bien « lui laisser la propriété de ses constructions, amélio- « rations foncières, instruments de culture, bestiaux et « approvisionnements. N'oublions pas, en effet, que « l'administration, même en régime décentralisé, reste « investie du pouvoir discrétionnaire de régler la pro- « duction suivant les besoins sociaux. Il est impossible « de laisser le propriétaire exploiter à sa fantaisie et « produire de la viande quand il faut du blé et du sucre ; « nature de la culture, qualité et quantité des produits, « tout lui est imposé par les docteurs de la production « qui peuvent le contraindre à passer la charrue sur un « vignoble pour y semer du blé. Comment pourrait-il « rester libre de régler même l'intensité de sa culture ? « De toute nécessité, la direction des exploitations doit « passer tout entière à l'administration ».

M. Gide en conclut que le droit de propriété maintenu n'en est pas un : « Voilà donc ce que comportera le droit « de propriété ou de sous-propriété sous le régime nou-

(1) La valeur dans le système collectiviste *Revue Politique et Parlementaire* (1901).

« veau. M. Jaurès nous affirme qu'il sera beaucoup plus « complet, plus énergique et plus efficace que le droit « de propriété actuel : jamais le sentiment de la pro- « priété personnel n'aura été plus universel d'abord, « aussi vif et aussi plein chez les hommes (*Dépêche*, « 14 novembre 1893). Les travailleurs seraient deux « fois propriétaires ; d'abord parce qu'ils toucheraient « l'intégralité du produit, ensuite parce qu'ils gouver- « neraient eux-mêmes l'entreprise. (*Dépêche*, 14 novem- « bre 1893). Double affirmation que nous venons de « reconnaître inexacte. Que cette situation vaille mieux « que la situation actuelle pour ceux qui sont sim- « ples salariés, encore une fois nous n'y contredisons « pas, mais qu'elle vaille mieux pour ceux qui sont « déjà propriétaires, voilà qui paraît paradoxal. Etre « sous-propriétaire, cela ne saurait équivaloir à être « deux fois propriétaire. Il faudrait pourtant s'en- « tendre sur les mots. Un droit de propriété qu'on aura « amputé du droit d'affermer et de prêter, probable- « ment du droit de vendre, qui ne comportera pas le « droit au produit intégral, mais seulement un droit à « une valeur équivalente à la peine prise, qui ne confé- « rera qu'un droit de direction limité et contrôlé par « la haute direction de la Société, ne saurait être qua- « lifié de droit plus plein et plus intense que le *domi-* « *num ex jure quiritium* que le *jus utendi, fruendi et* « *abutendi* de notre droit actuel ; que l'on dise que « ce droit est excessif, et qu'il faut l'émonder, à la

« bonne heure ; c'est une thèse qu'on peut soutenir ; « mais qu'on ne nous dise pas qu'il ira en diminuant « et en augmentant à la fois ».

Et M. Bourguin croit pouvoir assimiler la situation de ce propriétaire à celle du non-propriétaire son voisin :

« Tel est l'état du paysan soi-disant propriétaire ; on « lui laisse la jouissance de sa terre, mais en le dépouil- « lant de son droit exclusif, en lui appliquant pour le « paiement de son travail un tarif qui le prive totale- « ment du revenu de sa propriété, en lui retirant même « la liberté d'exploitation, en le réduisant, pour tout « dire, à une condition qui est exactement celle de culti- « vateur d'une parcelle du domaine collectif ».

Cette assimilation est absolument justifiée par le passage suivant de M. Jaurès (1) :

« La nation dira aux propriétaires cultivateurs, à ceux « qui cultivent eux-mêmes la terre possédée par eux : « gardez votre domaine ; il est bien à vous ; cultivez-le, « améliorez-le, transmettez-le à vos enfants... Et se « tournant vers les paysans qui aujourd'hui travaillent « la terre sans la posséder,... la nation leur dira : c'est « moi qui suis votre propriétaire maintenant... Je vais « vous aider *à devenir propriétaires* ».

Dans ces conditions, sur lesquelles les socialistes se gardent bien d'ailleurs de trop insister dans leurs campagnes électorales, il est évident que les propriétaires

1. *Dépêche de Toulouse*, 10 octobre 1893.

du petit lopin n'ont pas grand intérêt à maintenir leur situation particulière, dont les différents caractères s'effaceront peu à peu. Probablement l'attachement du cultivateur pour le lopin qui lui a toujours appartenu restera énergique pendant sa vie et celle de ses enfants qui auront connu le régime de propriété antérieur. Mais ceci ne pourra durer de longues générations, et les descendants de ces cultivateurs verraient avec la plus parfaite indifférence disparaître jusqu'au souvenir d'un droit exclusif sur la portion à eux attribuée par l'Etat. C'est ce que prévoyait M. Lafargue dans son rapport au Congrès de Nantes de 1894, cité dans la partie historique de cette étude, et se terminant ainsi : « Ce sont les « hommes nés dans la République sociale fondée sur « les ruines de la société capitaliste et élevés dans les « idées communistes, qui, sans blesser les sentiments « de personne, feront rentrer dans le domaine de la « nation les parcelles de terre que, par intérêt, les « capitalistes avaient laissées en possession de leurs « pères ».

Cet avenir est escompté d'ailleurs par tous les socialistes, qui, ne conservant le lopin que dans un sentiment de pitié pour ainsi dire, ne voient aucun inconvénient à sa disparition définitive, qu'ils attribueraient à la conviction entrée dans l'esprit des paysans, de la supériorité de la propriété collective.

On trouve la manifestation de cet état d'esprit dans

les œuvres de M. Kautsky (1) : « Les innombrables pro-
« priétaires d'infimes exploitations parasites renonce-
« ront avec joie à l'indépendance et à la propriété dont
« ils n'ont que les apparences quand on leur montrera
« les avantages incontestables de la grande exploita-
« tion ».

De même chez M. Deville (2): « Le paysan proprié-
« taire individuel de la terre qu'il cultive lui-même
« trouvera son bénéfice dans le régime collectiviste,
« jusqu'au jour où, soit la nécessité provenant de la
« concurrence des grandes propriétés actuelles nationa-
« lisées, soit les avantages réels qu'il verra résulter de
« l'exploitation sociale du sol, l'auront amené à renoncer
« à la propriété exclusive de son morceau de terre ».

M. Henri Brissac (3) : « La nationalisation du sol
« qu'ils possèdent viendra quand ils la demanderont
« eux-mêmes. Et cette heure ne pourra être tardive au
« spectacle des bienfaits réalisés par la socialisation par-
« tielle déjà accomplie ».

M. Paul Louis (4) : « qu'on ne suppose pas toutefois
« que nous croyions à la perpétuité de la petite pro-
« priété. Rien ne saurait l'empêcher de venir tôt ou

1. *La question agraire*, traduction française de la deuxième partie, pages 204 et 205.

2. Socialisme et paysan, *Le Citoyen*, 7 octobre 1881.

3. *Petite République*, cité par Gide (le néo-collectivisme).

4. De quelques points de doctrine, *Revue socialiste*, décembre 1898.

« tard se verser, se fondre dans le domaine collectif : ou
« bien confisquée par le capitalisme, elle passera à une
« catégorie nouvelle que nos mesures viseront directe-
« ment ; ou bien le petit cultivateur, estimant sa condi-
« tion inférieure et moins sûre, accourra de lui-même,
« en pleine liberté, se joindre aux laboureurs de la pro-
« priété sociale ».

Enfin on peut citer ce qu'écrivait le prince Kropotkine (1) : « Et lorsque la Révolution sociale sera un
« fait accompli... quant au petit propriétaire, croyez-
« vous qu'il ne comprendra pas les avantages de la cul-
« ture commune s'il la voit sous ses yeux ? Croyez-vous
« qu'il ne demandera pas lui-même à faire partie de la
« grande famille ?

« L'avenir n'est pas à la propriété individuelle ; au
« paysan parqué sur un lopin qui le nourrit à peine ; il
« est à la culture communiste ».

1. *Paroles d'un révolté*, 1885, pages 330 et 331.

CONCLUSION

Nous avons vu, par l'étude qui précède, quel procédé le collectivisme a employé pour attirer à lui les habitants des campagnes, malgré leur profond amour de la parcelle de terre qui a été cultivée de père en fils. Tant de souvenirs et de liens moraux les rattachent à ce lopin qu'ils préfèrent une vie misérable de propriétaires indépendants au bien-être qu'une situation moins libre pourrait peut-être leur procurer. Le néo-collectivisme leur promet de les maintenir en possession, et il espère par là s'attirer leurs votes. Cette attitude ne peut pas, à la rigueur, lui être reprochée comme un abandon des principes fondamentaux du marxisme. On peut d'autant plus admettre que les promesses des collectivistes sont réalisables sur ce point, que la situation faite par eux, ainsi qu'ils l'avouent généralement, aux petits propriétaires est assimilable à la situation des non-propriétaires auxquels l'Etat collectiviste attribuerait un lot de

culture, s'il se décidait, tout au moins sur certaines portions du territoire, pour une petite culture individuelle.

Il est certain cependant que, dans leur propagande agraire, les collectivistes laissent dans l'ombre le tableau de la situation qui serait faite aux petits paysans, et ne mettent en pleine lumière que le principe de leur maintien en possession. Peut-on dire que cette tactique leur ait réussi? C'est ce qu'il est fort difficile d'évaluer. On ne peut pratiquement calculer, dans le nombre de voix toujours croissant que les socialistes obtiennent dans les campagnes, combien de ces voix leur ont été données par ces petits propriétaires qui devraient bénéficier de leurs promesses. Le pourrait-on qu'on ne pourrait cependant affirmer que ce sont ces promesses qui les auront séduits. En effet, il est fort possible que les réformes provisoires promises par les socialistes engagent certains paysans à voter pour les candidats de ce groupe, malgré leurs idées collectivistes, et avec l'intime conviction qu'ils ne sauraient arriver à réaliser la forme sociale qu'ils préconisent. On peut donc admettre que ces voix dont ils bénéficient leur sont accordées malgré la défiance que pourrait susciter leur programme intégral, et sans que les paysans aient une absolue confiance dans le maintien intégral de leurs droits, au cas, pour eux impossible, où la socialisation des biens se réaliserait. Ces votes socialistes peuvent être motivés par la considération du programme d'attente dont les réformes figurent aussi sur les programmes d'autres partis, mais dont

on suppose les socialistes plus énergiques à réclamer la réalisation. On ne peut rien conclure de ces succès électoraux; et si le collectivisme, arrivant au pouvoir, grâce aux votes qui l'y auront amené, essayait une réalisation de ses principes, que beaucoup de ses électeurs connaissent peu, parce que, dans les campagnes électorales, ils furent souvent relégués au second plan, il verrait peut-être se manifester une forte opposition dans le groupe de ceux qu'il considérait comme ses partisans, mais qui n'adhéraient à son programme que pour les points que ce programme avait empruntés aux autres partis.

APPENDICE

Deux documents extrêmement récents montrent que la plus grande incertitude continue à régner dans le monde socialiste français sur la situation à faire aux petits paysans dans l'organisation collectiviste. Peut-être sera-t-on renseigné d'une façon plus précise, dans quatre ou cinq mois, à la condition toutefois que les projets de loi que présentera alors M. Jaurès pour la réalisation de l'Etat socialiste obtiennent l'approbation unanime de tous les membres de son parti. Mais jusqu'à présent, on est obligé de reconnaître que la divergence mentionnée dans le cours de notre travail entre les socialistes français subsiste entière sur le point qui nous occupe, en dépit de toute organisation unitaire du parti. Aujourd'hui encore, les uns veulent abolir entièrement toute propriété individuelle de moyens de production ; les autres font exception à l'expropriation générale en faveur des

propriétaires de petits lopins de culture, qu'ils veulent maintenir en possession.

Le premier document intéressant à cet égard est la discussion des interpellations sur la politique générale du gouvernement qui remplit les séances de la Chambre des Députés des 12, 14, 15, 18, 19 et 21 juin 1906, et au cours desquelles M. Jaurès et M. Clémenceau prononcèrent d'éloquents discours qui ont eu un retentissement considérable. La question de la propriété paysanne ne fut nullement l'objet de la discussion ; et on peut même dire que, dans le brillant exposé fait par M. Jaurès de la thèse socialiste, cette question ne tint pas, à beaucoup près, la place qu'elle méritait. Il y fut fait cependant quelques allusions qui doivent être notées, car elles sont intéressantes et significatives.

M. Zévaès, qui parla un des premiers, donna une définition du socialisme qui le montra partisan du maintien des petites exploitations où il n'y a pas travail d'un homme au profit d'un autre homme. Voici en effet ses paroles (1) : « Nous entendons substituer *progressivement* « la propriété sociale à la propriété capitaliste et finan- « cière, c'est-à-dire à cette forme nouvelle de propriété « qui se constitue chaque jour sur les ruines et par la « dépossession de la petite et de la moyenne industrie, « du petit et du moyen commerce, qui aboutit entre les

1. Séance du 12 juin 1906, *Journal officiel*, 13 juin 1906, p. 1941, col. 2.

« mains de ses titulaires à la constitution de véritables « monopoles, et qui, loin d'être basée, comme la petite « propriété privée, sur le travail de celui qui la possède « ne représente que le résultat trop fréquent de l'ex- « ploitation du travail, de l'agiotage ou de la spécula- « tion ».

Au cours de la séance suivante, M. Jaurès expliqua comment suivant lui se ferait l'expropriation de la propriété capitaliste, spécifiant bien qu'il ne s'agissait d'exproprier que celle là : « l'expropriation générale de la « propriété capitaliste » (1) tels furent exactement les termes par lui employés. Ceci ne l'empêcha nullement d'être interrompu à deux reprises différentes par deux de ses collègues, qui lui rappelèrent la répulsion du petit paysan pour l'expropriation. Une première fois, M. de Baudry d'Asson s'exclama lorsque M. Jaurès proposait d'appliquer à la propriété capitaliste la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique : « Allez dire cela aux paysans de France qui vous donnent le pain ; ils vous répondront » (2).

Une seconde fois M. Jaurès ayant annoncé que la communauté sociale : « apportera aux petits propriétaires paysans librement associés des moyens d'améliorer leur

1. Séance du 14 juin 1906, *Journal officiel* du 15 juin, page 1957, colonne 2.

2. Séance du 14 juin 1906, *Journal officiel* du 15 juin, page 1958, colonne 1.

culture, de développer la fertilité du sol », M. Plichon interrompit pour objecter : « Mais il n'y aura plus de propriétaires » (1).

Il est regrettable que M. Jaurès n'ait tenu aucun compte de ces interruptions, qui, tout en portant à faux, auraient pu donner lieu à des explications intéressantes. Mais M. Deschanel vint ultérieurement rappeler les principes des socialistes français en cette matière (2) : « Pour la propriété foncière, la thèse de la concentra- « tion de la terre en un nombre de mains de plus en « plus réduit est aujourd'hui partout abandonnée. Elle « est démentie par les faits, même aux Etats-Unis.

« *M. Edouard Vaillant.* — Elle est prouvée par les « faits.

« *M. Paul Deschanel.* — Non, car si elle l'était, « le parti socialiste français n'aurait pas eu besoin de « recourir pour l'agriculture, pour les campagnes, à ce « programme spécial qui faisait dire à Engels : La pe- « tite propriété doit être nécessairement ruinée, anéan- « tie par le développement du capital... Si l'on veut « maintenir la petite propriété d'nne façon permanente, « on tente l'impossible, on sacrifie les principes, on « devient réactionnaire. Nos amis français sont les seuls

1. Séance du 14 juin 1906, *Journal officiel* du 15 juin, page 1958, colonne 3.

2. Séance du 21 juin 1906, *Journal officiel* du 22 juin, page 2028, colonne 1.

« dans le monde socialiste à tenter d'éterniser le petit « propriétaire paysan, le petit fermier.

« *M. Edouard Vaillant.* — L'agriculture américaine « démontre au contraire la concentration de la pro- « priété agricole.

« *M. Paul Deschanel.* — Au congrès de Breslau en- « core, les socialistes allemands repoussaient la tactique « française ; depuis ils s'y sont ralliés. Ils sont mainte- « nant, eux aussi, en coquetterie avec la petite propriété « rurale ; ils ne parlent plus guère de l'expropriation « du sol ; et pour essayer de mettre la doctrine d'accord « avec les faits, ils ont substitué à la thèse primitive « de la concentration agraire cette autre thèse toute dif- « férente : la subordination de l'agriculture à l'indus- « trie ».

Mais il y a un autre point dans le discours de M. Jaurès qui présente un grand intérêt par rapport à notre étude. C'est la préférence marquée par lui pour une expropriation des propriétaires capitalistes avec indemnité. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si, malgré les précautions prises pour ne donner cette indemnité qu'en objets de consommation, on ne reconstituerait pas ainsi, jusqu'à un certain point, les défauts de la propriété capitaliste. Nous ne rechercherons pas si l'ancien capitaliste ne pourra pas utiliser ces moyens de consommation qu'il aura, apparemment, en considérable excédent, pour payer des voisins qui feraient pour lui la tâche qui lui serait assignée, utilisant à cela leurs

heures de loisir. Ainsi l'ancien riche continuerait à vivre sans travailler et à mener une existence plus somptueuse que les autres, et les vices les plus vivement reprochés au régime capitaliste se maintiendraient dans la nouvelle organisation. Mais tout en laissant de côté ces considérations pourtant importantes, il faut observer qu'au moyen de cette indemnité, on favorise les gros propriétaires, ceux qui ont toujours exploité les prolétaires et les ont réduits à la condition la plus misérable ; et cela au détriment des petits propriétaires, auxquels on n'a rien de tel à reprocher. En effet, prenons l'hypothèse la plus simple, le cas où le capitaliste utiliserait pour sa consommation personnelle le montant de l'indemnité qui lui est allouée, et se conformerait, pour tout le reste, aux lois de l'organisation socialiste. Comme dans la cité collectiviste, tout le monde doit travailler, on lui attribuerait par exemple un lot de culture avec lequel il gagnerait sa vie comme s'il ne possédait rien autre. Voulant au contraire favoriser le petit propriétaire en le maintenant en possession de son lopin, on lui refuserait toute indemnité pour ce lopin qu'il conserverait ; de la sorte, tandis que le capitaliste, après avoir reçu indemnité pour tous ses biens, se serait vu attribuer un lopin gratuit, le petit propriétaire, lui, ne recevrait pas même le prix du petit champ qu'il cultive.

On peut répondre qu'au fond, les socialistes ne tiennent pas, mais se résignent seulement au maintien du petit lopin ; et que si le petit cultivateur, se sentant lésé

par la comparaison de son sort avec celui de l'ex-gros propriétaire, réclame le bénéfice de l'expropriation pour entrer dans la production collectiviste, les socialistes n'y voient qu'avantage. Mais M. S. Walter Jourde, dans une série d'articles de la *Revue socialiste* va infiniment plus loin (1). Dans la revue même où M. Rouanet affirmait que la thèse de la terre agent naturel était rejetée par les socialistes, il réédite cette théorie pour montrer que la propriété individuelle, même parcellaire, du sol, est inadmissible au point de vue des principes socialistes. Il affirme que le fait de la survivance d'un très grand nombre de petites propriétés ne s'oppose pas à ce qu'on affirme la concentration dans l'agriculture, dès le moment où on y trouve un grand nombre de très grosses propriétés. Cette poussière de petites propriétés subsistantes ne modifie pas l'aspect de la question. La solution qu'il y apporte est fort nette : la terre, par sa nature spéciale, répugne à être l'objet d'une propriété privée quelconque, petite ou grande : elle ne peut pas être appropriée par les individus, elle ne peut être exploitée que collectivement.

La terre, agent naturel, fournit une rente à son exploitant : « De la machine industrielle, l'homme ne retire « que ce qu'il y a mis. De la terre, *en supposant même* « *qu'il la cultive seul*, il retire un boni qui n'est pas la « plus-value proprement dite, car la plus-value impli-

1. Radicalisme et propriété (*La Revue socialiste,* avril et mai 1906).

« que l'exploitation du travail d'autrui, mais un gain « qui pour être légitime, n'en suppose pas moins la « préexistence d'un capital. Or le capital dans l'indus- « trie ne peut être que le résultat du travail commun ; « dans l'agriculture, il est celui de la conquête com- « mune. L'injustice que commet l'industriel en ne « payant pas à sa valeur réelle le travailleur, le culti- « vateur la reproduit envers la terre ».

Conclusion : il faut abolir toute propriété sur la terre. Et là dessus, notre auteur attaque vigoureusement la thèse du maintien de la petite propriété que, par égard sans doute pour les collectivistes, il attribue uniquement aux radicaux : « Et c'est pour perpétuer son illu- « sion que ces faux amis du laboureur ont pris comme « mot d'ordre jusqu'ici de lui laisser son ombre de « cabane, son soupçon de champ, son simulacre de « charrue, son fantôme de carriole, son spectre de che- « val, dont il est propriétaire à peu près comme le for- « çat est propriétaire du boulet qu'il traîne.

« On ne saurait croire l'effet magique que produit « sur certains cerveaux de microcéphales ce mot caba- « listique : *propriétaire*.

« Sans doute il est permis de penser... que les choses « iraient beaucoup mieux si chaque membre du corps « social pouvait mettre directement en valeur des « instruments de travail constituant son exclusive pro- « priété. Mais cette conception a un tout petit défaut :

« c'est qu'elle retarde d'environ quatre ou cinq cents ans,
« pas davantage ».

Espérons qu'à la suite de la publication des projets de loi Jaurès, de nouvelles discussions sur la question agraire auront lieu au sein et autour du parti socialiste, et que ces discussions jetteront la lumière sur tant de points encore difficiles et incertains, où les divergences sont excessives pour un parti de rénovation.

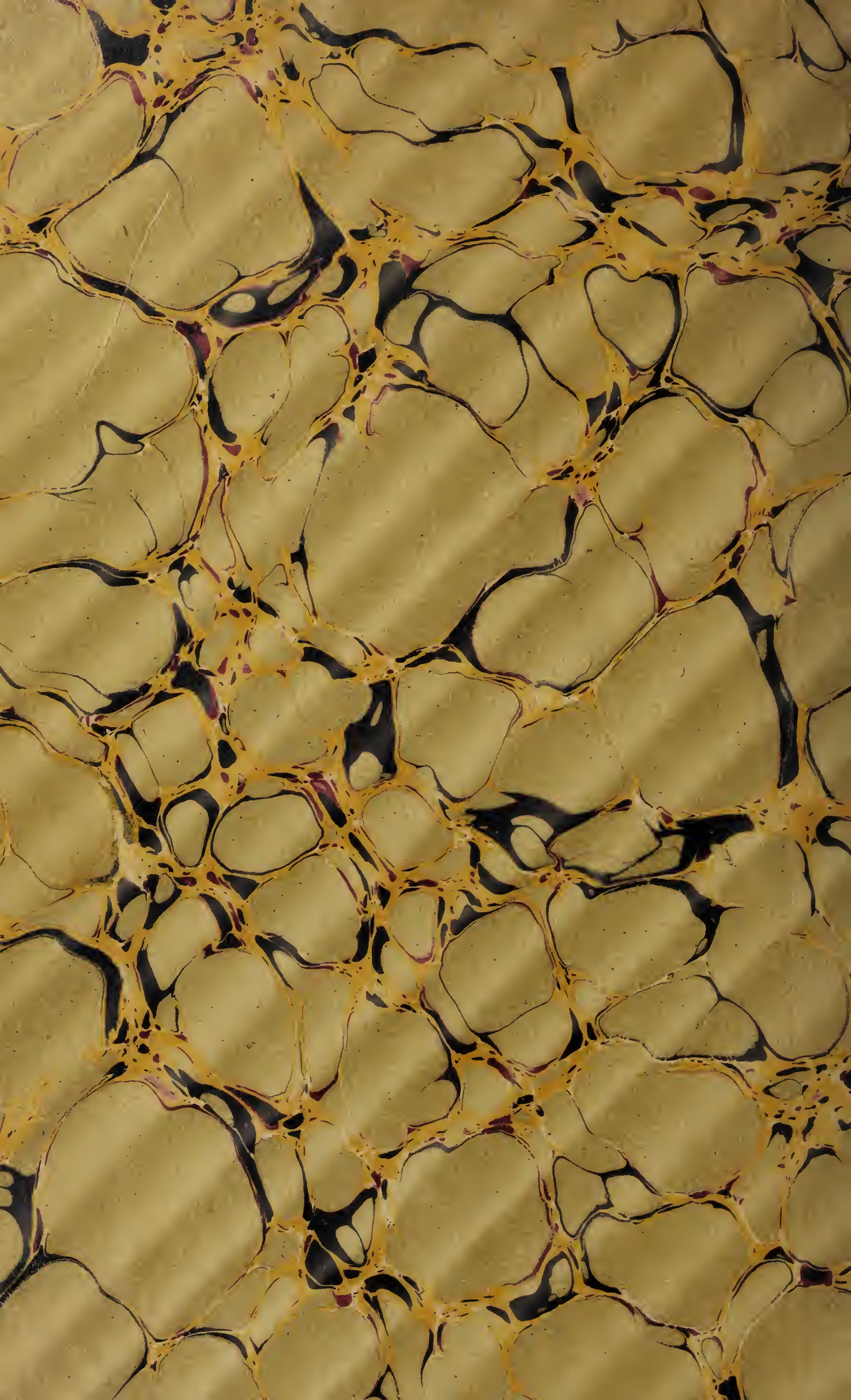
VU :
Le Président de la thèse,
A. DESCHAMPS.

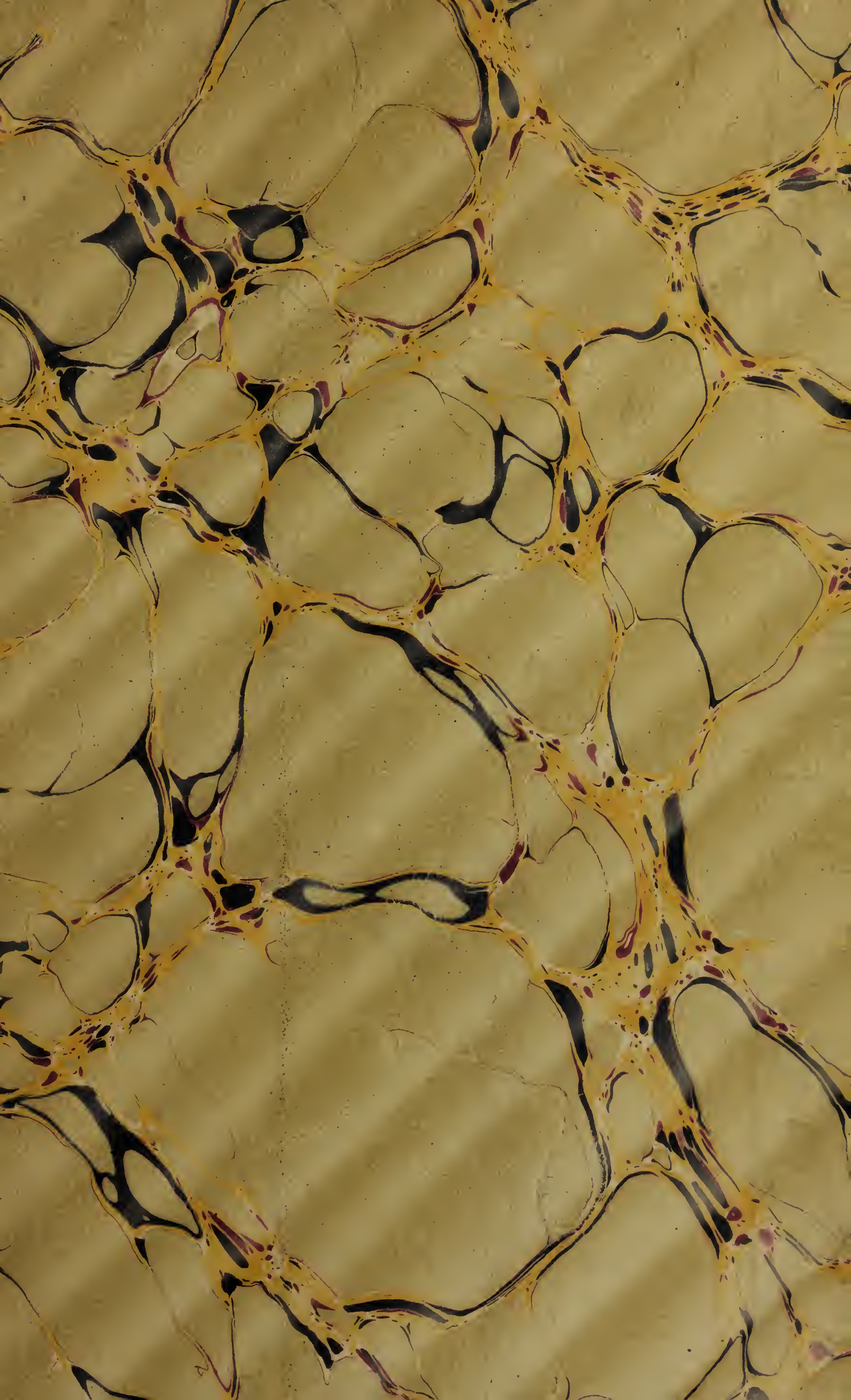
VU :
Le Doyen,
GLASSON.

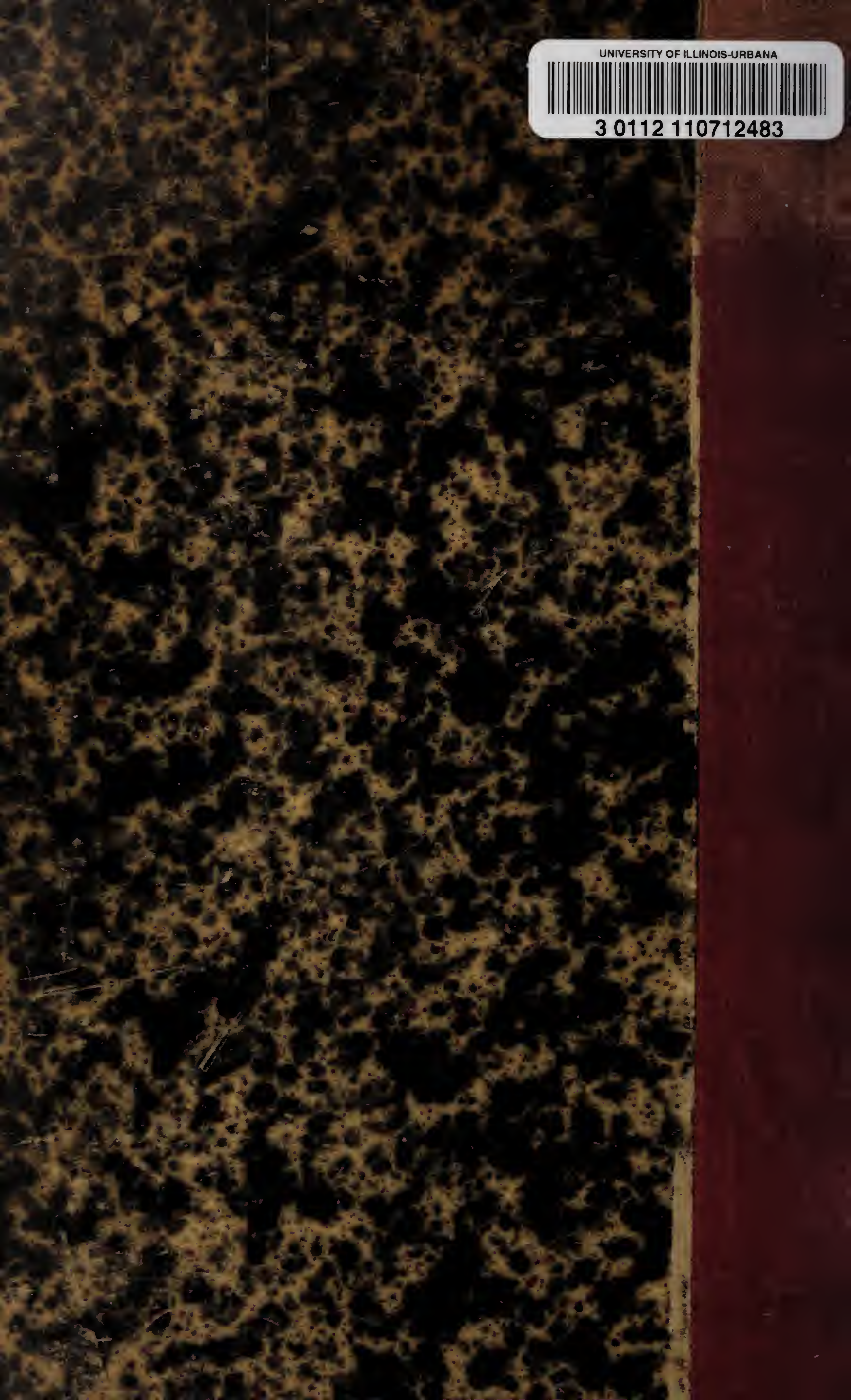
VU ET PERMIS D'IMPRIMER :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris.
L. LIARD.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

LAVAL — IMPRIMERIE L. BARNÉOUD & Cie.






UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 110712483